2014 - N°207

RECHERCHES
ALPES-MARITIMES
ET CONTRÉES LIMITROPHES
RÉGIONALES

CONSEIL GÉNÉRAL
ALPES-MARITIMES

SOMMAIRE

Introduction par Yvan GASTAUT et Laurence ARGUEYROLLES p. 2

La « colonie » britannique de Grasse, une diaspora d'hivernants par Gilles TEULIÉ p. 5

La baronne Alice de Rothschild et le développement du tourisme à Grasse par Christian ZERRY p. 15

Yvan Bounine et Grasse par Nicolas GESTKOFF p. 20

Les ouvriers italiens dans l'industrie de la parfumerie grassoise (1850-1914) par Gabriel BENALLOUL p. 23

Grasse : terre d'immigration en Provence (1851-1914) par Stéphane KRONENBERGER p. 33

Le monde de la parfumerie grassoise d'après un roman populiste, *Le Cantique des cantiques* de Pierre Hamp par Ralph SCHOR p. 39

Les réfugiés à Grasse : un portrait à partir des archives de l'OFPRA par Aline ANGOUSTURES p. 43

La main-d'œuvre indochinoise et la « reconstruction » à travers les archives de l'entreprise de travaux publics Joseph Cresp par Mathilde COCOUAL p. 53

La vieille ville de Grasse et l'immigration dans la seconde moitié du XXe siècle par Yvan GASTAUT p. 63

Les Tunisiens à Grasse : autour d'une enquête à partir de témoignages oraux par Sophie PINÈS p.78

Un lieu de patrimoine. Le commerce de ravioli dans la vieille ville de Grasse par Chiara PAGNOTTA p. 85

Grasse, un cas d'étude sur les thématiques « migrations », « genre » et « réseaux transnationaux » par Paola CORTI et Augusta MOLINARI p.87

In the Perfumed Land, film d'entreprise réalisé par Max Dianville, années 1920 par Mathilde COCOUAL p.96

Comptes-rendus bibliographiques p.114

RECHERCHES RÉGIONALES

Alpes-Maritimes

et

Contrées limitrophes

55e année

N° 207

octobre-décembre

2014

ISSN 2105-2891

Étrangers et Immigrés à Grasse. Histoire et patrimoine (XIXe et XXe siècles).

Actes du colloque organisé par la ville de Grasse et l'université de Nice-Sophia Antipolis (URMIS)

tenu à GRASSE le 30-31 octobre 2013

Introduction

Yvan GASTAUT,
historien, maître de conférences à l'université de Nice,
MSH-Laboratoire URMIS (Unité de recherche Migrations et société)

et Laurence ARGUEYROLLES,
animatrice de l'architecture et du patrimoine,
ville de Grasse, chef du service Ville d'art et d'histoire

Ce numéro de *Recherches régionales* est le fruit d'un colloque organisé à l'initiative de la mairie de Grasse et plus particulièrement du service Ville d'art et d'histoire et du laboratoire URMIS (Unité de recherche Migration et société) de la Maison des sciences de l'homme de Nice et de l'Université de Paris VII. Ce colloque intitulé *Étrangers et immigrés à Grasse. Histoire et patrimoine (XIXe et XXe siècles)* s'est tenu sur deux journées les 30 et 31 octobre 2013. Mêlant des contributions proposées par des chercheurs d'horizons très divers sous le patronage du sénateur-maire de Grasse Jean-Pierre Leleux, la première journée a été organisée au Palais des congrès de Grasse et la seconde dans les locaux de la Maison des sciences de l'homme de l'Université de Nice sur le campus Saint-Jean-d'Angely. Devant un public nombreux, composé d'universitaires, d'étudiants, d'archivistes, d'érudits locaux, d'amateurs d'histoire et de citoyens, le colloque a bénéficié de la présence active de l'association historique du pays de Grasse dirigée par Remi Krisanaz[1]. Il s'est inscrit dans le cadre de la biennale du Réseau pour l'histoire et la mémoire des immigrations et des territoires en PACA[2] et a été labellisé par le musée de l'Histoire de l'immigration qui, depuis sa création en 2006 à Paris, Palais de la Porte Dorée, œuvre pour la valorisation de l'apport des migrations sur le territoire national.

Les articles de ce numéro sont le fruit d'un grand nombre des communications présentées lors du colloque. Ils offrent à ceux qui n'ont pu assister à ces rencontres de prendre connaissance des travaux de première main réalisés pour l'occasion et pour ceux qui étaient présents de retrouver, dans le détail, la teneur des propos avancés. Ils permettent en outre d'apporter un éclairage grassois non négligeable sur une thématique qui, sous l'influence décisive du professeur Ralph Schor, figure de manière régulière dans les différents numéros de *Recherches régionales*.

En effet, étudié sous différentes formes, bien souvent en collaboration avec les Archives départementales des Alpes-Maritimes et les différents centres d'archives municipales, cet inépuisable champ est désormais bien balisé pour les Alpes-Maritimes. Concernant Grasse, il s'agit toutefois d'un premier jalon dans la mesure où ce thème n'avait jamais fait l'objet d'une étude globalisée[3]. Voilà une lacune – en partie – comblée tant ce sujet est important pour appréhender l'histoire complexe de la cité des parfums dans ses dimensions économiques, sociales et culturelles. Les articles de ce numéro le montrent : au fil du temps, à l'instar de Nice révélée à l'aune du cosmopolitisme[4], Grasse apparaît comme un véritable carrefour humain, au croisement de multiples itinéraires, collectifs ou individuels que ce soit dans le domaine du travail ou du loisir.

---

[1] http://www.grasse-historique.fr.

[2] http://www.rhmit-paca.fr. Le Réseau est animé par l'association Approche Culture et Territoire (ACT) basée à Marseille et dirigée par Ramzi Tadros. Voir http://www.approches.fr.

[3] La seule étude sur le thème de l'immigration spécifique à Grasse reste le mémoire de maîtrise de Serge Niel, *L'immigration italienne à Grasse (1919-1939)*, université de Nice, département d'Histoire (sous la direction de Ralph Schor), 1989.

[4] Ralph Schor, Yvan Gastaut, Stéphane Mourlane, *Nice cosmopolite (1860-2010)*, Paris, Autrement, 2010.

Aussi la présence d'étrangers et d'immigrés est-elle constitutive de l'histoire et du patrimoine local. C'est à une meilleure connaissance de cette réalité, inscrite dans le temps long, que s'est attaché le colloque et que s'attachent les contributions de ce numéro de *Recherches régionales*. D'autant qu'en déclinant cette thématique aucun aspect de la vie locale n'est laissé en marge, de l'activité économique en général et de l'industrie des parfums à la vie politique et associative en passant par l'habitat, l'activité commerciale ou encore le sport et la culture.

S'attacher à la présence étrangère et immigrée à Grasse à l'époque contemporaine a consisté à confronter différents types de sources (communales, départementales, nationales, publications « grises », presse, audiovisuel, littérature, témoignages oraux, privées) pour explorer différents types de présences qui s'établissent parallèlement, se succèdent ou encore se juxtaposent dans différents espaces de la ville. S'il existe d'importantes différences entre la villégiature des riches hivernants anglais ou russes notamment et les immigrations de travail, la trame interculturelle est apparue comme un aiguillon qui permet aux contributions de ce numéro de se compléter voire de résonner les unes par rapport aux autres.

Ainsi Stéphane Kronenberger proposant un tableau de l'immigration ouvrière à Grasse entre le milieu du XIXe siècle et l'Entre-Deux-Guerres, Gabriel Benalloul évoquant les travailleurs immigrés dans l'industrie de la parfumerie et Ralph Schor sur le cas particulier du roman *Le Cantique des cantiques* de Pierre Hamp brossant un imaginaire des milieux de la parfumerie dans les années 1930, permettent de saisir l'évolution de l'importance des flux d'ouvriers et d'ouvrières étrangers à Grasse avant la Seconde Guerre mondiale. Gilles Teulié traitant du cas général de la « colonie » britannique de Grasse avec ses évolutions, ses lieux et ses sociabilités et Christian Zerry à travers le cas particulier d'Alice de Rothschild, nous entraînent dans une cité des parfums modelée d'une autre façon : celle des riches hivernants qui séjournant durablement ou ponctuellement contribuent au développement et à la renommée de la ville notamment en matière de tourisme. D'autres contributions apportent des éclairages plus ponctuels mais bien utiles pour restituer toute la complexité de la diversité grassoise. Ainsi les historiennes de l'université de Turin et de Gênes, Paola Corti et Augusta Molinari, se penchent sur la dimension « genrée » de l'immigration vers Grasse en proposant une analyse autour de la présence des femmes migrantes, plus particulièrement italiennes. Simon Guérin, membre de l'Association historique du pays de Grasse, a suivi dans le détail l'itinéraire des combattants italiens de Grasse, morts pour la France pendant la Grande Guerre dont les noms figurent sur les monuments. Aline Angousture, historienne de l'Office français de protection des réfugiés et apatrides (OFPRA) à Paris, a répondu à notre demande en distinguant, dans les archives de cette institution, les cas situés précisément à Grasse tandis que Mathilde Cocoual en relation avec les Archives départementales des Alpes-Maritimes et en particulier Alain Bottaro, a travaillé sur un cas peu connu, révélé par l'entrée récente des archives de l'entreprise de travaux publics Joseph Cresp : la présence d'une main-d'œuvre indochinoise au sortir de la Seconde Guerre mondiale. Quant à la seconde partie du XXe siècle, généralement moins étudiée dans notre département sur les questions d'immigration, elle est également l'objet de contributions dans ce numéro à travers l'étude d'Yvan Gastaut sur le cas sensible du centre historique à l'aune des présences immigrées et de leurs évolutions des années 1950 aux années 1980 ou de Sophie Pinès à partir d'une enquête orale effectuée auprès de migrants tunisiens et de leurs enfants.

Loin d'être exhaustifs, ces jalons pour une histoire des étrangers et des migrations à Grasse ne sont qu'une invitation à approfondir le travail de recherches dans différents fonds d'archives dans le but d'éclairer de nombreux autres aspects laissés dans l'ombre. Mais, au diapason du colloque, ce numéro entend aussi développer une réflexion sur « *ce qui fait patrimoine* » en matière d'immigration comme le met en avant le Groupe d'Intérêt scientifique lancé par le ministère de la Culture, Institutions patrimoniales et pratiques

Interculturelles (IPAPIC)[5], accompagné par un numéro de la revue *Culture et Recherche* sur le thème « L'interculturel en actes »[6]. Comment décrypter dans le tissu urbain les apports plus ou moins visibles de ces générations d'étrangers qui sont passés par Grasse et qui parfois, y ont travaillé, s'y sont installés ? Outre l'évocation, dans ce numéro par la sociologue Chiara Pagnotta du cas d'un commerce de raviolis dans la vieille ville comme élément patrimonial, la présence du directeur du service « réseau » du musée de l'Immigration et anciennement responsable des services du patrimoine du département de la Seine-Saint-Denis, Jean-Barthelemi Debost, ainsi que celle de Samia Chabani de l'association Ancrages basée à Marseille[7], a permis de mettre en perspective le cas grassois avec d'autres territoires en France notamment autour de la mise en place de parcours guidés valorisant l'interculturel.

[5] http://www.ipapic.eu. Ce Groupement d'intérêt scientifique, préparé à partir de 2008, est animé par Hélène Hatzfeld.
[6] « L'interculturel en actes », dans *Culture et Recherche*, n° 128, printemps-été 2013, 72 .
[7] http://ancrages.org.

LA « COLONIE » BRITANNIQUE DE GRASSE, UNE DIASPORA D'HIVERNANTS

Gilles TEULIÉ
Lerma, Université d'Aix-Marseille

La tradition fait généralement débuter l'histoire de la découverte de la Côte d'Azur par les Britanniques par la venue d'un Écossais : le docteur Tobias Smollett (1721-1771). Le Docteur John Brown (1810-1882), un autre Écossais, qui souffrait de « mélancolie » (dépression) et fut l'inventeur du terme de *climate-therapy* (thérapie-climatique), accompagna la reine Victoria à Menton quelques semaines avant son propre décès. On mentionnera également le Docteur James Henry Bennett (1816-1891) qui vint s'installer à Menton en 1859 pour, disait-il, mourir en paix après avoir contracté la tuberculose auprès de ses patients en Angleterre et qui fut tout étonné d'être complètement guéri grâce au climat mentonnais. Dès la fin du XVIIe siècle, Nice est déjà une ville d'eau pour les Anglais (*an English watering place*). La ville d'Hyères a elle aussi la réputation d'abriter de nombreux malades, ainsi que Beaulieu et Saint-Raphaël[8]. Les Anglais veulent leurs propres médecins (il y a jusqu'à cinq docteurs anglais à Cannes au XIXe siècle).

Tobias Smollett avait déjà donné des instructions positives quant à la situation de Grasse à l'un de ses confrères médecins. Il lui écrivait depuis Nice le 2 avril 1765 :

« *Une retraite estivale agréable se trouve de l'autre côté du Var, dans ou près de la ville de Grasse, qui est très agréablement située sur les flancs d'une colline en Provence, à environ sept miles anglais de Nice. Cet endroit est célèbre pour ses pommades, ses gants, ses savons, ses parfums et ses boîtes de toilette bergamotes. Il m'a été dit qu'on y trouve de quoi se loger dans de bonnes conditions et que la nourriture et les produits de première nécessité y abondent* »[9].

Ces assertions sont confirmées plus tard par le docteur Sir Henry Weber qui conseille d'aller à Grasse l'hiver et à Thorenc l'été. Il ajoute que le meilleur endroit du sud de l'Europe pour améliorer sa santé est situé sur l'avenue Victoria à Grasse[10].

Qui sont ces Anglais ?

Il est important de noter que les riches aristocrates anglais sont les premiers à venir sur la Côte d'Azur, mais une bourgeoisie fortunée va leur emboîter le pas, ce qui fait repartir les aristocrates de Nice en particulier car ils ont le sentiment de perdre le privilège d'être les seuls dans leur club privé de la Côte d'Azur. À Grasse, Alice de Rothschild côtoie John Lord Bowes et sa sœur Isabella qui font partie des fortunes ayant pris leur essor grâce à révolution industrielle, ayant eux-mêmes fait fortune dans la laine dans le Yorkshire. Ils s'installent tous dans « *Le quartier des hivernants* » du haut Malbosc sur ce qui est maintenant l'avenue Victoria qui se prolonge sur la route de Magagnosc. Encore aujourd'hui, le choix de ces hivernants est compréhensible quand on se rend compte qu'il y a un microclimat à cet endroit. C'est un peu à l'extérieur de la ville que se développe le quartier des hivernants. C'est donc en particulier ce quartier de Malbosc dont on peut dire que le point de départ est le Grand Hôtel (à la jonction du boulevard Thiers et de l'avenue Victoria) et qui va en direction de Magagnosc.

Situé à 330 mètres d'altitude, le quartier des étrangers s'étend à l'est. C'est le boulevard Thiers qui conduit aux villas, aux châteaux, Le Grand Hôtel, le domaine de la

[8] Howarth 52.
[9] Smollett, lettre XXXVII.
[10] Guide 1903.

baronne Alice de Rothschild, l'ancienne propriété de Lyle, où s'élèvent bientôt de coquettes villas, la villa Bowes, l'élégante chapelle anglaise, le château de M. Chiris, sénateur des Alpes-Maritimes, et toutes autres, d'où l'œil se promène avec un plaisir infini des massifs de l'Esterel et des Maures, aux montagnes de Nice et à la baie de Villefranche[11].

Le recensement des Anglais

Toutefois, l'éloignement des axes de circulation fait que le nombre de résidents britanniques attirés par Grasse est bien moindre que sur le littoral, même si la construction du Grand Hôtel en 1882 et de l'hôtel Victoria en 1905 change un peu la donne. John Lord Bowes, dans son guide, précise que le Grand Hôtel est le seul hôtel de première classe de Grasse apte à recevoir dignement la reine Victoria[12]. On notera toutefois que la communauté anglaise de Grasse n'a jamais été une très grosse communauté, notamment lorsqu'on la compare à celles de Nice ou Cannes qui se comptent en centaines de familles.

Les registres du recensement de la ville de Grasse montrent qu'à partir de l'année 1886 on mentionne la nationalité des personnes recensées alors qu'en 1881, seule la mention « *étranger* » est portée sur le registre. En 1891, la population de Grasse (qui comprend aussi les hameaux du Plan, Plascassier et Magagnosc) est de 14 015 habitants, et on compte 101 Anglais présents le jour du recensement le 12 avril. Mais ce chiffre est considérablement augmenté par la présence de la reine Victoria et de sa suite, qui représentent 26 personnes auxquelles il faut rajouter quatre serviteurs indiens qui ne sont pas comptabilisés comme « *Anglais* ». On note également que le Grand Hôtel où loge la reine compte 24 pensionnaires et employés anglais. Enfin la villa Victoria, la résidence de la baronne Alice de Rothschild, qui se trouve non loin de là, comprend, elle, 16 Anglais. Les recensements des années suivantes font état d'une augmentation du nombre de Britanniques résidant à Grasse mais ce sont des individus et non des familles, ils ne s'installent pas de manière permanente mais sont de passage dans des hôtels grassois, des pensions de familles comme celles se situant avenue Riou Blanquet ainsi que l'indique le recensement de 1931.

D'un point de vue sociologique les registres du recensement de Grasse sont riches de renseignements. Les catégories professionnelles mentionnées sont « *pensionnaires* » pour les résidents des hôtels, « *domestiques* » pour les employés des riches anglais, parfois « *artistes* » à partir des années 1920 et fréquemment « *rentiers* ». Ces derniers donnent une idée des motivations des Anglais vivant à Grasse ; bénéficiant de revenus substantiels, ils pouvaient s'expatrier et vivre confortablement sur la Côte d'Azur. Mais, on peut faire des distinctions. Si nous prenons le cas de M. James O'Donoghue (70 ans) qui vivait avec sa femme Marie (22 ans) et leurs deux enfants, Albert (3 ans) et Marie (2 ans)[13] à Plascassier, on constate qu'aucun domestique ne vit chez eux. Ils peuvent avoir une femme de ménage qui vient quotidiennement bien entendu, mais aucun domestique à demeure, ce qui est déjà l'apanage d'un couple aisé. En 1891, on trouve un inspecteur de police anglais William Matt Daly qui vit avec sa femme et ses trois enfants (entre 12 et 15 ans) sur la place de la Foux. Cette famille anglaise a une domestique italienne qui vit chez eux. En 1901, dans le quartier Saint-Christophe, Charlotte Webber, 60 ans, vit avec trois domestiques anglaises âgées de 20 à 59 ans. On imagine que le fait de faire venir des employés d'Angleterre devait coûter cher. Les revenus de ce « *chef de ménage* » (puisque tel est le terme consacré dans les registres du recensement) devaient donc être conséquents. En 1896, Herman Greseidood [*sic*], habite au quartier Saint-Jean avec sa femme et ses trois enfants âgés de 6 à 18 ans et héberge cinq domestiques dont un précepteur et une gouvernante. En bout de chaîne, la noblesse

[11] *Le Com.*, 13 mars 1892.
[12] Bowes 104.
[13] Recensement de 1896.

britannique pouvait, elle, mener grand train. Régulièrement, on voit certains membres de la noblesse anglaise au Grand Hôtel comme Maud Bowes-Lyon, la tante d'Elizabeth II, venue avec sa mère la *Dowager Countess of Strathmore*[14]. La presse grassoise rend compte des « *fastes de la dynastie* » : « *la Noël a été, comme de coutume, brillamment célébrée au Grand Hôtel. L'aristocratique colonie qui a pris ses quartiers d'hiver dans notre bel établissement de l'avenue Thiers a fêté avec un entrain discret et de bon goût cette solennité dont la commémoration se poursuit, immuable et pleine d'allégresse à travers les siècles, au sein du monde chrétien* »[15]. Le mystère et l'aura de cette communauté d'hivernants fait les beaux jours de la presse grassoise.

Nous constatons donc que nous sommes en présence d'une petite diaspora anglophone grassoise, assez hétéroclite, issue de milieux socioprofessionnels disparates, mais dont la présence est attendue avec impatience par les Grassois. Il s'agit d'une communauté d'hivernants. Il existe une exception à ma connaissance d'Anglais, ayant pignon sur rue et qui sont grassois à plein temps.

Les frères Warrick, distillateurs et parfumeurs grassois

Les Warrick sont une famille de parfumeurs qui a une usine à Nice comme le prouve une gravure représentant leur fabrique de parfums, parue en 1863 dans le journal *L'Illustration*[16]. Les frères Warrick arrivent à Grasse en 1877. Ils installent leur usine dès le début semble-t-il au 23 rue Tracastel dans le local de l'ancien petit séminaire juste en dessous de la cathédrale. Ils développent leur activité, ont pignon sur rue, sont reconnus, gagnent des prix et participent au développement de la cité. Outre le téléphone, cette fin de siècle voit aussi l'arrivée de l'électricité à Grasse. L'entreprise Warrick Frères profite de l'occasion pour soigner son image de marque en illuminant la cathédrale :

« *La lumière électrique est et demeure longtemps encore un éclairage de luxe. Néanmoins sa propagation fait tous les jours des progrès, et nombre d'établissement publics et industriels délaissant le gaz, ont recours à ce mode d'éclairage ; à Grasse aussi, diverses usines, mettant à profit la vapeur, fabriquent l'électricité pour leur usage. Voici qu'aujourd'hui on nous assure que l'église paroissiale va prochainement être éclairée, elle aussi, à l'électricité : c'est la proximité de l'importante usine de parfumerie Warrick Frères qui permet de mettre ce projet à exécution. Douée de machines puissantes et perfectionnées, cette usine s'est chargée de fournir l'éclairage électrique à notre cathédrale* »[17].

Les Warrick font rayonner le nom de Grasse en Grande-Bretagne et aux États-Unis jusque dans les années 1920.

Le commerce et les Anglais

Force est de constater que la « *colonie* » anglaise a marqué de sa présence les dernières décennies du XIXe et les premières du XXe siècle. On remarque que pour attirer la clientèle étrangère, les Grassois font des efforts pour indiquer qu'ils peuvent parler anglais. Ainsi le photographe Félix Busin précise dans sa publicité en français *English Spoken* (on parle anglais)[18]. Il y avait à Sainte-Lorette une boulangerie « *anglo-française* » celle de M. Michells. Cette indication ne peut s'expliquer que par le fait que la mention du mot « *anglais* » peut attirer le chaland. De même le café appelé le « *Royal Bar* » de J. Benoît

[14] *La Revue de Grasse*, 25 mars 1906.
[15] *La Revue de Grasse*, 29 décembre 1901.
[16] p. 396.
[17] *Le Commerce*, 5 février 1893.
[18] Grasse, 55.

Benoit (père du photographe J. Benoît fils), qui se trouvait à l'angle du boulevard Fragonard et de la rue Jean Ossola, face aux escaliers du Cours, voulait certainement rendre hommage à la reine Victoria (d'où le « *royal* ») et attirer le client vers un lieu qui évoque les Anglo-Saxons. Des salons de thé se développent un peu partout autour des lieux touristiques ainsi qu'à Grasse même. On trouvait également des lieux qui étaient spécialement destinés à la clientèle anglaise comme le salon de thé *Anchor Tea Rooms*, abrité dans la villa Pellegrini, route de Magagnosc, la pâtisserie-confiserie Amedieu pour la pause thé ou chocolat (*Afternoon Tea Chocolate*), qui se situait au n° 2 du boulevard du Jeu-de-Ballon c'est-à-dire là où se trouve actuellement l'entrée du Musée international de la Parfumerie. Les parfumeurs ne sont pas en reste pour attirer la clientèle anglaise et faire connaître Grasse dans le monde. La pharmacie anglo-française (*English-French Pharmacy*) A. Perrot, J.-B. Peloni successeur, située « *Place de la Foux et bvd du Jeu de Ballon, en face de la Société générale et du Crédit lyonnais* ». On trouve dans ce papier à en-tête en anglais des indications qui précisent que les prescriptions sont soigneusement préparées avec les drogues les plus pures, que les produits sont américains et anglais à un prix modéré, qu'on peut se peser gratuitement et que l'on vend de l'eau minérale, équipage de luxe. Les locations de calèches se font aussi en anglais : « *First Class Delivery Stables* » (ancienne maison Veran & Daver J. Jouan aîné, 22 bd du Jeu-de-Ballon).

L'anglophilie est de mise à Grasse au XIXe et au début du XXe siècle. Les Anglais sont une manne pour les commerçants grassois, qui affichent leurs liens avec les Îles britanniques, élément de prestige pour les clients français et de confiance pour les clients anglophones de passage.

Les Bowes et Booker, fondateurs de colonie

L'historien du tourisme Marc Boyer souligne l'importance du concept de *gate-keeper* : « *l'hiver dans le midi illustre parfaitement le processus : l'invention d'un lieu et d'une pratique par un* gate-keeper *(littéralement le gardien du portail) – ici Nice par le Dr Smollet – est suivie de la consécration ou des consécrations par les* Stars *de la société pyramidale, en l'occurrence des souverains et princes anglais, russes et autres, dont la venue à Nice ne passe pas inaperçue ; la diffusion de la pratique et de la notoriété du lieu saisonnier de tourisme s'établissent par l'imitation du vaste groupe social des rentiers* »[19]. À Cannes, le *gate-keeper* est Lord Brougham ; à Grasse il s'agit de John Lord Bowes.

Notre histoire pourrait commencer en 1878 par les travaux de voirie, prévus par le préfet et la ville de Grasse pour la route n° 85, même si l'objet du financement est, à ce moment, un problème. Il est question de la rectification de cette route « *entre la propriété Vauthier et l'avenue Thiers* »[20]. Il s'agit de la route de Nice qui va de Grasse en direction de Magagnosc qui débute par l'avenue Thiers et est prolongée plus tard par l'avenue Victoria. Le Grand Hôtel y est construit en 1882 et sert de « *base arrière* » aux Anglais, la villa Isabella des Bowes est, elle, aménagée en 1885 et la villa Helen des Booker la même année, la propriété de la baronne de Rothschild (1888) et la villa Beau Site (entre 1890 et 1894). C'est donc le développement de cette partie de la ville de Grasse par des Anglais qui nous intéresse ainsi que son influence, perçue comme positive par la presse locale. En effet, le recensement de 1891 montre une « *dépopulation des campagnes ou mieux des zones moyennes et de montagnes du département au profit des villes du littoral* » qui s'explique parce que les gens ont de plus en plus de mal à vivre de la terre[21]. C'est donc Nice et Cannes qui voient leur

[19] Marc Boyer, *L'Hiver dans le midi, l'invention de la Côte d'Azur, XVIIIe-XXIe siècle*, L'Harmattan, 2009, p. 274.
[20] *Le Commerce*, 19 mai 1878.
[21] *Le Commerce*, 3 mai 1891.

population augmenter alors qu'à l'intérieur des terres, les campagnes se dépeuplent. Le journaliste indique qu'il y a une exception qui est la ville de Grasse. Il explique cela en écrivant :

« *Si Grasse a échappé à cette décadence c'est (entre autre) grâce à la présence d'une colonie étrangère déjà de quelque importance* »[22].

L'église anglaise *St John the Evangelist*

« *Nous aussi nous avions des rois dans nos murs il y a quelques jours, les rois de la finance. En notre siècle, cette royauté en vaut bien une autre. Les Rothschild ont passé quelques jours à Grasse. Ils y reviendront. Grasse peut et doit devenir une ville de saison. Son climat, sa situation pittoresque, tout la désigne comme une station hivernale. Mais il faut savoir faire quelques sacrifices. Il faut savoir donner un œuf pour un bœuf. Il faut à Grasse un temple protestant. Les croyants vont peut-être jeter des hauts-cris, les incrédules vont rire. Aux premiers je répondrai que chacun doit adorer son Dieu selon ses lumières et sa foi. C'est là le principe même de la liberté de conscience. Aux autres, que les étrangers tiennent beaucoup plus à leur religion que nous. Quand je parle des étrangers, je veux dire les Anglais [sic] qui sont la grande majorité, et ce temple protestant pourrait bien n'être qu'une église anglaise. Ce serait là peut-être le moyen le plus sûr d'attirer les Anglais* [*sic*] ».[23]

Le vœu du journaliste se réalise peu de temps après avec la venue de la famille Bowes (John et sa sœur Isabella, leur beau-frère Charles Edward Booker et sa femme Helen née Bowes). Les familles Bowes et Booker sont à l'origine de la construction de l'église anglicane *St John the Evangelist* à Grasse. Les membres de ces familles faisaient partie de cette catégorie de Britanniques qui avait tiré le meilleur profit de la révolution industrielle. Motivés par un esprit d'entreprise, adeptes d'un travail rigoureux, méthodiques, sérieux et honnêtes, inspirés par les valeurs familiales prônées par la reine Victoria que ses sujets surnommaient « *la mère de son peuple* », poussés par une foi inébranlable, le fruit de leur labeur était une démonstration de leur capacité à honorer Dieu (c'est l'éthique protestante « *puritaine* » imposée par la bourgeoisie anglaise à laquelle la reine Victoria adhérait). Que ce soit dans l'industrie ou dans le commerce, les opportunités créées par des conditions socio-économiques favorables (ouverture au libéralisme en 1846, développement des moyens de transport, population en constante augmentation, amélioration des conditions de vie, ouverture de nouveaux marchés mondiaux, développement de l'Empire, etc.) contribuèrent à créer une nouvelle élite non aristocratique, qui se distinguait des classes laborieuses, et que l'on appela la *Middle Class* ou parfois du mot français de bourgeoisie. Cette nouvelle classe eut souvent pour modèle l'aristocratie britannique, attirée par un mode de vie auquel elle pouvait prétendre grâce à l'argent gagné. Certains furent anoblis et accédèrent ainsi à la classe supérieure appelée *Upper Class*, créant tensions et jalousie comme le décrit si bien Jane Austen dans ses romans. La mode des voyages qui était jusque-là l'apanage des riches aristocrates, touche la bourgeoisie britannique qui a les moyens de s'expatrier afin d'aller vers des terres au climat plus accueillant. Avant leur arrivée à Grasse, on peut remonter la trace des Bowes et des Booker jusque dans le nord de l'Angleterre, dans cette région proche de l'Écosse qui a vu la révolution industrielle transformer le paysage de manière radicale. La famille Bowes s'enrichit dans le commerce de la laine.

La construction de cette chapelle est une manière de fidéliser une communauté anglaise en diaspora qui obtient ainsi un lieu où sa spiritualité peut s'exprimer mais également ou elle peut se retrouver une fois par semaine. Le point d'orgue qui préside à l'achèvement de cette église (terminée en février 1891) est la venue de la reine Victoria en vacances au Grand

[22] *Le Commerce*, 8 mai 1891.
[23] *Le Com.*, 13 janvier 1889.

Hôtel sept semaines plus tard. La venue de la Reine attire de nombreux visiteurs britanniques à Grasse. Mais l'anglophobie qui saisit la France suite à l'affaire de Fachoda en 1898 et la guerre anglo-boer (1899-1902) en Afrique-du-Sud met un frein à la présence anglaise à Grasse. Puis c'est la Première Guerre mondiale, les nouveaux goûts des riches qui se tournent vers les sports d'hiver et la crise de 1929 qui réduit fortement la présence des Anglais à Grasse. Le 18 novembre 1931, le révérend Richard John Deane Oliver, ministre du culte anglican de l'église anglaise de Grasse écrit dans le registre paroissial :

« *Il est certain que l'histoire retiendra que ce furent les saisons les plus difficiles auxquelles l'Église dut faire face, si l'on excepte les années de guerre. 1931 est l'année du grand bouleversement dans la politique anglaise, et la formation du gouvernement* « national »*, et l'année de la grande crise financière de l'Angleterre. On a fortement incité les gens à rester chez eux et à dépenser tout leur argent en Angleterre, contribuant ainsi à aider le commerce anglais. Il ne peut y avoir aucun doute que le nombre de visiteurs sera très, très petit, et que ceux qui viendront, seront des invalides en grande majorité. Nous devons nous préparer à avoir une toute petite congrégation et de graves difficultés financières* ».

Le révérend Oliver se bat pour maintenir la paroisse à flot, les difficultés financières sont importantes. La Deuxième Guerre mondiale donne un coup de grâce à la petite communauté anglaise soudée autour de son église, comme l'écrit Claire Jacot, filleule de la baronne Alice de Rothschild qui vit avec son mari, Paul Jacot et ses enfants Guy et Fleur à la villa Beau Site, sur l'avenue Victoria à côté de l'église anglaise. Elle dit dans sa lettre à l'évêque de Gibraltar, dont dépend l'église anglaise, qu'elle et sa famille vont repartir en Angleterre, qu'ils sont désolés de ne pas avoir gardé la chapelle plus propre pendant la guerre, mais que c'était très difficile et qu'à son avis les chances qu'une nouvelle congrégation voie le jour à Grasse sont quasiment nulles. Elle explique que des deux grands hôtels de Grasse, l'un est déjà à moitié transformé en appartements et l'autre l'est déjà entièrement. Il n'y aura donc plus de visiteurs britanniques. Eux-mêmes reviendront de moins en moins car ils veulent que leurs enfants soient éduqués en Angleterre et il n'y a pas de famille près d'eux avec des enfants. Des Anglais reviendront, écrit-elle, mais ils seront disséminés sur le territoire de la commune de Grasse. Les archives de l'USPG (*United Society for the Propagation of the Gospel*) à Londres ont une dernière lettre de Mme Jacot écrite le 4 octobre 1947 du Surrey dans laquelle elle explique qu'il n'y a plus de colonie anglaise à Grasse et que les seuls résidents sont des invalides. Elle pense que les protestants français pourraient être intéressés par la chapelle mais elle ne sait quel genre de loyer ils pourraient payer. Elle est désolée d'être pessimiste mais serait navrée que la chapelle tombe en ruines. Les Anglais ne reviendront pas et en 1970 la chapelle est donnée à l'Église réformée de Grasse.

Au terme de cette étude trop rapide on peut dire que la présence anglaise à Grasse est une « *colonie* » d'hivernants. Seuls les Warrick se sont implantés dans la ville pour y vivre et faire des affaires. Les autres sont des hivernants, la plupart pour raisons de santé : Alice de Rothschild, les Bowes et les Booker. On notera que cette population avait investi dans ce que l'on appellerait aujourd'hui une résidence secondaire depuis les plus riches comme Alice de Rothschild (une quinzaine de serviteurs à demeure) tout comme les Bowes, jusqu'au plus modestes comme les Donoghues (aucun serviteur) en passant par Charlotte Webber qui vivait dans le quartier de Saint-Christophe et qui avait trois domestiques. Puis il y avait ceux qui étaient moins fortunés ou qui ne voulaient pas investir sur place et qui se contentaient des hôtels ou des pensions de Grasse. Il faut bien sûr ajouter les domestiques qui accompagnaient leurs employeurs à Grasse.

L'héritage de ces Anglais à Grasse doit se faire à l'aune des œuvres qu'ils nous ont léguées comme le souligne judicieusement le fameux Émile Bonnifacy. Ce dernier, notaire Grassois (16 boulevard du Jeu-de-Ballon), président du tribunal de Grasse, maire de La Gaude, qui a laissé à la ville de Grasse (Musée d'art et d'histoire de Provence) une masse imposante de documents sur l'histoire, entre autre, de la ville, concluait un passage sur les

Anglais dans un tapuscrit non publié intitulé *Histoire de la Côte d'Azur* qu'il avait rédigé entre 1954 et 1960 : « *Ce n'est pas dans les remous des idées et des déclamations politiciennes qu'il faut situer l'influence anglaise chez nous : c'est dans la réflexion éclairée et prévoyante, qui se matérialise, à son heure, par des œuvres dont il ne faut pas oublier les réalisateurs* » [Musée d'art et d'histoire de Provence].

Sources manuscrites ou imprimées

- **Archives et bibliothèques :**

Archives paroissiales de l'Église Réformée de Grasse.
Archives municipales de Grasse.
Mairie de Grasse, services à la Population.
Musée international de la Parfumerie de Grasse.
Archives du musée d'art et d'histoire de Provence de Grasse.
Archives municipales d'Antibes
Archives municipales de Cannes
Archives municipales de Menton
Archives départementales des Alpes-Maritimes (Nice)
Archives nationales (Paris), archives de l'Église réformée de France (biographie des pasteurs).
Archives conservées par la Société de l'histoire du Protestantisme français, Paris.
Archives de la Mission populaire évangélique, au siège de la Mission, rue de Clichy à Paris.
Archives de *St John the Evangelist* (Grasse) que l'on peut trouver
- à l'USPG, Society for the Propagation of the Gospel, Londres.
- aux Metropolitan Archives de Londres.
- À la Bodleian Library of Commonwealth and African Studies à Rhodes House, Oxford.
- Les bureaux du diocèse de Gibraltar à Londres (*Diocese in Europe*).

Archives municipales de Liverpool.
Archives de l'entreprise *Heaton, Butler and Baynes Stained Glass Company* au Victoria and Albert Museum de Londres.
Archives royales de Windsor, RA VIC/ MAIN/QVJ/1891: Mar, journal intime de la reine Victoria :
Archives militaires allemandes :
- Deutsche Dienststelle für die beanchrichtigung der nächsten angehörigen van gefallenen der Ehemaligen deutschen Wehrmacht, WASt (Berlin).
- Bundesarchiv, Abteilung Militärarchiv (Fribourg).

Archives notariales de Me Vouillon et Levasseur, 28 route de Cannes, le Néroli, à Grasse.
Bibliothèque et médiathèque municipales de Grasse. Bibliothèque patrimoniale de Grasse (guides de Grasse et « bibliothèques des Anglais »).
Bibliothèque nationale de France (ouvrages anciens sur Grasse).

- **Ouvrages**

Anonyme [John Lord Bowes], *Guide to Grasse by an English resident, with two maps*, Londres, Simpkin, Marshal, Hamilton, Kent & Co Limited, 1891. éd. fac-similé publiée par la British Library (British Library Historical Prints).
Anonyme, *Souvenir de Grasse et de ses environs*. *Lettres de Mme Henriette du Lac. Recueillies et publiées par X...*, N. Dame de Lérins, Imprimerie Marie-Bernard, 1876.

Baring-Gould (Rev. Sabine), *The Book of the Riviera*, New-York, E.P. Dutton & Co., 1905.
Bray (Jean Auguste Theodore de, dit Walburg), *Trois Jours à Grasse par un photographe-paysagiste*, Moulins, impr. de Fudez, 1870.
Brewster (Margaret Maria), *Lettres de Cannes et de Nice 1856-1857*, Spéracèdes, Éditions Tac Motifs, 1998.
Fortescue (Lady Winnifred), *Perfume from Provence*, 1935, rééd. Black Swan, 1992.
Fortescue (Lady Winnifred), *Sunset House*, 1937, rééd. Black Swan, 1993.
Liégeard (Stéphen), *La Côte d'Azur*, Paris Maison Quantin, 1887. [En ligne] URL gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k5698362j.
Macmillan (Rev. Hugh), *The Riviera*, Londres, J.S. Virtue & Co. Ltd, 1885.
Wells (Clara Louisa), *The Arrondissement of Grasse in the Département of the Alpes Maritimes, France*, Valence, L'imprimerie valentinoise, 1917.

- **Liste des guides de Grasse mentionnant les Anglais (par ordre chronologique).**

Edward (J.), *Grasse. Notice, description, climat, curiosités, industrie, excursions*, Grasse, A. Dubout, Libraire-éditeur, Rue-Droite, 1869.
Grasse, Station hivernale, le Grand Hôtel. Promenades et excursions, Grasse, typographie et lithographie E. Imbert, 1882.
Fanton D'anton (M. & H. de), *Grasse en poche. Guide de l'Étranger. Texte français et anglais*, Grasse, Imprimerie E. Imbert et Cie, boulevard du Jeu de Ballon, 1885-1886.
Orgeas (Dr J.), *L'Hiver à Cannes, Saint-Raphaël, Grasse et Antibes. Guide descriptif, historique, scientifique, médical et pratique*, Cannes, chez tous les libraires, 1889.
Guide to Grasse by an anonymous resident with two maps [John Lord Bowes et / ou Charles Edward Booker], Londres, Simpkin, Marshal, Hamilton, Kent & Co Limited, 1891 [original à la British Library de Londres].
Grasse. Historical and climateric Notice. The Town. Its Industry. Environs of Grasse, Grasse, Imprimerie Imbert & C. Printers, 1903 [BNF].
Crosnier (Jean), Mauclair Camille (préf.), *Grasse*, 1908.
Syndicat d'Initiative de Grasse, *Grasse. Station hivernale de Premier Ordre. Avec plan. 50 centimes* (10 000 exemplaires, Imprimerie Imbert & Cie). Guide avant 1911.
Riviera Bijou. Guide illustré des stations de la Côte d'Azur, Cannes, 22 rue Rostand, 1910.
Kaye (Walter J.), *Grasse (Riviera) and its vicinity*, guide en anglais, 1912.
Plan-guide de Grasse, Lyon, G. Toursier éditeur, 32 avenue des remparts d'Ainay. Vendu 0,60 Fr. Avant 1922.
Grasse. Station climatique, édité par le syndicat d'initiative de Grasse et de ses environs, 1925 (réédition actualisée). 1 Fr 25.
Grasse. Station climatique. La cité des fleurs et des parfums, prix 5 Fr, imprimerie Imbert. 1932.

Bibliographie

Benalloul (Gabriel), Bottaro (Alain), Deharbe (Catherine), Prenant (Patricia), *Grasse et les Ossola. Une dynastie de notables au service de la cité et de la France sous la IIIe République*, Association de Sauvegarde du Patrimoine Écrit des Alpes-Maritimes, 2012.
Benoist (Lindsay), *Les Fantômes d'Albion : les tombes anglaises du cimetière Alphonse Karr de Saint-Raphaël, Bulletin de la Société d'histoire de Fréjus et de sa région*, n° 10, 2009.

Boyer (Marc), *L'Hiver dans le midi, l'invention de la Côte d'Azur, XVIIIe-XXIe siècle*, L'Harmattan, 2009.

Burhman (T. Scott), « George Ashdown Audsley, L.L.D., an appreciation » dans *G.A. Audsley, the Temple of Tone*, New York, J. Fisher & Bro., 1925.

Cassarini (Stéphane), *Grasse au fil du temps*, Sophia Antipolis, Éditions Campanile, 2005.

Cresp (Jean-Marie), *Grasse. Capitale de la Provence orientale*, Spéracèdes, Tac Motifs, 1992.

Elleouet-Guidicelli (Catherine), *Such a Pretty Little English Church*, tapuscrit non publié, traduction de Virginia Youdale.

Emerson (Maureen), *Escape to Provence*, Chapter & Verse Sussex, 2009.

Fermaud (Jean-Claude), *Le Protestantisme en Provence au XVIe siècle jusqu'à l'édit de Nantes*, La Cause, ed. Terres protestantes, 1999.

Fox (David H.), *George Ashdown Audsley*, 1995. Monographie non publiée. [en ligne] URL : http://www.wanamakerorgan.com/08/pdf/audsley.pdf.

Ghio (René), « Mes années de guerre », dans Association historique du Pays de Grasse, *Devoir de mémoire. L'Occupation, la Résistance et la Libération à Grasse et en Pays de Grasse*. Actes du colloque du 27 novembre 2007, Grasse, Éditions Tac-Motifs. p. 143-152.

Gonnet (Paul dir.), *Histoire de Grasse et sa région*, Éditions Horvath, 1984.

Grasse (Marie-Christine dir.), *Grasse, Regards de photographes*, Musée d'art et d'histoire de Provence, Saint-Cyr-sur-Loire, Allan Sutton, 2011.

Grihangne (Roger), *Queen Victoria in Grasse. A Chronicle of the Queen's five week stay in the Capital of the Perfume Industry. March-April 1891*. Traduit du français par David Lockie, Grasse, Imprimerie Magenta, 1991 (il existe une version en français).

Hale (Julian), *The French Riviera, A Cultural History*, Oxford University Press, Oxford.

Hall (Michael), *Waddesdon Manor. The heritage of a Rothschild House*, Londres, Scala Publishers Ltd, 2009.

Howarth (Patrick), *When the Riviera was ours*, Londres-Henley, Routledge & Keagan Paul, 1977.

Jones (Ted.), *The French Riviera. A Literary Guide for travellers*, Londres-New York, Tauris Parke Paperbacks, 2009.

Krisanaz (Rémi), « Mémoire de Julie Reveland, Grasse 1939-1945 » dans Association historique du Pays de Grasse, *Devoir de mémoire. L'Occupation, la Résistance et la Libération à Grasse et en Pays de Grasse*. Actes du colloque du 27 novembre 2007, Grasse, Éditions Tac-Motifs. p. 9-31.

Litschgy (Émile), *Nos ancêtres les Grassois. Histoire d'une ville et de ses habitants. Première partie : des origines à la Révolution*, Spéracèdes, Éditions Tac Motifs, 1999.

Litschgy (Émile), *« On lui disait Maubert-la-pièce ». Histoire d'une ville et de ses habitants. Deuxième partie : La vie des Grassois de 1789 à 1918*, Spéracèdes, Éditions Tac Motifs, 1999.

Litschgy (Émile), *En ce temps-là. Histoire d'une ville et de ses habitants. Troisième partie : 1920-1940*, Spéracèdes, Éditions Tac Motifs, 1999.

Litschgy (Émile), *La Vie des Palaces. Hôtels de séjour d'autrefois*, Spéracèdes, Éditions Tac Motifs, 1997.

Marshall (Dorothy), *The Life and times of Victoria*, [1972] Londres, Weidenfeld and Nicholson, 1992.

Marx (Roland), *1888. Jack l'Éventreur et les fantasmes victoriens*, Éditions Complexe, [1987], 2007.

Nelson (Michael), *Queen Victoria and the discovery of the Riviera*, Tauris Parke Paperbacks, 2001.

Morgan (Marjorie), *National Identities and travel in Victorian Britain*, Basingstoke and New York, Palgrave 2001.

Mourgues (Marcelle), « Lord Brougham « promoteur » de Cannes » dans *Annales de la société scientifique et littéraire de Cannes et de l'arrondissement de Grasse*, 119e année, t. XXXI, année 1985, p. 85-92.

Nègre (Joseph), *La Riviera de Charles Nègre. Premières photographies de la Côte d'Azur (1852-1865)*, Édisud – Tac-Motifs, 1991.

Orban (Myriam A.), *La Religion des aristocrates dans le comté de Nice et les Alpes-Maritimes au XIXe siècle*, Nice, Culture Sud, 2010.

Pérouse De Monclos (Jean-Marie dir.), *Architecture. Méthode et vocabulaire*, Paris, Éditions du Patrimoine, 2000.

Pierre Du Thau (Jeanine), *Grasse, les cartes postales anciennes racontent la cité des parfums*, Nice, Éditions Serre, 1984.

Pintus (Isabelle), *L'Aristocratie anglaise à Nice à la Belle Époque*, Nice, Alandis, 2000.

Photothèque du Musée d'art et d'histoire de Provence et du Musée international de la Parfumerie, *Grasse*, Saint-Cyr-sur-Loire, Allan Sutton, 1999.

Sabatier (Alain), *Jean Luce. Photographe collectionneur*. Collection « Photographes des Alpes-Maritimes » édité par le Conseil général des Alpes-Maritimes. Catalogue de l'exposition éponyme des Archives départementales qui s'est tenue à Grasse en 2009 : www.museesdegrasse.com/.../catalogue_expo_jean_luce.pdf

Teulié (Gilles), *La Chapelle Victoria. Une histoire de la reine Victoria, des Anglais et des protestants à Grasse*, Grasse, Tacs-Motifs des Régions, 2013.

Zellal (Coline), *À l'ombre des usines en fleurs. Centre et travail dans la parfumerie grassoise. 1900-1950*, coll. Penser le genre, Aix-en-Provence, Presses Universitaires de Provence, 2013.

LA BARONNE ALICE DE ROTHSCHILD ET LE DÉVELOPPEMENT DU TOURISME À GRASSE

Christian ZERRY

Figure de proue du tourisme hivernal à Grasse, la baronne Alice de Rothschild a non seulement associé le prestige de son nom à la cité des parfums, mais aussi apporté une contribution essentielle à son essor touristique. La création d'un des plus beaux jardins exotiques de la Côte d'Azur et la construction de la villa Victoria, siège d'une vie sociale intense avec notamment la visite de la reine Victoria en 1891, ont marqué, au tournant du XXe siècle, l'apogée de la vocation touristique de la jeune station de moyenne altitude. Bien que l'offre d'hébergement, lors de sa venue à Grasse en 1888, ait été encore très fruste, le domaine Rothschild a pris au fil des ans une place éminemment structurante dans le développement urbain de la cité. Avec un train de maison de plus de 130 employés durant la saison hivernale, l'« hôte fidèle » a acquis pendant son séjour de 35 ans des droits à une juste reconnaissance de la cité des fleurs et des parfums.

Offre d'hébergement

En 1888, le classique séjour hivernal à l'hôtel n'est pas aisé. La ville de Grasse a pris un retard considérable par rapport aux villes côtières et son offre d'hébergement est relativement fruste. Le seul établissement hôtelier digne de ce nom est le Grand Hôtel. Inauguré fin octobre 1882, sa construction a résulté d'une initiative municipale inspirée de l'exemple des villes du littoral. Pour cela, les édiles communaux ont dû mener le projet depuis le lancement de la souscription pour la collecte des fonds nécessaires à la construction de l'hôtel de luxe jusqu'au mandat confié aux deux architectes cannois Charles Baron et Laurent Viannay. Le Grand Hôtel marquait le début d'une réelle activité touristique comparable à celle des stations de bord de mer mais avec les nombreux atouts d'une ville de moyenne altitude. Son succès ne fut réel qu'à compter de 1885, après l'arrivée du maître d'hôtel allemand Frédéric Rost, frère du propriétaire de l'Hôtel Beau-Séjour à Cannes.

L'hivernant de 1888 avait aussi la possibilité de résider dans l'une des nombreuses maisons proposées à la location. Ces demeures, bien situées sur les hauteurs de Grasse, offraient certes des vues imprenables sur le littoral mais manquaient souvent des normes de confort auxquelles les Européens du nord étaient habitués. Pour le villégiateur conquis par les atouts de Grasse, il restait la possibilité d'un investissement direct dans la pierre. Quelques familles anglaises comme les familles Bowes, Bookers ou Osler avaient opté pour l'acquisition de villas ou mas qu'ils avaient équipés selon leurs standards de confort et agrandis pour héberger leur nombreuse domesticité. C'est l'option retenue par la baronne Alice de Rothschild.

La communauté britannique reste cependant de petite taille en comparaison de celle de Cannes qui compte alors plus d'une centaine de familles.

Le projet d'Alice de Rothschild

• Alice de Rothschild

Née en 1847 à Francfort, la baronne Alice est la benjamine d'une famille de sept enfants. Elle fait partie de la branche autrichienne des Rothschild qui a créé à Vienne l'une des banques privées les plus prospères de l'Empire austro-hongrois. Au décès de sa mère en 1859, elle décide de s'installer en Angleterre aux côtés de son frère Ferdinand, de 8 ans son aîné.

Après le veuvage en 1865 de Ferdinand, en proie à un long et profond désarroi, elle décide de s'occuper de son frère et abandonne tout projet de mariage. À sa majorité en 1868, elle obtient la citoyenneté britannique et opte pour une résidence permanente en Angleterre.

En 1874, le fabuleux héritage de leur père Anselme leur permet de réaliser de vastes projets. Ferdinand entreprend la construction du château de Waddesdon qui prend rang parmi les plus beaux châteaux d'Angleterre. De son côté, Alice fait bâtir, à proximité de Waddesdon, le Pavillon d'Eythrope dont les jardins constituent un des modèles les plus achevés de jardins anglais. Malheureusement, un rhumatisme articulaire l'empêche d'y résider en permanence.

- **Le projet de Grasse**

En 1887, âgée de 40 ans, la baronne descend au Grand Hôtel pour un séjour hivernal de six mois. Pendant cet hiver, elle élabore un projet ambitieux de jardins exotiques sur la colline du Malbosc, à l'est de Grasse. En février 1888, elle réunit un conseil de famille restreint au Grand Hôtel pour lui soumettre le projet d'investissement grassois qu'elle vient de concevoir. Quels sont les arguments qu'elle fait valoir pour obtenir une validation familiale de son projet ?

Il y a d'abord les raisons personnelles :

1) À 40 ans, elle a besoin d'un nouveau challenge. Comme toute la quatrième génération Rothschild, elle a vécu dans le luxe et le confort des châteaux et des palais familiaux. Elle veut relever un défi à la mesure de ses ambitions depuis la déception d'Eythrope.

2) Considérée dans la famille Rothschild comme la plus douée en matière d'horticulture, elle a non seulement la main verte mais a montré de réelles dispositions en matière d'architecture de paysage. Venant régulièrement à Cannes rendre visite aux cousins français de la villa Rothschild, elle connaît bien le climat azuréen. Elle est plus tard de bons conseils pour la cousine Béatrice lors de la conception des jardins de la villa Éphrussi au cap Ferrat.

3) La végétation méditerranéenne qui ne connaît pas de trêve en hiver permet la réalisation en grandeur réelle de ce qui est fait à l'abri des serres dans le nord (les serres de Waddesdon font alors partie des plus belles et des plus modernes d'Angleterre).

Mais, jusque-là, aucun de ces arguments n'est vraiment discriminant par rapport aux stations balnéaires comme Cannes ou Nice. Il y a d'autres motifs qui la poussent à choisir le pays grassois.

4) Grasse est une station climatique de moyenne altitude bénéficiant d'avantages particuliers :
   - Un climat tempéré ouvert aux influences marines donc protégé du gel mais suffisamment éloigné de la mer pour assurer un climat sec.
   - Un adossement comme dans un amphithéâtre à la montagne de Roquevignon assurant un climat doux de façon permanente.

5) La station climatique présente de nombreuses vertus thérapeutiques. Déjà en 1882, lors de l'inauguration du Grand Hôtel, la direction a publié un guide intitulé *Grasse,*

Station hivernale vantant les atouts de la station. Quelques années plus tard, Paul Sénéquier et le docteur A. Chuquet publient une *Notice historique et climatologique* sur la ville de Grasse louant le climat favorable aux valétudinaires et mettant en exergue la longévité des Grassois.

Dans le même temps, des docteurs en médecine anglais recommandent officiellement à leurs compatriotes la station climatique de Grasse. Des articles du docteur Cullimore dans la revue *The Lancet* ou du docteur Burney-Yeo dans le *British Medical Journal* font valoir les bienfaits du site abrité des vents et en légère altitude de Grasse qui, été comme hiver, bénéficie d'un climat tempéré favorable aux personnes asthmatiques, aux malades atteints de pleurésies chroniques – bronchites, tuberculose, maladies de cœur –, aux goutteux, aux diabétiques, aux névropathes et, *last but not least*, aux rhumatisants. C'est précisément d'un rhumatisme articulaire que souffre la baronne Alice.

6) L'arrière-pays avec sa végétation abondante de plantes traditionnelles (oliviers, agrumes) et son climat protégé convenant aux plantes exotiques ne peut laisser la baronne Alice insensible. Les champs de fleurs à parfums entourent alors à perte de vue la cité des fleurs et des parfums.

7) La vue panoramique sur le littoral et la mer confère à Grasse le titre mérité de « balcons de la Méditerranée ».

8) L'accès à Grasse est aisé. La création du département des Alpes-Maritimes en 1860 après l'annexion du comté de Nice a poussé l'arrondissement de Grasse à s'ouvrir vers cette métropole et le littoral dont l'essor est considérable. Après l'ouverture, en 1864, de la gare de Nice desservie par la compagnie PLM (Paris-Lyon-Méditerranée, filiale du groupe Rothschild), Grasse a été raccordée dès 1872 au réseau PLM par l'ouverture de la ligne Cannes-Grasse.

9) Encore marquée par sa vocation industrielle des parfumeries familiales, le pays grassois présente alors l'avantage de prix fonciers encore très abordables comparés à ceux de Cannes.

10) Enfin, l'éloignement des mondanités des villes côtières, où la haute aristocratie et la grande bourgeoisie européennes recréent leur microcosme du nord, convient bien au besoin de discrétion de la baronne Alice. Elle vient chercher dans l'arrière-pays un authentique resourcement.

Le domaine Rothschild à Grasse

Pendant 35 années de présence à Grasse, l'« hôte fidèle » comme la surnomment les journaux grassois, entreprend un vaste et coûteux programme de transformation de la colline du Malbosc.

- Par une quarantaine d'achats successifs de parcelles, la baronne Alice rassemble jusque fin 1908 un vaste domaine de 140 hectares d'un seul tenant. Le domaine se compose de deux zones distinctes, l'une couvrant la belle et noble colline ensoleillée du Malbosc aux portes de la ville et l'autre se déployant sur le plateau de la Malle.
- La colline se partage elle-même en deux parties : d'une part, le Grand Jardin en contrebas de la villa Victoria et, d'autre part, le domaine paysager au-dessus de l'avenue Victoria s'étendant jusqu'au Pavillon de thé. Centre d'une vie sociale intense avec une vingtaine d'employés de maisons anglophones durant la période hivernale, la

villa Victoria reçoit nombre de visiteurs prestigieux : la reine Victoria en mars-avril 1891 avec un retentissement mondial pour la ville, l'impératrice Élisabeth d'Autriche, le prince de Galles, futur roi Édouard VII, et son épouse la princesse Alexandra, la princesse Louise, etc.

Le Grand Jardin compte, au début du XXe siècle, parmi les plus beaux jardins exotiques de la Côte d'Azur. Albert Maumené, le directeur de la célèbre revue *La Vie à la Campagne*, lui consacre un long reportage en février 1911. Trois ans auparavant, la villa Les Cèdres du roi des Belges à Saint-Jean-Cap-Ferrat avait été à l'honneur dans les colonnes de la revue.

- De toutes les demeures émaillant le domaine, le Pavillon de thé est sans conteste la plus pittoresque par son architecture entièrement conçue par la châtelaine. Le toit en tuiles vernissées aux couleurs bleu et jaune des Rothschild et la grande aigle impériale noire rappelant l'anoblissement de la famille par l'empereur Joseph d'Autriche constituent, de nos jours, le dernier vestige de la présence des Rothschild à Grasse.
- Par ses exigences de confort, la baronne joue vis-à-vis des édiles grassois, tout au long de ces années, un aiguillon intransigeant pour une modernisation des infrastructures municipales. Grâce à une subvention personnelle de 10 000 francs (soit 4 millions d'euros de 2012), la canalisation des eaux du Foulon peut être achevée en juillet 1889. D'autres interventions seront déterminantes : branchement du gaz de ville en décembre 1888 à la villa Victoria, tête de liste des 50 premiers abonnés grassois au téléphone en novembre 1891. Il en est de même pour l'équipement en électricité ou le raccordement au réseau d'égouts.
- Au sortir de l'hiver 1913-1914, le domaine représente un investissement global de 65 millions d'euros de 2012. Rien que pour l'entretien des jardins, les dépenses annuelles sont évaluées à 1,8 million d'euros, couvrant les gros travaux de terrassement, les approvisionnements en plants et arbres et la rémunération de la centaine d'ouvriers agricoles.
- La contribution du domaine Rothschild aux rentrées fiscales grassoises est importante. Les impôts sur les propriétés bâties et non bâties et sur les portes et fenêtres atteignent bon an mal an près de 0,9 % des recettes fiscales totales de la municipalité.
- En tant que bienfaitrice, la baronne Alice respecte la tradition familiale de générosité vis-à-vis des pauvres et des indigents. On rapporte que, la veille de Noël, elle achète tous les objets déposés au Mont-de-piété, lesquels, l'après-midi, sont restitués aux propriétaires.

Décès en mai 1922 : *quid* des apports à la ville par l'« hôte fidèle » pendant 35 ans ?

- **Si le Grand Hôtel a marqué le lancement de la vocation touristique de Grasse, la villa Victoria a largement contribué à sa notoriété :**

La communauté étrangère, surtout britannique, a connu un développement en particulier après le séjour, au printemps 1891, de la reine Victoria venue voir les nouveaux jardins de son amie, la baronne Alice. Les Grisewood à la villa Marguerite, les Gibbons de la villa Norah, les Harjès quoiqu'américains mais assimilés à la communauté anglophone, les Johnston grossissent progressivement les rangs de la communauté anglaise qui reste cependant hétérogène et restreinte en comparaison de Cannes. Pour l'exercice du culte anglican sur place, la petite communauté fait construire à ses frais la belle chapelle Victoria, inaugurée par la reine Victoria.

Plus généralement, la villa Victoria imprime un style de jardins exotiques qui va se répéter dans l'ensemble du pays grassois, tant à l'initiative des propriétaires privés des quartiers Saint-François ou Saint-Jean avoisinants, que des pouvoirs publics dans les jardins publics.

Par la suite, la famille de Croisset confie la conception de leur villa et des jardins à Ferdinand Bac. L'ensemble architectural terminé après la Grande Guerre renoue avec le style italien et marque une rupture par rapport au style exotique de la villa Victoria.

- **La villa Victoria a donné une impulsion au développement touristique :**

Le décret du 14 mars 1922 enregistre Grasse en « station climatique » et crée simultanément une chambre d'industrie climatique chargée de sa promotion.

En tant que ville de la « *French Riviera* », la cité des fleurs et des parfums est devenue désormais une destination prisée des touristes, sensibles aux charmes de l'arrière-pays alpin. Ce bienfait économique ravit les édiles qui y voient une nouvelle source de richesses et un complément d'activité à la traditionnelle industrie de la parfumerie.

Mais les parfumeurs ne voient pas que des avantages dans cette diversification économique. La nouvelle demande de main-d'œuvre et de surfaces foncières entraîne les coûts salariaux et les prix de l'immobilier dans une spirale haussière préjudiciable aux activités industrielles locales. Ces divergences d'intérêts apparaissent au plein jour après la Grande Guerre.

- **Le procès posthume de l' « hôte fidèle » :**

Très longtemps, les municipalités grassoises, au-delà des appartenances politiques, s'étaient réjouies de la présence sur leur sol d'un hôte aussi fortuné et capable de contribuer généreusement aux dépenses d'infrastructure. Par la suite, le domaine se révèle être un frein aux projets de développement urbain de la cité : le domaine de 140 hectares aux portes mêmes de la ville lui interdit toute extension à l'est, son débouché naturel vers Nice. Après 1918, sachant que la baronne Alice n'a pas de descendance, les édiles espèrent un geste qui assure la propriété du beau et vaste domaine à la ville. Le legs en 1922 du domaine à son cousin Edmond est d'abord une déception, mais, finalement, après bien des discussions, le baron Edmond accepte de céder le domaine à la ville pour un prix dérisoire couvrant tout juste les droits de succession.

Ce « cadeau royal » se révèle empoisonné : la mise en valeur du domaine nécessite des moyens financiers hors de proportion avec les capacités de la ville. Contrainte et forcée, elle doit se résoudre à confier à une société privée l'ensemble des travaux de viabilisation des terrains, de percement des voies d'accès et de commercialisation du lotissement. Les agissements frauduleux de certains protagonistes lors de la recherche du prestataire privé ont des conséquences fâcheuses pour le domaine avec des faillites en cascade.

Ces aléas se greffent sur un contexte économique en profonde mutation du fait de la crise de 1929 et de l'émergence des sports d'hiver dans les stations de haute altitude. Le tourisme des riches hivernants du nord prend fin.

Cette succession de malheurs menace la pérennité du domaine qui est finalement vendu aux enchères à vil prix en 1938. Malgré toutes ces vicissitudes, l'ancien domaine Rothschild conserve son caractère agreste et échappe aux tentations d'habitations à vocation sociale. L'ombre de la baronne Alice de Rothschild continue de veiller sur le domaine.

YVAN BOUNINE ET GRASSE

Nicolas GESTKOFF

Français depuis trois générations, mes origines ainsi que celles de mon épouse sont russes. Nos familles font partie de l'un des deux principaux mouvements d'émigration russe[24] des années 1920.

L'élite intellectuelle, industrielle et la noblesse connaissent alors déjà bien la France comme lieu de villégiature. C'est là l'une des raisons de leur arrivée massive sur la Côte-d'Azur, arrivée favorisée par l'invitation du gouvernement français intéressé par cet apport culturel.

On retrouve ainsi à Nice, par exemple, des familles originaires de Tachkent. L'une d'elles a par la suite, en 1932, acquis une ferme à Grasse. Mes parents également installés à Nice les ont connus et ont même été photographiés devant la ferme en leur compagnie lors d'une amicale invitation. Une autre photographie représente ces cultivateurs en pause après les travaux des champs. Cette propriété agricole est alors dédiée à l'exploitation de fleurs pour les parfumeries de Grasse[25]. Cette famille a elle-même côtoyé la famille Bounine, également installées à Grasse dans l'Entre-Deux-Guerres.

Ivan Alexéièvitch Bounine (1870-1953) est né en Russie à Voronej, localité située à 700 kilomètres au sud de Moscou. Décédé à Paris, le célèbre auteur est enterré dans le cimetière russe de Sainte-Geneviève-des-Bois (banlieue sud de Paris).

Yvan Bounine a eu la chance de fréquenter pendant ses jeunes années des écrivains aussi célèbres que Tolstoï, Tchékhov, Gorki, Nabokov, Chaliapine…

En arrivant en France, dans les Années folles, il choisit la Côte-d'Azur pour sa ressemblance avec la Crimée qu'il affectionne. Après deux ans à Juan-les-Pins, il décide de s'installer à Grasse où il trouve un paysage magnifique et la tranquillité nécessaire pour écrire. Il faut dire que la langue de Bounine est très recherchée et nécessite, même pour un russophone, l'emploi permanent d'un dictionnaire, tellement la quête de l'auteur d'un vocabulaire précis le conduit à utiliser des mots et des expressions très peu usités.

À Grasse, Bounine réside un temps dans la villa Belvédère. Alors fort démuni financièrement, il peut compter sur le soutien de Rachmaninov, un ami de longue date, qui lui apporte autant une aide pécuniaire que morale. Cet appui se maintient même après l'obtention du Prix Nobel de littérature en 1933 pour son livre *La vie d'Arsénièv*.

Néanmoins, Yvan Bounine ne passe pas tout son temps à Grasse. Durant les deux mois les plus froids de l'hiver, il séjourne dans son appartement parisien, revenant dans le Midi pour les beaux jours.

En 1939, Ivan Bounine quitte la villa Belvédère. Il s'installe dans la villa Jeannette sur la route Napoléon à Grasse. Cette villa appartient à ses amis anglais partis pour la Grande-Bretagne du fait de la guerre. Il y demeure jusqu'en 1945. Toutefois, selon certaines sources, les conditions de vie sur place s'avèrent difficile pour lui, notamment du fait de la forte topographie du site. Dès la fin de la guerre, le retour de ses amis anglais l'incite a définitivement quitter Grasse pour s'installer dans son appartement à Paris.

Monsieur Gabriel Simonov, président de notre association, a été marqué par la personnalité de Bounine rencontré dans son adolescence. Son admiration pour le romancier explique sa volonté tenace pour racheter la maison Belvédère et créer une association en 1993 lui rendant hommage. Le travail de sensibilisation autour de la présence grassoise du célèbre écrivain aboutit en l'an 2000 à l'érection par la municipalité de Grasse, en présence du maire

[24] Un premier flux est passé de la Turquie vers la France (y compris les Dom Tom et les colonies) et un second flux est passé par la Chine pour les personnes habitant au-delà de l'Oural.

[25] Nous avons pu, ma femme et moi, racheter cette ferme en 1995. Mon fils aîné, paysagiste, a voulu poursuivre l'activité sur le terrain et depuis peu nous approvisionnons un grand parfumeur français en fleurs à parfum.

Jean-Pierre Leleux et de M. Simonov, d'un buste de Bounine[26] dans le jardin de la Princesse Pauline et d'une plaque au bas du chemin qui mène à la villa Belvédère.

Par ailleurs, toujours dans le même souci de faire connaître cet auteur, M. Simonov autorise la visite du jardin de la maison Belvédère, essentiellement auprès d'un public russe, comme par exemple, le jour où l'on accueille sur le site 50 personnes venant du centre de la Sibérie.

En 2004, l'association organise une journée commémorative « Bounine » au Palais des Congrès de Grasse. Cette manifestation s'inscrit dans le cadre de l'année Tchékhov, ami de Bounine. À cette occasion, il est joué du Rachmaninov. Les nouvelles de Bounine *Les allées sombres* sont également mises en scène et jouées par une troupe théâtrale de Togliatti sur la Volga. D'autres actions ont été menées, comme en 2007, l'invitation d'une quarantaine de personnes de Russie pour « Exporose » sur le thème de la magie de l'âme russe.

Bounine connaît encore aujourd'hui un succès extraordinaire en Russie, notamment depuis la Pérestroïka qui plonge les Russes modernes dans les racines de la Russie ancienne. De son vivant, Bounine connaît également la reconnaissance de ses pairs, à l'image d'André Gide, qui se remémore dans son journal, leurs parties d'échec mémorables dans l'un des deux palaces grassois de la route de Nice. On trouve, en outre, des témoignages de cette amitié dans la correspondance qu'entretiennent les deux hommes, ou bien dans l'hommage public retranscrit ci-dessous :

« *Cher Ivan Bounine,*

Je ne vous ai précédé que d'un an dans la vie ; c'est dire que nous sommes à bien peu près du même âge – vous m'avez précédé de 15 ans dans les honneurs : c'est en 1933, si je ne fais pas erreur, que la Suède vous accorda le prix Nobel. Cette même faveur insigne fut accordée, en France, à Roger Martin du Gard, puis, longtemps ensuite, à moi-même. Est-ce un titre suffisant pour m'adresser à vous aujourd'hui, au nom de la France, et vous donner, au seuil de votre 81e année une accolade confraternelle ? Non : il y faut encore que vous ayez choisi la France pour abriter votre long exil, citoyen russe réfugié parmi nous depuis la révolution qui vous a mis en opposition, parmi les vôtres contre ceux qui vous paraissaient intolérables. Il y faut surtout les liens d'une sympathie profonde, pour votre œuvre d'abord, que j'admirai déjà longtemps avant d'avoir pu vous rencontrer ; pour vous-même enfin lorsque nos routes se sont croisées.

Vous habitiez Grasse et je n'eus pas grand détour à faire pour aller vous saluer dans cette hospitalière villa […] *Des fenêtres de votre villa de Grasse j'étais presque étonné de voir un paysage du Midi de la France et non pas la steppe russe, le brouillard et la neige et les bosquets de bouleau blanc. Votre monde intérieur s'imposait et triomphait des apparences ; c'était là la réalité. Et je retrouvais autour de vous cette extraordinaire force de sympathie qui laisse fraterniser l'homme avec l'homme, en dépit des frontières, des différences sociales et des conventions. En dépit même des divergences intellectuelles. Comme je m'entendais bien avec vous ! Au cours de la conversation, nous découvrions que nous n'étions d'accord sur rien, absolument sur rien : c'était charmant. Nos goûts littéraires, nos admirations, nos jugements différaient du tout au tout, aussi bien pour approuver que pour honnir. Mais ce qui m'importait, c'est que je n'entendais dans vos propos rien que d'authentique et de convaincu, rien d'obtenu par contrainte ou par imitation, de contrefait. Et sans doute était-il impossible d'imaginer une éthique et une esthétique, un ciel et un enfer littéraires, plus profondément et foncièrement distants des miens que des vôtres. Mais vous aviez su vous affermir et vous affirmer sur vos positions d'une manière magistrale. Et c'est cela seul qui importe ; car, en art, il n'est pas une seule façon d'être grand. Lorsque j'écoute un récit de vous, j'oublie tout le reste : ça y est. Je ne connais pas d'œuvre où le monde*

[26] Bronze du sculpteur Jacques Vairé.

extérieur soit en contact plus étroit avec l'autre, le monde intime ; ou la sensation soit plus exacte et irremplaçable, les propos plus naturels à la fois et plus inattendus… »

Cette lettre d'André Gide a été écrite dans le cadre du comité pour célébrer le 80e anniversaire de l'écrivain Ivan Bounine le 23 octobre 1950, comité créé par quatre écrivains : Roger Martin du Gard, François Mauriac, André Maurois et André Gide.

Je ne saurais pas mieux m'exprimer que Gide et c'est donc sur ces mots que je vais prendre congé de votre bienveillante attention.

LES OUVRIERS ITALIENS DANS L'INDUSTRIE DE LA PARFUMERIE GRASSOISE (1850-1914)

Gabriel BENALLOUL

Divers aspects de l'histoire de la parfumerie grassoise ont été abordés dans le cadre des recherches que nous menons depuis quelques années au sein et pour le compte de plusieurs acteurs locaux de valorisation du patrimoine historique[27]. Les thématiques traitées concernent l'architecture industrielle[28], l'évolution du paysage industriel[29], les techniques[30] ou bien encore l'économie et le commerce[31]. Ce colloque offre l'opportunité de s'intéresser plus directement à la question de la main-d'œuvre, enjeu essentiel de la recherche sur la parfumerie grassoise[32].

En raison du manque de sources disponibles, la présente contribution sur la partie italienne de cette main-d'œuvre n'a pu s'effectuer qu'en s'adossant fortement au principal travail universitaire traitant directement des ouvriers de la parfumerie. Il s'agit d'un mémoire de maîtrise réalisé sous la direction de R. Schor et A. Ruggiero, et soutenu en 1998 par Isabelle Laval[33]. Pour réaliser ce travail, intitulé *Histoire des ouvriers de la parfumerie grassoise*, l'auteur a en effet tiré les principales informations contenues dans la maigre documentation disponible sur la question, essentiellement à partir de deux sources :

- des sources statistiques (recensement de population, enquêtes industrielles) qui portent en soi un certain nombre de limites et de défauts (séries statistiques incomplètes et contradictoires)[34].

- des éléments d'origine préfectorale et administrative ayant trait à la surveillance des mouvements ouvriers (syndicats, surveillance des travailleurs étrangers et des grèves),[35] peu abondants. Ce manque d'informations doit tenir en partie au relatif calme du bassin industriel

---

[27] Ces travaux historiques entrepris en 2006 ont été réalisés dans le cadre d'une collaboration entre la mairie de Grasse, la région PACA et le conseil général des Alpes-Maritimes.

[28] En effet, nous avons mené deux inventaires du patrimoine industriel de Grasse. Le premier réalisé entre 2007 et 2009 portait sur les usines historiques de la parfumerie grassoise. Le second (2011-2013) s'est intéressé au patrimoine hydraulique et des moulins de la ville. Ces travaux ont été réalisés avec le concours financier et le suivi scientifique du Service de l'inventaire général du patrimoine, région PACA et le soutien ponctuel du conseil général des Alpes-Maritimes ; la mairie de Grasse en a assuré la mise en œuvre par le biais du Musée international de la Parfumerie et le service Ville d'art et d'histoire. L'ensemble de ces études est consultable sur internet, via la base de données Mérimée, du ministère de la Culture et de la communication.

[29] Gabriel Benalloul, « La Culture des plantes à parfum dans les Alpes-Maritimes entre 1904 et 1927 au travers des statistiques agricoles », dans *Recherches régionales*, n° 204, juil.-déc. 2013. [En ligne] URL : http://www.cg06.fr/ ; Gabriel Benalloul, « Les Mutations du bâti industriel de la parfumerie à Grasse aux XIXe et XXe siècles », dans Marie-Christine Grasse (dir.), *Une histoire mondiale du parfum*, Somogy éditions d'art, Paris, 2007, p. 216-217.

[30] Gabriel Benalloul, « Techniques de parfumerie à Grasse. Présentation historique », dans *Recherches régionales*, n° 196, juil.-déc. 2010. [En ligne] URL : http://www.cg06.fr/.

[31] Gabriel Benalloul, « Historique de Sociétés de parfumerie de Grasse 1800-1939 », dans *Recherches régionales*, n° 201, janv.-juin 2012. [En ligne] URL : http://www.cg06.fr/.

[32] La question historique de la main-d'œuvre ouvrière de la parfumerie a été abordée par Alain Ruggiero, dans l'article « Ouvriers et industries dans l'extrême sud-est français à l'époque contemporaine », dans *Provence historique*, n° 206, oct.-déc. 2001, p. 537-545.

[33] Isabelle Laval, *Les Ouvriers de la parfumerie grassoise de 1860 à 1914*, mémoire de maîtrise d'Histoire, sous la direction de Ralph Schor et Alain Ruggiero, université de Nice, 1995.

[34] Dans ce cadre nous pouvons signaler les dossiers suivants : Arch. dép. Alpes-Maritimes, 9 M 1, tableaux de la situation industrielle ; 1 M 891, surveillance des étrangers, enquête sur les grandes entreprises industrielles, commerciales et agricoles appartenant à des étrangers ou employant de la main-d'œuvre étrangère, 1913 ; 6 M 24, dénombrement de 1896, classement des étrangers, états récapitulatifs ; 33 J 440, chambre de commerce et d'industrie de Nice Côte d'Azur, enquêtes, statistiques, renseignements sur la production et le commerce du département, 1861-1944, éléments statistiques pour la carte économique de la France, 1899-1914.

[35] Arch. dép. Alpes-Maritimes, 10 M 41 à 48, grèves et conflits du travail, rapports de police.

grassois qui ne semble pas avoir été en proie à de nombreux et importants mouvements sociaux, similaires à ce que l'on peut observer dans d'autres bassins d'activité en France.

Ainsi, une dizaine de dossiers sommaires font état de mouvements de grève. Dossiers auxquels, si l'on retire les actions de 1936, ne restent que quelques affaires qui ne concernent que peu de monde (des mouvements de quelques personnes, peu suivis et qui se résolvent rapidement)[36]. À titre d'exemple, le 19 août 1903, 27 ouvriers auxiliaires, non syndiqués, de l'usine de parfumerie Tombarel Frères[37] cessent le travail. Le motif de leur grève porte sur une hausse de leur salaire journalier. En effet, ces derniers réclament une réévaluation de cinquante centimes par jour, faisant passer le salaire de 2,5 francs à 3 francs par jour. Face au refus de leur patron, M. Goby, et leur licenciement sur le champ, les grévistes se rendent en mairie le jour-même. Là, ils sollicitent une médiation auprès du premier adjoint au maire, M. Martinenq[38]. Mais en dépit de son intervention, M. Goby ne cède pas, ayant été « *vexé de voir qu'ils étaient venus collectivement, le menacer de cesser le travail au moment où il avait le plus besoin d'eux* ». Dans le calme, les 27 ouvriers se résignent en fin de journée à la décision patronale, ne retournent pas à l'usine et se mettent aussitôt en quête d'un nouvel emploi aux environs de Grasse. Le malheur des uns faisant le bonheur des autres, la direction de Tombarel Frères remplace dès le lendemain ces ouvriers par de nouvelles recrues auxquelles sont octroyés les 3 francs par jour, source du limogeage de la veille. Révélateur de la nature des conflits du travail à Grasse et du déséquilibre des rapports de forces, ce mouvement est ainsi qualifié par l'officier de police en charge de suivre cette affaire : « *Au cours de ces divers faits qui ont eu lieu dans l'après-midi, aucun incident ne s'est produit et ce commencement de grève est passé pour ainsi dire inaperçu* »[39].

Mais au-delà de la difficulté scientifique que soulève le manque de documents disponibles pour traiter de la question, ces lacunes posent aussi un problème de mémoire locale. En effet, l'absence de figures ouvrières susceptibles d'être mises en lumière, fait des travailleurs des parfumeries au moins jusqu'en 1939, des acteurs assez désincarnés du récit historique collectif propre au bassin grassois.

En gardant à l'esprit ces manques, l'histoire des ouvriers italiens dans la parfumerie peut tout de même être abordée autour de trois questions :

À partir de quand ? Qui sous-tend une périodisation des diverses vagues d'immigration italienne.

Dans quelle proportion ? Qui recouvre les enjeux des proportions entre employés locaux et étrangers ou entre hommes et femmes.

Pour quelles activités ? Question sur les catégories et niveaux de postes occupés par les Italiens, mais aussi sur le cadre industriel technique dans lequel s'effectue le recrutement de cette main-d'œuvre.

Néanmoins, afin de ne pas se contenter de paraphraser le travail d'Isabelle Laval, ce triple questionnement sera traité à partir de deux sources historiques inédites. Il s'agit de deux

---

[36] Grèves et conflits du travail : Arch. dép. Alpes-Maritimes, 10 M 44, ouvriers des parfumeries Bertrand Frères (1900) et Chiris (1901) ; 10 M 45, ouvriers des parfumeries Merle (1902) et Tombarel Frères (1903) ; 10 M 47, ouvriers de la parfumerie Morel-Lautier. Arch. dép. Alpes-Maritimes, sous-préfecture, mouvements ouvriers à Grasse, 1936-1939 : 2 Z 101, grèves de l'ensemble de l'industrie de la parfumerie, rapports de police, correspondance ; 2 Z 102, grève des producteurs de fleurs et parfums, rapport du sous-préfet sur l'état des grèves.

[37] Gabriel Benalloul, « Historique de sociétés de parfumerie de Grasse 1800-1939 », dans *Recherches régionales*, n° 201, janv.-juin 2012. [En ligne] URL : http://www.cg06.fr/ ; Gabriel Benalloul, *Tombarel Frères, monographie d'entreprise*, conservé au Musée international de la Parfumerie, non coté, 2008.

[38] Probable dirigeant de la maison de parfumerie Cresp-Martinenq, dont les locaux sont actuellement exploités par la parfumerie Fragonard (au boulevard Fragonard). Pour plus d'informations, voir la notice sur la base de données Mérimée : IA06001606.

[39] Arch. dép. Alpes-Maritimes, 10 M 45, ouvriers des parfumeries Merle (1902) et Tombarel Frères (1903).

registres[40] d'inscription de remise de livrets d'ouvriers puis de livrets de travail aux nouvelles recrues. Ceux-ci présentent l'avantage de compléter les éléments statistiques déjà établis et parfois de fournir des données plus précises sur ces ouvriers comme le métier pour lequel ils sont recrutés ou quelles entreprises les recrutent.

À partir de quand ?

Grasse s'affirme réellement comme une cité industrielle et ouvrière à partir de la seconde partie du XIXe siècle. Cette évolution s'accompagne d'emblée de l'arrivé d'une main-d'œuvre d'origine italienne[41].

En 1851, 266 étrangers sont recensés[42] à Grasse, dont 246 italiens. Cette proportion majoritaire d'Italiens dans le contingent d'étrangers ne se dément pas durant toute la période qui nous intéresse, malgré l'intégration de personnes de nationalité arménienne dans l'Entre-Deux-Guerres[43]. En 1872, sont dénombrés[44] 862 étrangers (avec une part toujours aussi importante d'Italiens). Cette catégorie de population triple donc en 20 ans, ce qui augmente d'autant la proportion d'Italiens dans la population grassoise globale, population de natifs qui par ailleurs s'accroît beaucoup moins vite entre 1850 et 1891 puisqu'elle passe de 11 500[45] à 12 000 individus[46].

En revanche, ce que suggère le registre d'enregistrement des livrets d'ouvriers, qui couvre la période comprise entre 1856 et 1873[47], est que la population italienne n'intègre pas encore le secteur de la parfumerie. D'une manière générale, la parfumerie ne remet qu'une part infime des livrets durant ces années (moins de 4 %), et aucun d'entre eux ne concerne un ouvrier d'origine italienne. Les recrutements d'Italiens sont alors majoritairement effectués par les entreprises de construction ou par le petit artisanat de centre-ville (boulangerie, menuiserie, commerce alimentaire).

Cette tendance s'inverse totalement dans le registre de livrets de travail qui débute en 1885 et qui s'achève en 1897[48]. Cette fois, on assiste à un recours massif à la main-d'œuvre italienne. Sur les 521 livrets de travail établis pour la parfumerie, 333 (64 %) sont remis à des Italiens. Ce mouvement se poursuit avec le maintien d'une forte proportion d'immigrés dans les effectifs des entreprises de parfumerie grassoises jusqu'en 1939, la population étrangère atteignant, à la veille de la Première Guerre mondiale, 4 330 individus[49].

---

[40] Arch. mun. Grasse, 2 I 3/4, passeports, inscription des livrets ouvriers : registre, 1856-1873.

[41] Arch. dép. Alpes-Maritimes, 9 M 1, tableau de la situation industrielle de l'arrondissement de Grasse en 1856 : « *le gouvernement n'a pas à craindre que les ouvriers manquent de travail dans cet arrondissement. Ce sont les bras qui manquent plutôt au travail. C'est à grand peine en effet que l'agriculture et l'industrie se procurent des ouvriers qui leur sont nécessaires et qui nous viennent en très grand nombre des États sardes* ».

[42] Arch. mun. Grasse, 1 F 6, recensement de la population : registre, 1851.

[43] Arch. dép. Alpes-Maritimes, 103 J 3, fonds Tombarel Frères, livre de la main-d'œuvre étrangère, registre d'immatriculation : la loi du 11 août 1926 impose aux entreprises de tenir un registre sur la main-d'œuvre étrangère qu'elles emploient. Pour la parfumerie grassoise jusqu'en 1939, le seul registre conservé connu est celui de la société Tombarel Frères. Dans ce document qui couvre la période de 1926 à 1938 environ 165 noms d'ouvriers et ouvrières étrangers sont inscrits. Outre des informations intéressantes sur l'état civil des employés (date de naissance) ou sur les professions exercées, le registre indique la nationalité des ouvriers et employés étrangers dont 126 ouvriers italiens et 23 Arméniens (l'entreprise emploie aussi des Suisses, des Danois, un Serbe…).

[44] Arch. mun. Grasse, 1 F 10, recensement de la population : registre, 1872.

[45] Arch. mun. Grasse, 1 F 6, recensement de la population : registre, 1851.

[46] Arch. mun. Grasse, 1 F 14, recensement de la population : registre, 1891.

[47] Arch. mun. Grasse, 2 I 3/4, passeports, inscription des livrets ouvriers : registre, 1856-1873.

[48] Arch. mun. Grasse, 7 F 3, enregistrement des ouvriers : livrets de travail, 1885-1898.

[49] Arch. mun. Grasse, 1 F 18, recensement de la population : registre, 1911.

Dans quelle proportion ?

Selon Isabelle Laval, la part des ouvriers d'origine italienne représente au tournant des XIXe et XXe siècles près de 70 % de la main-d'œuvre employée dans les usines à parfum[50]. Cette proportion est clairement confirmée par le registre de livrets de travail tenu entre 1885 et 1897[51].

Une autre observation de l'auteur est également vérifiable grâce à ces registres : la fluctuation dans les recours à une main-d'œuvre masculine et féminine. En effet, Isabelle Laval mentionne que la première vague d'immigrants italiens installés à Grasse entre 1850 et 1875 est majoritairement constituée d'hommes, jeunes et non mariés. Cette tendance évolue à partir de 1880, puisque Grasse accueille davantage de femmes italiennes, également souvent jeunes et non mariées. Cette féminisation de la main-d'œuvre dans les parfumeries est également clairement contenue dans le registre de livrets de travail de 1885, puisque 80 % des livrets remis à cette époque le sont à des femmes, qui sont à 83 % italiennes.

Isabelle Laval précise enfin qu'un rééquilibrage entre les deux sexes s'effectue durant les années 1900 et 1910[52].

Dans le même ordre d'idée relatif aux proportions de main-d'œuvre, le registre de 1885-1897, indique que les trois plus importantes sociétés grassoises de parfumerie[53], les sociétés A. Chiris[54], Roure-Bertrand[55] et Lautier fils[56], qui, selon les sources, regroupent à elles seules 60 % des effectifs des usines du bassin industriel[57], sont aussi celles qui font le plus appel quantitativement et proportionnellement à la main-d'œuvre féminine italienne. À elles trois, ces entreprises regroupent 75 % des livrets de travail durant ces années dont plus de 90 % sont attribués à des femmes. Les 25 % de livrets restants proviennent de 24 autres entreprises pour une répartition entre hommes (41 %) et femmes (59 %) plus équilibrée.

Ce sont donc les sociétés ayant atteint les premières un stade de développement réellement industriel, qui semblent impulser le recours massif à une main-d'œuvre étrangère et qui ouvrent le plus largement leur porte aux femmes.

Cette dernière observation conduit à aborder le troisième axe attaché à l'activité réservée à ces ouvriers et ouvrières étrangers.

Pour quelles activités ?

Entre 1885 et 1897[58], la grande majorité des Italiens et Italiennes recrutés par les parfumeurs de Grasse sont des journaliers, avec une dominante féminine logique. Les journalières représentent 84 % des nouvelles recrues italiennes des usines à parfums. Les 16 % d'Italiennes restantes intègrent les usines avec la fonction probablement plus valorisante

---

[50] Isabelle Laval, *Les ouvriers de la parfumerie grassoise de 1860 à 1914*, mémoire de maîtrise d'Histoire, sous la direction de Ralph Schor et Alain Ruggiero, université de Nice, 1995, p. 29.

[51] Cf. annexes, tableau n° 4.

[52] Isabelle Laval, *Les ouvriers…*, p. 29.

[53] Sur la soixantaine de maisons de parfumerie que compte le bassin grassois.

[54] Éliane Perrin, Olivier Buttner, *L'âge d'or de la parfumerie à Grasse d'après les archives Chiris (1768-1967)*, Éd. Édisud, 1996. 132 pages ; Mathilde Cocoual, « La famille Chiris : des industriels en politique, une politique d'industriels ? », Journée d'étude *Hommes et familles influentes en politique XIXe-XXe siècles*, Jean-Paul Pellegrinetti (dir.), Centre de la Méditerranée moderne et contemporaine, 5 décembre 2012.

[55] Sophie Kovalevski, *Trois usines de parfumerie à Grasse*, Rapport de mission pour la CRMH PACA, 2002, conservé au centre de documentation du Musée international de la Parfumerie.

[56] Pour plus d'informations voir notice sur la base de données Mérimée : IA06001605, IA06001634.

[57] Arch. mun. Grasse, 7 F 38, Travail des femmes et des enfants : tableau du nombre d'ouvriers grassois, par branche et par entreprise, 1897.

[58] Arch. mun. Grasse, 7 F 3, enregistrement des ouvriers : livrets de travail, 1885-1898.

d'ouvrières en parfumerie[59]. Cette part importante de journaliers dans la main-d'œuvre immigrée est conforme à l'aspect très saisonnier de la production d'essences odorantes. En effet, l'essentiel de cette activité se concentre durant les 2e et 3e trimestres de l'année[60], le 4e trimestre et le premier trimestre de l'année suivante correspondant, au moins jusqu'à la Première Guerre mondiale, à de véritables périodes d'inactivité et de chômage technique dans les usines. Cependant, au fil du temps, un phénomène de fidélisation de la main-d'œuvre s'affirme, incitant les industriels à annualiser les contrats de travail des ouvrières en dépit de ces importantes périodes d'inactivité chronique. Ceci s'explique par le souci de fidéliser les bonnes employées et de limiter ainsi leur débauchage par la concurrence[61].

Le passage d'un recrutement masculin de la main-d'œuvre italienne, à un recrutement féminin puis à un rééquilibrage à la veille de la Première Guerre mondiale, largement confirmé par la documentation historique, trouve une explication dans l'évolution technique que connaît l'industrie de la parfumerie durant la deuxième partie du XIXe siècle[62]. En effet, entre 1870 et 1900, la mécanisation des techniques de production traditionnelles[63], *via* l'utilisation de machines et chaudières à vapeur, a pour conséquence la systématisation des lavages à l'alcool pour des pommades et huiles parfumées obtenues par enfleurage. Cette évolution s'accompagne de l'essor très important du procédé d'enfleurage à froid sur graisse qui donne des résultats olfactifs très satisfaisants par rapport aux autres modes d'enfleurage. Or, sans entrer dans le détail précis de la mise en œuvre de cette technique, il doit être rappelé que toute la première étape de cette méthode d'extraction était devenue progressivement, au cours de la première partie du XIXe siècle, une tâche traditionnellement attribuée aux femmes.

Cette spécificité est révélatrice d'un mouvement plus général, encouragé par l'industrialisation, de répartition « *genrée* » de l'ensemble des activités de la parfumerie, que ce soit dans les usines ou même dans les travaux des champs avec l'émergence de la figure emblématique de la cueilleuse de plante à parfums[64]. La féminisation de l'enfleurage et notamment de l'enfleurage à froid sur graisse s'était fondée sur des prédispositions naturelles attribuées aux femmes, pouvant convenir à cette tâche manuelle de manipulation par petites poignées de délicates fleurs fraîchement cueillies : adresse, dextérité, doigté, rapidité, agilité, patience…

Vers 1900, de nouvelles techniques sont développées industriellement à Grasse. Il s'agit essentiellement de l'extraction avec des solvants dérivés du pétrole et du fractionnement[65]. Ces procédés présentent de nombreux avantages techniques et économiques. Dès leur entrée en vigueur, ces méthodes, notamment l'extraction par solvants, concurrencent l'enfleurage pour de nombreuses variétés de plantes. Progressivement donc, durant la première partie du XXe siècle, ce renouvellement technique conduit à un lent déclassement de l'enfleurage, et plus particulièrement de l'enfleurage à froid sur graisse, devenu moins compétitif. Comme la distillation (autre grande technique d'extraction traditionnelle avec l'enfleurage), le fractionnement et l'extraction par solvants font partie de ces tâches que l'on réserve aux hommes. Cela peut s'expliquer par la force physique que nécessite l'extraction par solvants mais aussi parce que la manipulation des « machines » est

[59] Le statut d'ouvrière en parfumerie doit probablement être lié à une embauche plus pérenne.
[60] Arch. dép. Alpes-Maritimes, 9 M 1, tableaux de la situation industrielle.
[61] Isabelle Laval, *Les Ouvriers de la parfumerie grassoise de 1860 à 1914*, mémoire de maîtrise d'Histoire, sous la direction de Ralph Schor et Alain Ruggiero, université de Nice, 1995, p. 29.
[62] Pour plus d'informations et orientations bibliographiques voir Gabriel Benalloul, « Techniques de parfumerie à Grasse présentation historique », dans *Recherches régionales*, n° 196, juil.-déc. 2010. [En ligne] URL : http://www.cg06.fr/.
[63] Enfleurage et distillation.
[64] Coline Zellal, « Mémoire et images du travail dans les parfumeries grassoises (1900-1950) : les clichés du genre », dans *Genre & Histoire*, n° 10, Printemps 2012. [En ligne] URL : http://genrehistoire.revues.org/1551.
[65] Eugénie Briot, *La chimie des élégances, la parfumerie parisienne au XIXe siècle, naissance d'une industrie*, thèse de doctorat, CNAM, 2008, p. 204.

une activité que l'on préfère mettre entre les mains des hommes[66] ; dans ce cas, il s'agit d'imposantes batteries d'extraction et de hautes colonnes de distillation.

L'avènement de ces techniques, confiées à des hommes, et la stagnation, voire le recul, d'un procédé relevant de la compétence des femmes est l'une des explications probables du rééquilibrage entre hommes et femmes observé statistiquement à partir de 1900 et qui, en toute logique, se répercute sur le recrutement des Italiens.

Le rôle assumé par la main-d'œuvre italienne dans l'essor économique de la parfumerie grassoise est primordial puisqu'au début du XXe siècle, 70 % des ouvriers d'usines de Grasse sont d'origine italienne[67]. Néanmoins l'état de la documentation historique disponible ne permet pas de prendre réellement toute la mesure de cette importance.

D'autant que, statistiquement, deux aspects centraux de cette histoire n'ont même pas pu être évoqués ici. D'une part, que représentaient quantitativement les contingents d'ouvriers italiens, probablement itinérants, dans les champs de plantes à parfums ? L'autre grande interrogation porte sur la période de l'Entre-Deux-Guerres pour laquelle les éléments statistiques se font encore plus rares. Cependant, pour ces années, des enregistrements de récits de vie pourraient aider à combler partiellement ce manque[68].

Mais au-delà de la question statistique, de nombreuses autres zones d'ombre persistent, notamment dans le domaine de l'histoire sociale, relatives aux conditions de vie de ces employés, aussi bien dans l'usine qu'à l'extérieur.

À ce sujet, un rapide dépouillement du registre de recensement de 1881[69] dans lequel sont indiqués les lieux de résidence des étrangers par nationalité, montre par exemple, que la majorité des ouvriers italiens loge principalement dans un secteur de la vieille-ville de Grasse, autour de l'actuelle place Vercueil, et secondairement dans le périmètre de la rue Sans-Peur[70]. Ces deux espaces ont par la suite accueilli d'autres vagues migratoires et d'autres nationalités tout au long du XXe siècle, et notamment la population maghrébine, installée là à partir des années 1970/1980.

La forte présence immigrée dans ces diverses rues et impasses s'est accompagnée dès la fin du XIXe siècle d'une détérioration de l'image de ces quartiers, perçus comme des lieux dangereux où l'insécurité règne. Confrontés à ce problème, les pouvoirs publics décident dès les années 1920[71], par une succession de projets et de réalisations, de réhabiliter ces espaces. Ces programmes de rénovation urbaine ont eu pour pierre angulaire, dans ces deux zones, la suppression de logements disponibles, que ce soit essentiellement par le biais de la démolition d'immeubles vétustes, de la création de places ou plus récemment par la réalisation de passages ou l'installation d'infrastructures publiques. À l'heure actuelle, par exemple, une grande médiathèque à la place Vercueil, quartier du Rouachier, est projetée.

Les dossiers d'archives conservés relatifs à ces programmes urbains témoignent indirectement des conditions dans lesquels les populations étrangères résidaient à Grasse depuis le milieu du XIXe siècle[72]. Ils nous interrogent également sur la perception plus

---

[66] Coline Zellal, « Mémoire et images du travail dans les parfumeries grassoises (1900-1950) : les clichés du genre », dans *Genre & Histoire* [En ligne], n° 10, Printemps 2012, URL : http://genrehistoire.revues.org/1551.

[67] Isabelle Laval, *Les Ouvriers de la parfumerie grassoise de 1860 à 1914*, mémoire de maîtrise d'Histoire, sous la direction de Ralph Schor et Alain Ruggiero, université de Nice, 1995, p. 29.

[68] Le Musée international a réalisé avec le soutien de ses partenaires institutionnels en 2005-2006 une cinquantaine d'enregistrement de récits de vie de professionnels actifs ou retraités de la parfumerie grassoise.

[69] Arch. mun. Grasse, 1 F 12, recensement de la population : registre, 1881.

[70] Serge Niel et Gérard Piasco, « La population italienne immigrée de la rue Sans-Peur dans la ville de Grasse d'après les recensements de 1921, 1926, 1931 et 1936 », dans *Recherches régionales*, n° 101, janv.-mars 1987, p. 41 à 47. [En ligne] URL : http://www.cg06.fr/

[71] Par exemple : Arch. dép. Alpes-Maritimes, 2 O 509, biens communaux, acquisitions d'immeubles situés au quartier du Rouachier en vue de leur démolition (1923-1926), 2 plans (1923).

[72] Arch. dép. Alpes-Maritimes, 33 J 418, chambre de commerce et d'industrie de Nice Côte d'Azur, logements ouvriers : enquête effectuée auprès des industriels du département (1927-1928).

générale de la présence immigrée dans la ville et sur les politiques de requalification urbaine qui se sont succédées et dont les motivations et résultats pourront être décryptés historiquement.

Annexes

Tableau 1 : Données générales à partir des registres de recensement de la population grassoise[73]

Année	Population totale	Étrangers	Italiens	Hommes	Femmes	Industrie	Hommes	Femmes
1841	11 381							
1846	11 704							
1851	11 540	266	246			537	369	168
1856	11 528							
1861	11 658							
1866	11 740							
1872	11 976	862				1 858	847	1 011
1876	12 111		1 350	655	695			
1881	11 342	1 162	1 084			1 520	408	1 120
1886	11 527		1 754	928	826	728	532	196
1891	12 015	2 794	2 567					
1896	13 507	3 536						
1901	13 957	3 621						
1906	18 107							
1911	18 446	4 330						

[73] Arch. mun. Grasse, 1 F 4 à 18, recensement de la population : registres, 1841 à 1911.

<u>Tableau 2</u> : Dépouillement du registre des livrets ouvriers couvrant la période 1857-1872[74]

Année	Nombre de livrets accordés	Livrets pour ouvriers en parfumerie
1857	53	1
1858	66	1
1859	52	1
1860	72	1
1861	60	
1862	59	1
1863	95	6
1864	60	6
1865	79	4
1866	63	1
1867	103	6
1868	176	1
1869	177	5
1870	85	2
1871	70	
1872	83	7
Total	1177	43 livrets
Moyenne	En moyenne : 73,5/an	3,6 % des livrets

<u>Tableau 3</u> : Dépouillement du registre des livrets ouvriers de 1886-1898[75] avec répartition entre hommes et femmes[76]

Année	Nombre de livrets accordés	Livrets pour ouvriers en parfumerie		
		Total	Femmes	Hommes
1886	216	79	57	22
1887	176	51	39	12
1888	164	30	23	7
1889	204	63	49	14
1890	275	37	25	12
1891	195	52	40	12
1892	169	35	27	8
1893	100	18	10	8
1894	130	91	85	6
1895	189	16	16	0
1896	[38 ?]	11	7	4
1897	[49 ?]	30	29	1

[74] Arch. mun. Grasse, 2 I 3/4, passeports, inscription des livrets ouvriers : registre, 1856-1873.
[75] Arch. mun. Grasse, 7 F 3, enregistrement des ouvriers : livrets de travail, 1885-1898.
[76] La chute du nombre d'enregistrement de livrets de travail observée en 1896, 1897 et 1898 n'a pas pu être expliquée clairement. S'agit-t-il d'un événement conjoncturel, d'une évolution de la réglementation sachant que l'usage des livrets ouvriers cesse en 1890 ? Ces éléments sont donc retranscrits ici uniquement dans la perspective abordée dans cette communication : la proportion d'Italiens dans la population étrangère.

1898	[31 ?]	12	9	3
Total	1818	521	412	109
Moyenne	En moyenne : 139/an	31 % des livrets	80 % des livrets de la parfumerie	20 % des livrets de la parfumerie

<u>Tableau 4</u> : suite du dépouillement du registre 1886-1898, Éléments sur les ouvriers et ouvrières italiennes

Année	Livrets remis à des Italiens	Hommes	Femmes		
			Total	Journalières	Ouvrières en parfumerie et autres
1886	53	11	42	25	17
1887	39	5	34	33	2
1888	25	6	19	16	3
1889	45	8	37	35	2 (dont 1 cuisinière)
1890	27	7	20	18	2
1891	44	10	34	25	9
1892	32	6	26	18	8
1893	13	6	7	3	4 (dont 1 domestique et 1 blanchisseuse)
1894	73	4	69	69	0
1895	13	0	13	13	
1896	3	1	2	2	
1897	27	1	26	26	
1898	4	0	4		4
Total	398 (sur 521)	65	333	283	
% des livrets relatifs à la parfumerie	76 %	17 %	83 %	84 %	

<u>Tableau 5</u> : suite du dépouillement du registre 1886-1898. Ouvriers et ouvrières étrangères des sociétés de parfumerie A. Chiris, Roure-Bertrand et Lautier Fils

- 75 % (300) des livrets d'ouvriers italiens enregistrés pour le compte de ces 3 entreprises.
- 98 livrets distribués par 24 autres sociétés, soit 25 %. En moyenne, 4 livrets par entreprise.
- Répartition femmes / hommes rééquilibrée : 59 % F – 41 % H.
- En 1897, ces trois entreprises représentent 61 % de la main-d'œuvre des parfumeries.

Année	Chiris			Roure			Lautier Fils		
	Total	Femmes	Hommes	Total	F	H	Total	F	H
1886	10	7	3	16	16	0	11	10	1
1887	3	3	0	17	16	1	8	7	1
1888	2	1	1	4	4	0	9	9	0
1889	22	20	2	0	0	0	10	9	1

1890	9	7	2	5	4	1	9	7	2
1891	9	9	0	3	3	0	11	9	2
1892	7	4	3	20	19	1	1	1	0
1893	0			3	2	1	1	1	0
1894	59	58	1	7	7	0	0	0	0
1895	10	10	0	1	1	0	1	1	0
1896	3	2	1	0	0	0	0	0	0
1897	25	24	1	0	0	0	2	2	0
1898	0	0	0	0	0	0	2	2	0
Total	**159**	**145**	**14**	**76**	**72**	**4**	**65**	**58**	**7**
% des livrets d'ouvriers italiens	**40 %**	**91 %**	**9 %**	**19 %**	**94 %**	**6 %**	**16 %**	**89 %**	**11 %**

GRASSE : TERRE D'IMMIGRATION EN PROVENCE (1851-1914)

Stéphane KRONENBERGER

Ville des parfums, la cité grassoise constitue également dès le XIXe siècle un haut-lieu de la présence étrangère dans le sud-est de la France. La nature de ces apports extérieurs doit être précisée, tant en termes quantitatifs que de répartition par sexe ou profession. La prise en compte, dans toute sa complexité, du parcours migratoire des individus venus d'ailleurs permet de mettre en exergue les dynamiques de la société d'origine, qui est loin de se réduire à un simple espace répulsif. Dans un contexte d'isolement international de la France et d'appels répétés des travailleurs français à une meilleure protection contre la concurrence étrangère jugée déloyale, cette installation plus durable dans l'Hexagone en général et à Grasse en particulier est facteur de tensions avec l'opinion ou les pouvoirs publics.

Présence étrangère et forte proportion de femmes

Dans la seconde moitié du XIXe siècle et à la Belle Époque, la ville de Grasse appartient de plain-pied à la France de l'immigration, dans la mesure où elle se situe à l'Est de la ligne Le Havre -Marseille. La part de population étrangère est d'ailleurs très supérieure à la moyenne nationale[77] et connaît de surcroît un accroissement exponentiel, puisque l'on passe par exemple de 15 % d'étrangers en 1886 à près de 30 % en 1906. La loi du 26 juin 1889 sur la nationalité ayant pour finalité de faciliter la naturalisation, si elle a sans doute un effet, ne parvient pas à faire baisser en dessous d'un cinquième – ce qui est considérable – le pourcentage d'individus dépourvus de la qualité de Français.

Présence étrangère à Grasse (1851-1911)

Année	Étrangers	Total	% d'étrangers
1851	263	11 540	2,3
1872	862	11 976	7,2
1876	1 384	13 087	10,6
1886	1832	12 157	15,1
1891	2 511	14 014	17,9
1896	3 536	15 020	23,5
1901	3 621	15 429	23,5
1906	6 049	20 305	29,8
1911	4 330	20 516	21,1

D'un recensement quinquennal à l'autre, il convient de noter de fortes variations de la proportion d'étrangers. Cela renvoie en fait à deux phénomènes concomitants. D'une part le nombre d'hivernants ou de riches personnages installés à l'année, accompagnés de leurs serviteurs, présents à Grasse à la date du dénombrement est susceptible d'évoluer à la hausse ou à la baisse. D'autre part le caractère encore partiellement temporaire du mouvement d'émigration, notamment agricole, en provenance d'Italie a une incidence certaine sur les données statistiques.

Bien que l'installation progressive en France de nombreuses familles favorise indéniablement, à l'échelle de l'Hexagone, une progression constante de la part féminine au sein de la cohorte des étrangers, ces derniers sont encore très majoritairement, en cette fin de

[77] À la veille de la Première Guerre mondiale, la France héberge 680 000 actifs étrangers soit 3,3 % de la population active et 5,8 % des salariés.

XIXe siècle, des hommes. En outre, plus on se dirige vers la partie orientale du pays plus la surreprésentation masculine s'affirme. Il apparaît donc étonnant sinon atypique que les recensements de Grasse fassent par exemple état en 1891 d'un effectif de femmes étrangères supérieur à celui de l'autre sexe. Cette situation est en fait principalement due à la présence à Grasse de 1 387 Italiennes pour seulement 1 180 Italiens.

Répartition par sexe de la population française et étrangère à Grasse (1891)

	Hommes	Femmes	Total
Français	5 436	5 785	11 221
Italiens	1 180	1 387	2 567
Britanniques	47	53	100
Suisses	29	19	48
Allemands	32	12	44
Autres étrangers	21	14	35
Total	6 714	7 301	14 015

Il convient donc à présent de s'intéresser aux activités industrielles, mais aussi agricoles et commerciales attirant à Grasse des travailleurs étrangers des deux sexes.

Venir en France pour travailler

Au-delà de la présence dans la commune des hivernants et de leurs serviteurs, la forte proportion d'étrangers au sein de la population est à mettre en relation avec une certaine atonie de la démographie française. Cette dernière a, en effet, pour corollaire la nécessité d'attirer d'importants contingents de main-d'œuvre allogène. De très nombreux prolétaires italiens des deux sexes répondent ainsi à l'appel des patrons du secteur de la parfumerie, comme le rappelle en 1913 la chambre de commerce de Nice :

« *L'industrie de la parfumerie comprend 70 usines qui sont situées à Grasse, Cannes, Le Cannet, Golfe-Juan, Vallauris, Nice et Antibes. Le centre de la parfumerie est à Grasse où se trouvent la moitié au moins de ces usines et où les maisons les plus importantes ont leur siège* […] *Le personnel des usines varie selon les saisons et selon l'importance des récoltes* […] *On peut néanmoins l'évaluer à 2 300 ou 2 400 ouvriers et employés. Les ouvriers italiens entrent pour deux tiers dans ce personnel* […] *Les femmes entrent pour une proportion importante dans le personnel des usines.* »[78]

Les relevés effectués par Renata Allio sur le recensement grassois de 1906 font apparaître moins de 5 % d'ouvriers au sein de la cohorte des Italiens, néanmoins de très nombreuses natives de la Péninsule sont, comme leurs collègues françaises, occupées dans les usines, notamment à l'enfleurage[79].

Par ailleurs, l'important contingent de journaliers, manœuvres et autres individus sans qualification peut également être en partie rattaché à l'activité structurante de la parfumerie[80]. En outre, la présence dans les champs d'Italiennes occupées à la cueillette des roses ou du jasmin relève de cette industrie.

[78] Arch. mun. Nice, Rev 10 (4).

[79] Extraction des parfums des fleurs, notamment les plus fragiles comme le jasmin, par contact avec un corps gras.

[80] Renata Allio, *Da Roccabruna a Grasse : contributo per una storia dell'emigrazione cuneese del Sud-Est della Francia*, Rome, Bonacci, 1984, p. 58-60.

Les Transalpins exploitent d'ailleurs dans le département des Alpes-Maritimes de nombreux lopins de terres, et favorisent l'émergence ou le développement de nombreuses activités agricoles :

« *Il ne s'agit plus de travaux agricoles temporaires, mais bien de la presque totalité des gros travaux de culture qui sont exécutés par des familles italiennes dont le nombre des membres varie selon les saisons et l'importance des principales récoltes, telles que celles des olives et de la fleur d'oranger. Dans notre département, nous pouvons l'affirmer, si nous n'avions pas le secours de la main-d'œuvre étrangère, non seulement nos campagnes seraient abandonnées, mais l'industrie horticole et florale telle qu'elle s'est développée depuis une vingtaine d'années sur la Côte d'Azur ne pourrait plus être exercée avec profit.* »[81]

À Grasse en 1906, environ 8 % des Italiens exercent ainsi une profession liée à l'agriculture[82]. Les artisans et commerçants étrangers jouent également, on l'oublie trop souvent, un rôle majeur dans l'économie de nombreuses localités, en particulier au sein des régions frontalières françaises. Cependant la dispersion géographique des boutiques et des ateliers, tout comme la création tardive du registre du commerce après la Grande Guerre[83] ne sont pas de nature à favoriser l'étude de ces activités pourtant essentielles à la vie quotidienne de la population. Les recensements successifs permettent ainsi d'isoler des artisans et commerçants italiens relevant du secteur de l'habillement, modistes ou tailleurs, ou de celui de l'alimentation, à l'instar des boulangers, bouchers, cafetiers-épiciers souvent de même nationalité.

Le groupe des domestiques apparaît également fort important, mais il est inévitablement marqué du sceau de la diversité. Le cocher n'effectue pas le même travail que le jardinier, dont l'activité quotidienne se distingue très nettement de celle du valet de chambre. L'étude du monde de la domesticité est d'ailleurs souvent pour les historiens un véritable casse-tête, tant les statuts, voire les durées de présence en un même lieu sont hétérogènes. Lorsque l'on s'intéresse à la part féminine de cette véritable macédoine, le trouble apparaît toujours aussi fort. Les bonnes britanniques, suisses ou allemandes au service de leur maître, parfois depuis de longues années et suivant celui-ci dans ses lieux de villégiature successifs ne peuvent, en effet, être mises sur le même plan que la nourrice italienne venue ponctuellement allaiter à chaque nouvelle naissance un bambin de la bourgeoisie grassoise. Cette jeune fille, tout en se constituant un petit pécule, participe d'ailleurs pleinement à la pluriactivité mise en œuvre au sein de son groupe familial d'origine, dont l'émigration temporaire n'est d'ailleurs pas, loin s'en faut, la moindre des composantes.

Immigration frontalière, réseaux et nécessaire prise en compte des sociétés d'origine

Les lieux d'origine des migrants sont intéressants à prendre en considération, car cela permet d'élargir la perspective, mais aussi de mettre au jour toute la complexité de logiques migratoires, qui ne sont, la plupart du temps, pas réductibles à un aller simple et définitif pour l'Hexagone. Dans la seconde partie du XIXe siècle et à la Belle Époque, l'immigration a en France un caractère éminemment frontalier, dans la mesure où les Belges se dirigent très majoritairement vers les départements français les plus septentrionaux, les Suisses en direction de l'est central et les Espagnols vers le sud-ouest, alors que les Italiens privilégient largement le littoral méditerranéen et son arrière-pays[84]. Ainsi comme l'a bien montré Renata Allio, 77 % des Transalpins résidant à Grasse en 1906 sont originaires, soit de la province

[81] Arch. mun. Nice, Rev 10 (2).
[82] Renata Allio, *Da Roccabruna a Grasse…*, p. 57.
[83] Claire Zalc, « L'analyse d'une institution : le registre du commerce et les étrangers dans l'Entre-Deux-Guerres », dans *Genèses*, n° 31, juin 1998, p. 99-118.
[84] Anne-Marie Faidutti-Rudolph, *L'immigration italienne dans le sud-est de la France*, Thèse de Géographie, Gap, Louis Jean, 1964.

piémontaise de Coni, soit de celle ligure d'Imperia, toutes deux contiguës au département des Alpes-Maritimes[85]. La distance entre lieu d'origine et zone cible de la migration ne constitue toutefois pas l'unique cause de celle-ci, car interviennent également des systèmes réticulaires souvent complexes et ancrés sur une plus ou moins longue durée[86]. En témoignent ainsi la présence à Grasse d'une grosse centaine d'Ombriens tous natifs de la province de Pérouse. Au sein de l'ample flux piémontais des communes se distinguent également tout particulièrement, à l'instar du village de Roccabruna composé de très nombreux hameaux.

Ceci renvoie en filigrane à l'importance de certains groupes familiaux, dont les membres sont présents des deux côtés de la frontière et qui contrôlent bien davantage la migration qu'ils ne la subissent[87]. Il convient donc de raisonner en termes d'implantation multi-locale et de flux circulatoires. Dans cette perspective, la société d'origine apparaît comme jouant un rôle central dans le processus migratoire, et ses dynamiques ne doivent donc pas être négligées. Différentes formes de pluriactivité au caractère souvent fort évolutif animent ainsi certains groupes de parenté engagés dans la migration. Le départ vers l'étranger apparaît donc comme une composante d'un système plus complexe et non figé. Le fait que ce soit en partie les femmes et leurs enfants en âge de travailler qui aillent faire la saison au-delà de la frontière illustre cette participation de tous à la reproduction familiale, c'est-à-dire au maintien de tout ou partie du groupe de parenté au lieu d'origine.

Une part croissante des migrations entre la Péninsule italienne et la région de Grasse constitue néanmoins des départs définitifs ou tout du moins de très longue durée, mais comme dans beaucoup de régions préalpines, la rupture est loin d'être brutale[88]. Le décrochage s'effectue au contraire très progressivement malgré son caractère de plus en plus irréversible. Par ailleurs, en cas de retour au pays natal, la réinstallation au village de naissance est loin d'être systématique, car le séjour de plus ou moins longue durée à l'étranger a contribué à élargir l'univers mental des individus, qui préfèrent parfois continuer à évoluer dans un univers urbain leur étant devenu familier. L'installation en ville peut également davantage relever d'une contrainte, notamment lorsque l'expérience à l'étranger s'est conclue par un échec. Cette présence croissante d'étrangers au sein des villes du sud-est de la France en général et à Grasse en particulier favorise l'émergence d'images stéréotypées et engendre une suspicion certaine de la part des autorités.

De la paix à la guerre : les Italiens face à l'opinion et aux pouvoirs publics

La correspondance échangée en 1887 entre le commissaire de police de Grasse et le maire sur l'opportunité d'autoriser la constitution au sein de la commune d'une association de secours mutuels destinée aux prolétaires italiens s'avère, à plus d'un titre, instructive. Son analyse permet ainsi de comprendre les enjeux, à fort caractère symbolique de cette présence étrangère :

« *La colonie italienne est très nombreuse à Grasse où elle donne beaucoup de mal à la police. Les tapages nocturnes, rixes, vols et coups de couteau sont presque tous à sa charge. Les Italiens en général nuisent au commerce. Ils viennent s'implanter ici pour une industrie quelconque, ils emboursent quelque argent, disparaissent et laissent des dettes. Les signataires de la demande en autorisation pour la fondation d'une société de secours mutuels sont établis depuis quelque temps à Grasse, comme sculpteur, rentier, cordonnier, ouvrier*

[85] Renata Allio, *Da Roccabruna a Grasse…*, *op. cit.*, p. 53.

[86] Paola Corti et Ralph Schor (dir.), *L'émigration transfrontalière : les Italiens dans la France méridionale*, Nice, Arch. dép. Alpes-Maritimes, 1995.

[87] Laurence Fontaine, « Montagnes et migrations de travail. Un essai de comparaison globale (XVe-XXe siècles) », dans *RHMC*, t. 52, n° 2, 2005, p. 29.

[88] Luigi Lorenzetti, « *Economic opening and society endogamy : migratory and reproduction logic in the Insubric mountains (18th and 19th centuries)* », dans *History of the family*, vol. 8, 2003, p. 297-316.

parfumeur, marchand de comestibles, vannier, maçon etc. Ils passent pour avoir une bonne moralité, mais leurs antécédents en Italie sont ignorés […] *Quant aux adhérents, puisqu'ils composent la colonie, ils sont en grande majorité de moralité très douteuse.* »[89]

Ainsi est d'emblée pointé le caractère bagarreur, voire franchement violent, de nombreux Italiens. Si, à moyen terme, des combats communs, notamment syndicaux, provoquent un indéniable rapprochement entre ouvriers italiens et français[90], les rixes entre ces deux groupes scandent néanmoins indéniablement le dernier tiers du XIXe siècle et la Belle-Époque. Or, comme le rappelle Laurent Dornel, « *la criminalisation des étrangers apparaît clairement comme le prélude à leur identification et à leur séparation d'avec les nationaux* »[91]. Le fait de soumettre, de manière dérogatoire au droit commun, les non-Français à des dispositions particulières visant à déterminer, avec le plus de précision possible leur identité, est justifié par un second argument également repérable à la lecture de l'échange épistolaire entre le commissaire de police et le maire de Grasse, à savoir le caractère mouvant de cette population étrangère. Au-delà des arrivées et départs des hivernants, la dimension elle aussi saisonnière des activités liées à l'industrie de la parfumerie, renforce, aux yeux de l'opinion et des pouvoirs publics, cette impression de grande instabilité des allogènes. Ainsi les années 1880 constituent un moment de forte suspicion de la part des autorités, tant civiles que militaires, vis-à-vis de rôdeurs étrangers, accusés de se livrer à l'espionnage économique ou militaire en particulier dans les régions frontalières.

Afin de comprendre cette attitude, il convient d'une part de la replacer dans le contexte d'extrême isolement diplomatique, qui est alors celui de la France. L'alliance russe n'intervient, en effet, qu'en 1892 et l'Entente cordiale avec l'Angleterre seulement 12 ans plus tard. L'Allemagne a, à l'inverse, déjà conclu une alliance avec l'Autriche-Hongrie, que décide de rejoindre en 1882 l'Italie, donnant ainsi naissance à la Triplice. D'autre part, il faut tenir compte de l'avènement de la IIIe République, qui se concrétise, après une décennie, par l'arrivée des Républicains au pouvoir, et par conséquent l'octroi aux citoyens français de nouveaux droits sociaux. La barrière juridique entre nationaux et étrangers subit donc un indéniable renforcement. L'invasion étrangère, soit-elle pour l'instant pacifique, est assimilée à une concurrence déloyale pour l'ouvrier français, qui ne peut accepter un salaire trop diminué. Sans qu'une taxe sur les étrangers soit finalement imposée pour rétablir une certaine forme d'équilibre, la loi du 8 août 1893 est néanmoins la première à s'intéresser à la « *protection du travail national* », à travers l'obligation désormais faite aux étrangers de signaler leur arrivée dans l'Hexagone ainsi que tout déplacement ultérieur. La distorsion entre autochtones et étrangers concerne également, aux yeux des pouvoirs publics, la question du service militaire dû par les uns et dont les autres sont exonérés. Avec les Italiens, les données du problème s'avèrent encore plus épineuses, dans la mesure où la Provence héberge sur son sol non seulement des individus qui en cas de guerre ne serviront pas sous le drapeau français, mais sont de surcroît susceptibles de se retourner contre leur pays hôte.

La présence de cette cinquième colonne est abondamment discutée dans différents rapports, et les pouvoirs publics semblent plus particulièrement préoccupés par l'éventuel encadrement, au moyen d'hommes intelligents, de ces bataillons de jeunes Italiens d'âge mobilisable. Les autorités consulaires et surtout les sociétés de bienfaisance, en rapport direct et constant avec les intéressés, font ainsi l'objet d'une grande suspicion. Néanmoins, comme l'a démontré Pierre Milza, les communautés italiennes disséminées notamment dans de nombreuses localités du Midi se singularisent par l'absence d'une élite cultivée. La direction

[89] Arch. dép. Alpes-Maritimes, 4 M 307.

[90] Xavier Daumalin, « De l'usage mémoriel du massacre d'Aigues-Mortes par les ouvriers italiens de Marseille », dans Stéphane Mourlane et Céline Regnard (dir.), *Les batailles de Marseille. Immigration, violences et conflits XIXe-XXe siècles*, Aix-en-Provence, Presses universitaires de Provence, 2013, p. 125-136.

[91] Laurent Dornel, *La France hostile. Socio-histoire de la xénophobie (1870-1914)*, Paris, Hachette Littératures, 2004, p. 149.

de celles-ci est en effet le plus souvent assurée par quelques « *notables du négoce et de l'industrie* »[92], voire de simples commerçants installés depuis un certain temps en France.

Le refus d'avaliser la création de la société italienne de secours mutuels de Grasse ne tient donc pas uniquement au caractère violent, ou réputé tel, de certains ouvriers italiens, mais doit être appréhendé dans un cadre politique, économique, social et culturel beaucoup plus large. La question des assignations identitaires renvoie en fait directement à une différenciation croissante entre le citoyen français et celui dépourvu de cette nationalité. Ainsi, la moralité de l'étranger est souvent discutée et même lorsqu'elle est jugée bonne pour les éléments les plus stables de la communauté, on s'empresse de préciser que les « *antécédents en Italie sont ignorés* »[93].

Au-delà de la recherche d'un lieu de villégiature par des personnes fortunées, les migrations en direction de la cité grassoise répondent à la nécessité de trouver un emploi, dans l'agriculture, l'industrie, mais aussi dans l'artisanat et le petit commerce. La faible distance parcourue, dans la majeure partie des cas, par ces hommes, ces femmes et ces enfants entre leur lieu d'origine et les Alpes-Maritimes ne doit néanmoins pas cacher les logiques réticulaires relativement fines qui sont alors à l'œuvre. Les villages de départ ne sont d'ailleurs pas réductibles à des espaces répulsifs où une misère noire ferait irrémédiablement fuir les habitants. Dans le Piémont sud-occidental, comme à l'intérieur de beaucoup de régions préalpines subsiste, en effet, à la fin du XIXe siècle et à la Belle Époque, des stratégies pluriactives élaborées à l'échelle du ménage. Au sein de ces configurations, le départ de plus ou moins longue durée vers l'étranger fournit une part appréciable du revenu et permet la reproduction familiale. Bien qu'elle s'effectue sans rupture brutale, l'arrivée des migrants italiens à Grasse est néanmoins massive et préoccupe les pouvoirs publics, qui voient en ces instables Girovaghi autant d'espions potentiels et de mobilisables ennemis, et ceci malgré un indéniable rapprochement entre Français et Italiens sous l'effet de combats communs.

[92] Pierre Milza, *Français et Italiens à la fin du XIXe siècle*, Rome, École française de Rome, 1981, p. 221.
[93] Arch. dép. Alpes-Maritimes, 4 M 307.

LE MONDE DE LA PARFUMERIE GRASSOISE D'APRÈS UN ROMAN POPULISTE, *LE CANTIQUE DES CANTIQUES* DE PIERRE HAMP

Ralph SCHOR

Pierre Hamp (1876-1962), Henri Bourillon de son vrai nom, naquit à Nice. Fils d'un cuisinier de palace, issu d'un milieu modeste, élève médiocre, il interrompit ses études pour devenir pâtissier. Mais, esprit curieux, il reprit ses études en autodidacte. Il dut travailler tout au long de son cursus. Il fut tour à tour moniteur de boxe, sous-chef de gare, journaliste, directeur d'une usine de tissage… Il devint finalement ingénieur des travaux publics, puis inspecteur du travail. De son parcours très varié il tira une vaste expérience humaine, intellectuelle et artistique. Il dira dans son autobiographie : « *J'ai toujours eu le malheur heureux ; aucune épreuve ne m'a été sans profit* »[94].

Pierre Hamp fut lancé en littérature par son livre *Le Rail* en 1908. Il écrivit ensuite des pièces de théâtre et surtout une quarantaine de romans généralement rangés sous le titre *La Peine des hommes*. L'objectif de l'écrivain était en effet de glorifier le travail humain et de dénoncer les injustices sociales. Chacune de ses œuvres était consacrée à un métier sur lequel Hamp accumulait une documentation très vaste et précise. Il pouvait ainsi procéder à une description technique et sociologique minutieuse et réaliste. Il analysa ainsi la condition des ouvriers du textile, des mineurs, des marins, des cheminots, des mécaniciens… Dans *Le Cantique des cantiques*, publié à la Nouvelle Revue Française (NRF) en 1921, l'auteur présenta la vie des horticulteurs et des salariés de la parfumerie à Grasse.

Pierre Hamp ne proposait pas à ses lecteurs de la grande littérature. L'intrigue de ses romans se révélait sans surprise, souvent naïve et manichéenne. La langue n'évitait pas les incorrections, peut-être pour paraître naturelle, populaire, propre à frapper le lecteur par des images fortes. Mais, quelle que fût la cause de cette forme parfois fruste, l'écrivain offrait une bonne description des techniques, des gestes professionnels, des rapports de classe. Le critique Pierre Lièvre dira : « *M. Pierre Hamp, qui écrit mal, voit bien* »[95]. On pourrait comparer cet auteur à une sorte de Douanier Rousseau des lettres, mettant en évidence, avec un soin méticuleux, des détails et des couleurs généralement inaperçus. Au total, Pierre Hamp, malgré ses limites, peut inspirer la sympathie par son amour des humbles, son socialisme sentimental, sa bonne volonté.

Le cadre grassois

Pierre Hamp peignait très soigneusement l'espace grassois. *Le Cantique des cantiques* multipliait les descriptions de la campagne et des plantations de plantes à parfum. Il passait plus rapidement sur les résidences réservées aux riches hivernants et s'arrêtait longuement sur le vieux Grasse où vivaient les ouvriers :

« *Les qualités de bâtisses indiquaient la diversité des habitants de ce pays : les basses maisons campagnardes de paysans fleuristes, les villas aux endroits de belle vue pour les hivernants spectateurs de la beauté du monde, les usines et les antiques masures à ouvriers* »[96].

La promenade conduisait le lecteur dans le lacis des rues de la vieille ville, rues bordées de hautes maisons qui empêchaient le soleil d'entrer : « *La vieille ville restait fraîche dans ses cours où depuis mille ans n'avait pas pénétré le soleil* »[97]. De surprenantes fenêtres

[94] Pierre Hamp, *Mes Métiers*, Gallimard, Paris, 1930.
[95] Ralph Schor, *Anthologie des écrivains du comté de Nice*, Serre, Nice, 1990.
[96] Pierre Hamp, *Le Cantique des cantiques*, NRF, Paris, 1921, p. 18.
[97] *Ibid*., p. 81.

ogivales ornaient les murs décrépis : « *Ces gens sont logés comme Dieu, dans le gothique* »[98]. Pierre Hamp insistait surtout sur la misère qui suintait du vieux Grasse où s'accumulaient les taudis noyés d'humidité et dépourvus d'eau courante, couverts par l'ombre de la mort :

« *Auguste Andréis respira, en rentrant au 8 de la rue des Moulinets, la vigoureuse odeur du fumier de la cour. Le tas haut de deux mètres était chaque jour augmenté par les détritus que jetaient les habitants de la bâtisse sans égout et sans cabinet* […]. *La seule commodité de cette maison sans vidange était d'abriter de la pluie et du vent* […]. *La différence entre le taudis et la tanière était de pouvoir, du taudis, jeter l'ordure par la fenêtre* »[99].

Dans ce pourrissoir, la vie subsistait cependant. Pierre Hamp soulignait ce contraste :

« *Un rire magnifique retentit dans le taudis. La joie d'une Italienne à dents blanches apparut lumineuse à une fenêtre où ses cheveux noirs luisaient sur un pot d'œillets rouges* »[100].

L'auteur évoquait longuement les lieux de travail, les usines traditionnelles situées dans la vieille ville et les usines modernes implantées à l'extérieur car elles recouraient à des techniques dangereuses. Ainsi apparaissaient les manufactures anciennes :

« *Les ouvriers sortant des masures grassoises marchaient aux usines dont il ne restait que quelques très vieilles dans l'agglomération de la ville. Celles traitant les fleurs à l'éther de pétrole étaient écartées des habitations. Autrefois les travailleurs ne sortant pas de leurs quartiers allaient en quelques instants du logis au travail. Aujourd'hui ils grimpaient ou descendaient vers toutes les parfumeries distantes en lieux non bâtis et plus près de la culture des fleurs que de l'habitation urbaine* »[101].

L'auteur fournissait de nombreux détails techniques. Ainsi, pour les usines traditionnelles :

« *L'enfleurage à froid sur graisse de porc durcie par celle de bœuf se faisait dans une grande salle, bruyante de la manutention des châssis. Aucune machine. Rien que du travail à main sur outillage de cadres de bois et de vitres. La mystérieuse affinité de la charogne et de la fleur ne s'accomplissait pas ici dans la chaleur, comme pour l'infusion des roses. Les jasmins étaient posés sur mince couche de graisse froide, portée par une plaque de verre* »[102].

Les usines modernes, utilisant les hydrocarbures se trouvaient exposées aux risques d'explosion. Aussi s'organisaient-elles autour de hautes charpentes métalliques favorisant l'aération. Les ouvriers travaillaient en pantoufles pour éviter de dégager des étincelles en empruntant les escaliers de fer. Pierre Hamp semblait désapprouver les nouvelles méthodes et mépriser les critères de rentabilité :

« *Grasse est aussi dangereuse qu'une poudrière. Les parfumeurs font travailler le pétrole parce qu'ils n'ont plus le courage de continuer le vieux métier comme au temps ancien avec les mains. Autrefois les usines parfumaient Grasse. Aujourd'hui elles vont l'incendier* »[103].

Les rapports sociaux

Pierre Hamp présentait les différents groupes sociaux qui concouraient à la fabrication du parfum. À l'origine de la production se trouvaient les cultivateurs. Ceux-ci, d'après le livre, étaient généralement français, mais ils employaient des salariés souvent italiens, comme Margarita Bertolotto, une des héroïnes du roman. Cette femme gagnait sa vie en lavant le

[98] *Ibid*., p. 73.
[99] *Ibid*., p. 65.
[100] *Ibid*., p. 78.
[101] *Ibid*., p. 54.
[102] *Ibid*., p. 197.
[103] *Ibid*., p. 138.

linge des grands hôtels l'hiver et en faisant la cueillette des fleurs l'été. Comme tous les pauvres, elle ne pouvait soigner sa mise et respecter les règles de l'hygiène. Malpropre, elle laissait derrière une odeur désagréable, ce qui, pour l'auteur, représentait un paradoxe car, de la crasse des travailleurs, naissait la délicatesse des parfums grassois :

« *Dans le parfum passait la fétidité de Margarita Bertolotto venue des crasseux taudis de Grasse. Le remuement des hommes aux reins ceinturés d'étoffe répandait des effluves de sueur* »[104].

Parmi les ouvriers des parfumeries dominaient les Italiens, surtout les Piémontais. Il se révélait facile pour le patronat de recruter cette main-d'œuvre que sa misère rendait disponible pour tout travail. Quant aux filles, elles préféraient s'employer à l'usine où les tâches étaient moins ingrates qu'à la campagne. Les étrangers étaient présentés comme dociles car ils redoutaient, en cas de contestation et de grève, d'être renvoyés, voire expulsés de France. Aussi leur passivité suscitait-elle la colère des Français :

« *Sur 40 chauffeurs des chaudières des parfumeries de Grasse, il y avait 22 Italiens. La hardiesse des Provençaux ne leur était pas possible car la police les expulsait aisément. Leur docilité enrageait Andréis : Vous, Italiens, dites toujours oui, le parfumeur n'a qu'à siffler pour que vous veniez tout courant à l'usine* »[105].

Les militants communistes français essayaient d'attirer les Italiens et leur tenaient des discours doctrinaux : « *Nous sommes des victimes de la propriété capitaliste, petite et grande* »[106]. Pierre Hamp multipliait les tirades fustigeant une des illustres et opulentes résidentes de Grasse, la baronne Alice de Rothschild, « *la dangereuse richarde* »[107], « *la sultane Haroun-al-Rothschild, la plus à plaindre de la famille ; elle ne doit avoir qu'une dizaine de millions, les autres trente* »[108]. L'auteur remarquait aigrement que la baronne possédait un immense domaine, ce qui stérilisait des terrains bien exposés où des logements neufs et sains auraient pu être construits ; il assurait que cette femme exigeante imposait des contraintes inacceptables : ceux qui passaient près de chez elle étaient invités à rester silencieux pour ne pas déranger le repos de l'auguste hivernante.

Les rapports entre ouvriers et paysans apparaissaient également mauvais car certains des cultivateurs s'enrichissaient et étaient gâtés par les défauts propres aux favorisés de la fortune. En outre, les paysans exigeaient des prix élevés pour leur production, ce qui indisposait les patrons et les incitait à transférer leurs usines en Italie, en Bulgarie, au Liban, ce qui enlevait du travail aux Grassois.

Pierre Hamp évoquait discrètement la question de l'intégration des étrangers. Il évoquait surtout les transformations langagières : « *Tous deux parlaient le provençal. La population italienne de Grasse ajoutait au* Vaï *le* Ecco*, et mes mots de Gênes à ceux d'Arles :* ancora *pour* maï »[109].

Le Cantique des cantiques brossait enfin le portrait des employeurs, comme Chiris et Ossola. Beaucoup d'entre eux essaimaient leurs activités à travers le monde. Ainsi le nommé Guigue produisait du parfum à Grasse, du vin en Tunisie et du rhum à la Martinique. Pierre Hamp dénonçait l'exploitation des cultivateurs dont les fleurs livrées aux usines étaient payées après la récolte. Un paysan ne cachait pas son ressentiment :

« *Les parfumeurs étaient les maîtres. Ils payaient les fleurs le prix qu'ils voulaient. Nous n'avions qu'à dire : oui et merci. J'ai été avec ta mère, nous deux tenant la corbeille, l'offrir à Guigue : Nous avons un peu de roses, prenez-là, s'il vous plaît. Et le maître*

[104] *Ibid*., p. 19.
[105] *Ibid*., p. 58.
[106] *Ibid*., p. 152.
[107] *Ibid*., p. 120.
[108] *Ibid*., p. 222-223.
[109] *Ibid*., p. 55.

répondait : Laissez-là. On vous dira ce que ça vaut. Nous posions la rose sans argent. On méprisait le producteur »[110].

Les ouvriers étaient présentés comme tout aussi exploités que les paysans. Les exigences se révélaient particulièrement lourdes pour les Italiens. L'un de ces derniers remarquait : « *Les Piémontais sont les nègres de l'Europe* »[111]. Confrontés aux revendications sociales, les patrons agitaient la menace de la délocalisation de la parfumerie en Bulgarie, en Turquie, en tout lieu où la main-d'œuvre restait atone. Un patron répliquait :

« *Nice, où il n'y a plus un olivier ni un moulin, est toujours la capitale de l'huile d'olive. Nous serons, sans vos fleurs, la capitale des parfums. La docilité du paysan oriental est encore pour longtemps possible. Nous nous en servirons contre vous, car nous ne pouvons pas payer la rose dix francs* »[112].

Ainsi *Le Cantique des cantiques* ne constitue pas une grande œuvre littéraire. Ce roman vaut surtout par la description du Grasse agricole et industriel au début du XXe siècle. Le tableau des techniques de production montre, chez l'auteur, une connaissance fine du travail à la terre et à l'usine. De même, les rapports de force entre les groupes sociaux sont bien analysés. Ce tableau n'évite certes pas les lieux communs, mais la réalité n'est pas trahie. En somme, *Le Cantique des cantiques* peut être considéré comme un roman médiocre, mais comme un bon reportage romancé.

[110] *Ibid*., p. 10.
[111] *Ibid*., p. 230.
[112] *Ibid*., p. 38. Cf. p. 43.

LES RÉFUGIÉS À GRASSE : UN PORTRAIT À PARTIR DES ARCHIVES DE L'OFPRA

Aline ANGOUSTURES
Chef de la mission histoire et exploitation des archives.
Office français de protection des réfugiés et apatrides (OFPRA)[113]

L'OFPRA est un établissement public national créé en 1952 pour protéger les réfugiés et apatrides en application de textes nationaux et internationaux. L'établissement est seul compétent sur le territoire français pour exercer cette mission. L'institution a aussi hérité de la protection des réfugiés reconnus sur le territoire dans l'Entre-Deux-Guerres.

Le travail de l'OFPRA consiste, dans un premier temps, à déterminer si le statut peut être reconnu au demandeur d'asile : c'est le travail d'instruction mené par des officiers de protection[114]. L'Office exerce dans un deuxième temps la protection administrative et juridique des personnes reconnues réfugiées ou qui bénéficient de la protection subsidiaire, ce qui se traduit par l'établissement de documents nécessaires à la vie civile et administrative en France, comme les documents d'état civil. Les réfugiés ne sont en effet pas des étrangers comme les autres : si le statut leur est reconnu, c'est parce qu'ils craignent des persécutions dans leur pays d'origine et sont donc privés de toute protection hors celle que leur reconnaît la France par l'OFPRA.

Cet article a pour ambition de présenter un portrait des réfugiés[115] à Grasse par les archives de l'Office. Il s'insère dans un contexte qui est la politique nouvelle de la direction de l'OFPRA en matière d'archives et d'histoire : ouverture des archives à la consultation dans le respect des règles de confidentialité qui s'imposent et valorisation de l'histoire de l'institution mais aussi, au-delà, de la politique d'asile et des réfugiés.

Par cette action l'Office entend contribuer à faciliter la recherche sur les réfugiés : la définition complexe et juridique de ce statut, ajoutée aux difficultés à les identifier dans certaines sources font en effet du réfugié un « *introuvable, un innommable de l'historiographie* »[116].

Cependant, l'apport de ces fonds longtemps fermés à la recherche, s'ils sont essentiels au plan national, permet-il des travaux au niveau local ? L'expérience menée pour cette journée permet d'en mesurer la difficulté. Les références locales sont rares dans les fonds. Aucune référence à la ville de Grasse n'a ainsi pu être trouvée dans les documents non nominatifs, rapports d'activités, statistiques, comptes rendus de réunions et autres documents de production classiques d'une administration. Les seules statistiques disponibles et pertinentes sont celles établies sur la région Provence Alpes Côte d'Azur ou le département des Alpes-Maritimes, que l'on peut comparer aux données pour l'ensemble de la France. Cependant, ces chiffres n'existent pas tout au long de la période. Par ailleurs, si l'OFPRA conserve environ 800 000 dossiers de réfugiés ou demandeurs, le critère de la ville de résidence ne peut être un critère de recherche que pour des dossiers enregistrés après 1989, et encore cette information ne concerne-t-elle que la dernière ville de résidence.

Compte tenu de ces contraintes archivistiques, les sources de cette intervention sont d'une part les statistiques existantes et d'autre part 76 dossiers de réfugiés reconnus dont la dernière ville de résidence est Grasse. Il s'agit de personnes ayant été reconnues réfugiées même si depuis elles ont perdu le statut par naturalisation par exemple. Ces dossiers ne

---

[113] Les propos tenus dans cet article n'engagent que leur auteur et non l'institution à laquelle il appartient.

[114] Ce nom est hérité de celui des *elegibility* et *protection officers* de l'organisation internationale des réfugiés (OIR) ancêtre du Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR).

[115] J'utilise le mot réfugié par facilité mais certaines de ces personnes sont des apatrides.

[116] O. Forcade, P. Nivet, *Les Réfugiés en Europe du XVIe au XXe siècle*, Paris, Nouveau Monde éditions, 2008, p. 8.

représentent pas la totalité des réfugiés enregistrés à Grasse au fil des années, notamment pas des plus anciens. Cet échantillon ne peut donc prétendre à une représentativité statistique et il est certain qu'il y a eu plus de réfugiés à Grasse que ce chiffre ne l'indique.

Certains dossiers sont récents et dès lors couverts par une stricte confidentialité, contenue dans la loi de création de l'OFPRA et réaffirmée comme une garantie du droit d'asile. Pour cette raison, en ce qui les concerne, je m'en tiendrai à des éléments généraux qui ne portent pas atteinte à ce principe essentiel.

Sous ces réserves, je vais développer mon propos en deux parties chronologiques : le temps des réfugiés européens (1924-1971) et le temps des réfugiés du monde (1971-2013).

Le temps des réfugiés européens (1924-1971)

Le statut de réfugié tel que nous l'entendons aujourd'hui est né entre États européens de la Société des Nations (SDN) en 1924[117]. Le but de ces États était de faire face collectivement à des exodes existants, et de fournir à des exilés, souvent déchus de leur nationalité et expulsés de leur pays, des documents d'identité qui leur permettent de vivre, dans une période où l'identification administrative est devenue indispensable[118]. Différentes conventions se succèdent jusqu'à la convention de Genève de 1951, toujours en vigueur, qui définit le réfugié comme toute personne craignant avec raison des persécutions pour des raisons d'appartenance raciale, nationale, religieuse, politique ou d'appartenance à un groupe social (articles 1 à 2).

À sa création, en 1952, l'OFPRA reprend la protection des réfugiés au titre des anciennes conventions. Il hérite de 350 000 réfugiés et de leurs dossiers. Il est constitué avec une partie des structures et des effectifs des anciens offices de réfugiés créés en France pour appliquer ces conventions[119] et de ceux de l'Organisation internationale des réfugiés. L'établissement a aussi pour mission de protéger les réfugiés au titre de la nouvelle convention, mais il l'applique avec une limitation choisie par la France lors de la ratification, que ces réfugiés soient « *européens* » et que les événements provoquant leur demande soient « *antérieurs à 1951* », date de la signature de la convention.

Il s'agit d'une période dans laquelle les États européens élaborent des statuts pour réparer les désastres humains des guerres, des changements de frontières, des totalitarismes, qu'il s'agisse des effets du régime nazi ou du régime communiste[120].

• L'Entre-Deux-Guerres

Le statut Nansen et les institutions de protection ont été créés pour les Russes fuyant le régime bolchévique et les Arméniens de Turquie rescapés du génocide. Ce sont ces deux groupes que l'on retrouve dans les Alpes-Maritimes. Parmi les raisons évoquées, figurent l'accès par bateau des réfugiés venus de Constantinople, débarquant à Nice et Marseille et, surtout, la présence de Russes sur la Côte depuis la Première Guerre mondiale, communauté que les Arméniens considéreraient comme des alliés[121]. Les travaux existants indiquent que les Arméniens étaient plus volontiers concentrés sur les Bouches-du-Rhône et les Russes sur

[117] Date de la création du passeport Nansen.

[118] Voir notamment sur ce point les travaux de Gérard Noiriel, *La Tyrannie du national-le droit d'asile en Europe 1793-1993*. Paris, Calman Levy, 1991.

[119] Offices de réfugiés russes, arméniens, géorgiens, espagnols.

[120] A. Angoustures. « Les Réfugiés européens au cœur du statut de réfugiés », dans *Matériaux pour l'histoire de notre temps*, 1996, n° 44. *Exilés et réfugiés politiques dans la France du XXe siècle*, p. 66-71.

[121] J. Kleinmann, *Les Étrangers dans les Alpes-Maritimes à travers les documents préfectoraux (1860-1944)*, thèse soutenue le 4 avril 2003 sous la direction de Ralph Schor.

les Alpes-Maritimes. Un élément institutionnel l'atteste dans nos archives : les Offices nationaux, russes et arméniens, avaient un bureau à Paris et des antennes en province. Seul l'Office russe avait un bureau à Nice[122].

Cependant, il n'a pas été possible d'identifier les Russes ou Arméniens de Grasse dans cette période. Le fonds anciens des Offices russes et arméniens ont été numérisés et sont en cours d'indexation mais cette opération est longue et aucune recherche n'est possible sur la ville de résidence. Leur portrait détaillé demande un travail de croisement des archives locales et de celles de l'OFPRA[123].

- **La guerre et l'immédiat Après-guerre**

L'approche de la guerre, la crise et la montée d'un sentiment anti-réfugié dans la classe politique, amènent à une différenciation du statut et de la situation des anciens réfugiés, dits Nansen, russes et personnes fuyant l'empire Ottoman, des nouveaux exilés, notamment juifs. Les premiers sont protégés par leur statut et leurs institutions alors que les seconds sont alors sous la constante menace de l'expulsion[124]. Il y a en réalité autant de situations que de populations de réfugiés[125].

Trois dossiers nominatifs de réfugiés des Alpes-Maritimes permettent d'illustrer la situation dans cette période si complexe.

Le premier est un apatride, originaire du Montenegro, réfugié à Grasse. Né en 1899, il s'adresse à l'OFPRA en 1968 pour se voir délivrer une attestation d'apatridie pendant la guerre, lui permettant une indemnisation pour internement dans un camp de nomade. Cette situation est assez fréquente et mal connue. Un certain nombre des demandes dont l'OFPRA est saisi après guerre proviennent en effet de réfugiés *de facto*, sans statut du fait des restrictions des années trente qui, entrant dans les définitions des conventions internationales qui se sont succédées, auraient eu droit en principe à un tel statut. Du fait des indemnisations votées par les Allemands Après-guerre, beaucoup de personnes, ou de proches de personnes décédées, s'adressent à l'Office pour une attestation de réfugié ou apatride, y compris parfois à titre posthume.

Ce cas nous rappelle le nombre d'exilés, juifs notamment, qui se sont trouvés dans les Alpes-Maritimes pendant la guerre. Nombre d'entre eux ont en effet été rassemblés dans les camps comme celui des Milles dans les Bouches-du-Rhône[126]. Ensuite, les Alpes-Maritimes étaient en zone libre entre 1940 et 1942, puis en zone italienne entre 1942 et 1943, ce qui permettait une protection supérieure à d'autres secteurs. Marseille restait un lieu d'embarquement, cette fois dans le sens du départ. Ces exilés ne sont pas forcément restés dans la région. Dans nos archives, c'est le cas de Willy Maywald[127], photographe de mode très connu, réfugié allemand *de facto* pendant la guerre dans le sud-est, à Cagnes-sur-Mer et

---

[122] M. Protopopoff en était directeur en 1930 (lettre du 13 mai 1930 du 2e Bureau des réfugiés de la sous-direction des chancelleries et du contentieux administratif de la direction des affaires administratives et techniques du ministère des Affaires étrangères à M. Maklakoff, directeur de l'Office central des réfugiés russes. Archives OFPRA / fonds Chastand/ « Russes 1924-1953 ».

[123] Un travail de cette nature a été mené par Amine Laggoune sur *Les Russes de Cannes* pour son master à l'université de Nice Sophia Antipolis en cours de réalisation.

[124] V. Caron, *L'Asile incertain, la crise des réfugiés juifs en France 1933-1942*, Tallandier, 2008, introduction, p. 24 et suiv.

[125] *Ibid.*

[126] Ouvert en septembre 1939 au sein d'une tuilerie située entre Aix-en-Provence et Marseille, le camp des Milles connut un peu plus de trois ans d'activité et vit passer plus de 10 000 internés originaires de 38 pays.

[127] Sur Willy Maywald voir notre publication *Réfugié en France, de l'exil à la reconnaissance*, 2012, sur demande à l'OFPRA.

travaillant avec le *Varian Fry Emergency Rescue Comitee*[128]. Comme ses compatriotes, il ne bénéficie pas d'un statut protecteur avant l'Après-guerre et il est reconnu réfugié en 1947 au titre de la convention sur les réfugiés d'Allemagne de 1938. Il faut aussi évoquer la constitution, sous l'impulsion de Hans Arp du « groupe de Grasse », comprenant notamment les artistes Sophie Taeuber-Arp, Alberto Magnelli et Sonia Delaunay réfugiés en zone libre et se retrouvant régulièrement pour parler de leur travail. Mais ils ne solliciteront pas l'OFPRA.

Le 20 janvier 1942, le gouvernement de Vichy ferme les offices de réfugiés et transfère leur protection au Bureau de protection des apatrides[129]. Il existe deux délégations, dont celle de Marseille qui a dans sa circonscription le département des Alpes-Maritimes. Elle est dirigée par M. Ronflard, consul général en retraite également directeur du Bureau d'administration des Polonais de cette ville.

Au lendemain de la Seconde Guerre mondiale, les offices sont rétablis. Les délégations locales ne sont cependant pas reconstituées et sont remplacées, pour l'Office russe, par des correspondants bénévoles dont un à Nice[130]. Les réfugiés sont alors soumis aux mêmes dispositions que les étrangers en général quant au choix de leur domicile, en application de l'article 2 du décret du 18 mars 1946 portant application des articles 8 et 24 de l'ordonnance du 2 novembre 1945 relative à l'entrée et au séjour des étrangers en France. En application d'un arrêté de même date que le décret, publié par le ministère de l'Intérieur, les réfugiés ne peuvent donc établir leur résidence dans les Alpes-Maritimes que sur autorisation du préfet. Ces dispositions peuvent affecter les réfugiés de l'Entre-Deux-Guerres. Ainsi l'écrivain et prix Nobel de littérature Ivan (alias Jean) Bounine, qui vivait entre Grasse et Paris est porteur d'une interdiction de résider dans ce département édictée en 1947.

En 1951, l'Office central des réfugiés russes estime que 10 000 réfugiés russes sont « *dispersés dans la région méditerranéenne* », soit 14 % de la population totale de ces réfugiés russes estimés par Catherine Goussef à 60-80 000 personnes environ sur le territoire français[131].

- **Les années 1960**

Les seules estimations chiffrées locales dont nous disposons datent de 1963. L'OFPRA s'attelle alors à un premier bilan statistique général et estime pouvoir évaluer le nombre de réfugiés et d'apatrides dont le certificat est en cours de validité à 170 123 personnes. Leur nombre a baissé depuis 1952, et cela du fait des révisions d'estimations jugées optimistes et des personnes qui ne sont plus protégées par l'OFPRA, du fait par exemple d'une naturalisation ou de décès.

La première population de réfugiés en France est alors celle des Espagnols (70 000 personnes environ) suivis des Polonais et des Russes, des Yougoslaves, Arméniens, Hongrois et Roumains.

Ces réfugiés sont à 35 % d'entre eux dans l'actuelle Île-de-France[132]. La deuxième région est celle de Midi-Pyrénées (10,1 %) puis celle de Provence-Alpes-Côte-d'Azur (9,8 %). Le rapport d'activité relève deux facteurs : la situation de l'emploi et la présence antérieure d'une communauté de même nationalité. On pourrait y ajouter la proximité avec la frontière du pays ou du point d'entrée en France.

---

[128] Le *Varian Fry Emergency rescue Comitee* aida de nombreux intellectuels, artistes, écrivains juifs et antinazis, à fuir l'Europe jusqu'en 1942. Site officiel de l'association : http://www.varianfry-france.fr/.

[129] Circulaire n° 289 Pol. 8 du ministère de l'Intérieur du 29 avril 1942. Archives OFPRA / DIR3O.

[130] Rapport d'activité de l'OCRR 1924-octobre 1951. Archives OFPRA ; fonds Chastand / dossier « Russes 1924-1953 ».

[131] C. Gousseff, *L'Exil russe (1920-1939). La fabrique du réfugié apatride*, Paris, CNRS-Éditions, coll. Mondes russes, 2008.

[132] Rapport d'activité 1963. Archives OFPRA/DIR1/2.

Les premières populations de réfugiés résidant en Provence-Alpes-Côte-d'Azur sont les Arméniens (39 %), les Yougoslaves (14 %), les Russes (13 %) les Espagnols (10 %) et les Hongrois (9,50 %). Ces chiffres portent, rappelons le, sur les certificats en cours de validité et minorent donc fortement la place des Russes dans l'histoire de la région du fait de l'ancienneté de la population. Les deux premières populations de réfugiés en France, les Espagnols, qui à eux à eux seuls expliquent le poids du Midi-Pyrénées, et les Polonais, plus concentrés dans le Nord, sont faiblement représentées dans la région.

Si l'on affine sur le département, on voit que les Russes de la région sont avant tout dans les Alpes-Maritimes (53 % de ceux qui résident dans la région), de même que les Yougoslaves, alors que les Arméniens sont avant tout dans les Bouches-du-Rhône.

Quelques dossiers nominatifs de Grasse permettent de tracer un portrait de ces réfugiés. Il s'agit d'une russe d'origine ukrainienne, de deux Yougoslaves fuyant le régime de Tito et de trois Hongrois, fuyant les événements de Budapest. Ces réfugiés invoquent des persécutions de façon assez sommaire comme cela était majoritaire à l'époque[133].

La présence d'une Russe et de Yougoslaves est cohérente de prime abord avec les éléments chiffrés sur le département. Cependant, la réfugiée russe vient du Nord de la France et n'est arrivée à Grasse que sur le tard. Il en est de même pour les Yougoslaves, l'homme ne s'étant installé à Grasse qu'en 1975, alors qu'il était en France depuis 1958, et la femme ayant rejoint son père dans la région, situation qui ne correspond pas à celle de l'entrée en France des Yougoslaves par la frontière italienne, en suivant des filières soigneusement organisées[134]. La présence de Hongrois est beaucoup moins représentative, ceux-ci étant peu nombreux dans les Alpes-Maritimes d'après les statistiques de l'OFPRA[135].

Les caractéristiques socioprofessionnelles de ces réfugiés font la part belle aux activités « *de service* » et à l'agriculture : des domestiques, une « *bonne à tout faire en maison bourgeoise* », un jardinier ou chauffeur de maître, deux ouvriers agricoles, dont un dans l'horticulture. Ces professions sont révélatrices du marché du travail local ; elles indiquent aussi les contraintes exercées alors sur le travail des réfugiés. Ainsi que l'indique un certificat de travail conservé d'un réfugié yougoslave de Grasse, parmi les quatre types de cartes de travail délivrées aux étrangers en vertu du décret du 5 juin 1946 pris pour l'application de l'ordonnance du 2 novembre 1945, les nouveaux arrivants et réfugiés se voient majoritairement délivrer la moins favorable, la carte temporaire qui autorise l'exercice d'une activité déterminée pendant une durée limitée et parfois dans un secteur déterminé. Le réfugié se voit souvent proposer un emploi agricole, pénible et mal payé, avec une promesse, jamais tenue, de reclassement dans sa profession, les difficultés devenant insurmontables quand un réfugié demande à changer de département[136]. Une illustration de ces difficultés est fournie, dans notre corpus, par le réfugié hongrois qui a été jardinier et chauffeur de maître : l'OFPRA doit intervenir auprès du directeur départemental du travail et de la main-d'œuvre des Alpes-

[133] Le récit de vie avec un détail des craintes de persécutions est rare dans les archives avant les années 1980. Il y a plusieurs raisons à cela : l'OFPRA exerce alors avant tout alors une activité de protection de réfugiés déjà reconnus avant sa création et de réfugiés pour lesquels a été créée la convention de Genève, à savoir tous ceux qui ont été les victimes des totalitarismes et de la guerre, que ce soit avant et pendant le conflit ou après le conflit du côté soviétique, pour lesquels les motivations semblent évidentes ; enfin l'instruction laissait peu de traces écrites, la formalisation administrative étant encore assez limitée. Seules les personnes en prenant l'initiative ou ceux auxquels l'OFPRA demande des explications, du fait en général d'un parcours faisant craindre des atteintes aux droits de l'homme détaillent leurs demandes.

[134] Archives départementales, *L'immigration dans les Alpes-Maritimes au XXe siècle*, catalogue de l'exposition itinérante, édition 2008.

[135] En 1963, ils y sont 142 sur 9 176, soit 1,55 % des réfugiés du département (rapport d'activité, *op cit.*).

[136] Note du 11 mars 1953 relative à l'émigration des réfugiés établis ou en résidence en France. Archives OFPRA / fonds Chastand / « Russes 1924-1953 ») ; réponse à une demande du DAAS du mininistère des Affaires étrangères du 9 octobre 1952 (agissant lui-même à l'instigation d'A. Parodi), réponse du directeur de l'office le 21 octobre 1952. Cité par F. Tiberghien dans « *L'OFPRA en 1953 : la première année de fonctionnement d'après ses archives* » en ligne sur le site de l'Office.

Maritimes, lequel avait refusé la demande de ce réfugié d'exercer comme chauffeur de poids lourds. La direction départementale répond qu'il y a des manques dans ses deux activités antérieures à l'inverse de celle qu'il demande d'exercer. La lettre de la direction départementale relève que le réfugié n'aura droit au choix de sa profession qu'après l'entrée en vigueur, le 23 mai 1964, de la circulaire n° 70/54 sur les réfugiés.

Le temps des réfugiés du monde (1971-2013)

- **De 1971 à 1990**

Le 9 avril 1971, la France ratifie le protocole de New York qui lève les restrictions géographiques et temporelles de la Convention de Genève[137]. Il s'agit d'une révolution dans l'asile conventionnel. L'histoire des réfugiés, jusque-là une histoire européenne marquée par les suites des deux guerres, devient une histoire mondiale. Cette évolution que nous n'avons pas le temps de détailler ici est liée aux décolonisations et se fait notamment sous l'influence de l'Organisation des Nations Unies.

Cette mondialisation conduit à une augmentation très forte et une diversification des demandes sous l'influence à la fois des conflits dans les pays nouvellement indépendants, de la facilité du déplacement et des transports et de la fermeture des frontières de la France à l'immigration légale de travail (juillet 1974). Depuis cette date la demande d'asile en France a connu des phases d'augmentation et de décrues et elle est actuellement en augmentation. Le premier pic de la demande (60 000 dans l'année) se situe en 1989. L'année 1990 clôt une période cohérente, car elle est celle de la réforme de l'OFPRA.

On ne dispose pas de chiffres systématiques de demandes d'asile pour les Alpes-Maritimes avant 1995. Une enquête ponctuelle[138] à partir des bases de données de l'OFPRA relève en 1990 que 1 365 primo-demandeurs[139] résidaient dans les Alpes-Maritimes soit 2,5 % de l'ensemble.

L'augmentation de la demande d'asile venant de pays extra-européens commence avec l'Amérique latine, notamment les Chiliens fuyant le coup d'État du général Pinochet en 1973 et les Haïtiens fuyant la dictature de Duvalier. Puis viennent les réfugiés du Sud-Est asiatique (Vietnamiens, Laotiens, Cambodgiens) après la chute de Saïgon en 1975, les Sri Lankais qui fuient la guerre civile entre le gouvernement cinghalais et les partis et mouvements tamouls, les Zaïrois (de l'ex-Zaïre, aujourd'hui République démocratique du Congo) fuyant le régime du maréchal Mobutu. Par ailleurs, venus d'Europe de nombreux ressortissants turcs demandent l'asile en France notamment après le coup d'État militaire de 1981, tandis que les demandes continuent en provenance des « *pays de l'Est* ».

L'étude de 1990 de J.-P. Gremy s'intéresse aux nationalités qui « *préfèrent* » demander l'asile dans les Alpes-Maritimes, souvent en second choix par rapport à la région parisienne. Il s'agit, en Afrique, des Sénégalais (8,7 % de l'ensemble des primo-demandeurs de cette nationalité sur le territoire français), Angolais (13,1 %) et Cap-Verdiens (62 % d'entre eux) ; au Moyen-Orient des Iraniens (3 %) ; en Europe des Yougoslaves (5,5 %), Polonais (4,6 %), Roumains (4,6 %), et en Asie des Laotiens qui bien qu'à 55 % à Paris sont 2 % dans les Alpes-Maritimes, deuxième lieu d'implantation.

[137] Qui ne rendaient éligible au statut, jusqu'alors, que les réfugiés en provenance d'Europe venant pour des événements survenus avant 1951.

[138] J.-P. Gremy, « Les Demandeurs d'asile en France en 1990 », dans *Sociétés contemporaines*, 1991.

[139] Les primo-demandeurs sont ceux qui déposent leur première demande d'asile, pour les différencier de ceux qui ont déjà été au bout de la procédure et déposent une énième demande dite de « réexamen ».

Ces nationalités ne sont pas forcément que celles des réfugiés statutaires installés dans le département, du fait notamment du taux de reconnaissance[140], toujours très différent suivant les nationalités.

Le groupe de réfugiés de Grasse qui constitue notre corpus a comme caractéristique première d'être constitué de réfugiés ayant pour près de la moitié d'entre eux (44 %) demandé l'asile avant 1990. Pour cette raison, on y retrouve les nationalités typiques de cette période de la demande d'asile, et, en particulier, s'agissant de réfugiés reconnus, les nationalités ayant bénéficié d'un fort taux de reconnaissance. En effet, en très grande majorité (pour les trois-quarts), ce groupe est constitué par les ressortissants d'Asie du Sud-Est, suivis des ressortissants d'Europe, d'Afrique, du Moyen-Orient et d'Amérique latine. L'absence des ressortissants cap-verdiens, bien que 62 % d'entre eux aient choisi les Alpes-Maritimes dans la demande est due au très faible taux de reconnaissance pour les ressortissants du Cap-Vert, essentiellement parce qu'ils n'évoquaient pas de craintes de persécutions au sens de la convention de Genève.

Le détail des nationalités rappelle cependant l'étude de J.-P. Gremy puisque, parmi les ressortissants du Sud-Est asiatique, ce sont avant tout des Laotiens que l'on retrouve à Grasse (deux-tiers des ressortissants du sud-est asiatique) ; de même, les Européens sont ici exclusivement des Roumains, les Moyen-Orientaux des Iraniens et les Latino-américains des Chiliens. En revanche, pour l'Afrique, ce ne sont pas les Sénégalais, Angolais ou Cap-verdiens que l'on retrouve mais les Marocains.

Les motivations des demandes d'asile de ces réfugiés de Grasse sont pour moitié politiques et pour moitié d'unité de famille[141]. La composante politique est représentative de l'époque dans laquelle les demandes ont le plus souvent un fondement lié à des régimes autoritaires engendrés par la guerre froide. Il faut relever en particulier que les Laotiens sont pour beaucoup d'entre eux partis de leur pays en bateau, ont passé du temps dans des camps en Thaïlande et sont venus en France dans le cadre des procédures organisées[142] avec un visa d'établissement. L'unité de famille est le signe d'un exode familial, particulièrement important parmi les réfugiés du sud-est asiatique.

Seule une étude locale, avec des entretiens, permettrait de savoir pourquoi ces réfugiés se sont installés à Grasse. Quelques éléments peuvent simplement être relevés à ce stade : pour un tiers d'entre eux la ville est le lieu de résidence au moment du dépôt de la demande. C'est notamment le cas des Laotiens qui y rejoignent de la famille. Un autre tiers a déposé sa demande dans une autre ville des Alpes-Maritimes. Certains d'entre eux viennent des deux centres d'hébergement pour les réfugiés d'Asie du Sud-Est ouverts dans la région, à Saint-Martin-de-Crau et Miramas[143].

- **De 1990 à 2013**

Cette période est celle de la fin du monde bipolaire, après la chute du Mur de Berlin en 1989. Les cadres de l'asile en sont profondément transformés. C'est aussi le moment d'une

[140] Il s'agit de pourcentage de décisions de reconnaissance de la qualité de réfugié sur les décisions de l'année.

[141] Interprétation de la convention de Genève par la jurisprudence, cette notion conduit à l'octroi du statut à des membres de la famille du réfugié, conjoint, enfants mineurs, ascendants à charge.

[142] À partir de 1975 en effet, le gouvernement français met en place une politique qui consiste à déterminer le nombre de réfugiés du Sud-Est asiatique que l'État est disposé à accueillir et que la Croix-Rouge se charge ensuite d'escorter jusqu'en France. Une fois sur le territoire national, ces réfugiés sont soumis à la procédure habituelle et sont dans l'obligation de déposer une demande de reconnaissance individuelle auprès de l'OFPRA. Mais, dans la mesure où l'État a lui-même organisé leur venue, ils obtiennent leur statut de réfugié presque systématiquement.

[143] G. Condominas, R. Pottier, « Les réfugiés originaires de l'Asie du Sud-Est », rapport au Président de la République, la documentation française, 1983.

profonde transformation de l'OFPRA à la suite de la réforme engagée fin 1988 par François Dopffer[144].

La demande d'asile, après le pic de 1989 (60 000 demandes dans l'année) baisse fortement jusqu'en 1996 et connaît ensuite une évolution contrastée. Depuis 1995, la demande d'asile dans les Alpes-Maritimes représente entre 1 et 2 % de l'ensemble. Si l'on regarde la courbe des demandes dans ce département, on constate un accroissement très important en 2000 et 2001, puis une évolution fluctuante sans jamais atteindre les niveaux de ces deux années. Depuis 2009, année de la régionalisation du dispositif national d'accueil (DNA)[145], en 2009 pour la région PACA, les Alpes-Maritimes représentent un pourcentage croissant des demandes d'admission au séjour pour demande d'asile dans la région (36,8 % du flux régional contre 19,6 en 2006), du fait de l'importance du trafic de l'aéroport de Nice, du passage par la frontière italienne, du marché du travail et de la présence de personnes de même nationalité déjà sur place[146].

La nature des demandes se transforme dans cette période. De nouveaux groupes nationaux apparaissent, comme les Rwandais après le génocide, les Chinois ou les Algériens. Certains disparaissent pratiquement comme les Chiliens ou diminuent très fortement comme les ressortissants d'Asie du Sud-Est. Par ailleurs, les motivations évoluent, avec l'apparition de demandes fondées sur des craintes qui ne sont pas liées à l'activité politique, telles les demandes en raison de l'orientation sexuelle ou les menaces d'excision sur les fillettes ou jeunes femmes.

Les nationalités les plus représentées dans la demande d'asile des Alpes-Maritimes varient dans cette période. En 1997, ce sont avant tout des Roumains (52 %). Viennent ensuite les Turcs, Algériens, Sri Lankais et ressortissants de la République démocratique du Congo. En 2004, ce sont avant tout des Russes (34 %) puis des Algériens, Arméniens, Turcs et Moldaves. Les Russes restent les premiers en 2012 (29 %) avec les Géorgiens, Turcs, Albanais et Mauritaniens. On relève une certaine constante de la demande russe, turque et algérienne.[147]

Les réfugiés reconnus et protégés par l'OFPRA dans les Alpes-Maritimes présentent, avec ceux qui y déposent leur demande, d'importantes différences. Comme dans la période précédente, le taux de reconnaissance mais aussi les effets des déplacements jouent un rôle important dans ces différences. Si la part des Russes reste importante (37 %), des nationalités peu représentées en pourcentage dans les demandes prennent ici plus de place, comme les Vietnamiens, Ex-Yougoslaves, Sri Lankais et Laotiens. La diversification des nationalités est par ailleurs notable et peut être déduite de l'importance des « *autres* » catégories dans laquelle sont regroupées de nombreuses nationalités.

Les réfugiés résidant à Grasse enregistrés dans cette période sont eux aussi originaires d'un plus grand nombre de pays que dans la période 1971-1990. Le groupe dominant (un tiers) est celui des Russes, dont la demande a pour l'essentiel été présentée dans les années 2000 ; il s'agit en majorité de Russes d'origine Tchétchène. Le deuxième groupe est celui des Laotiens, un exode qui est la suite de celui des années précédentes avec une demande

---

[144] Directeur de l'OFPRA entre septembre 1988 et août 1991.

[145] Les deux CADA du département sont, à Nice : l'ALC L'Olivier, ouvert en octobre 2002, désormais Pôle Accueil Médiation et Intégration, ATE (Accueil Travail Emploi avec son siège à Nice). Il existe désormais une plateforme d'accueil des demandeurs d'asile (PADA) gérée par Forum réfugiés, ouverte à Nice en 2011. Des logements dits « de sortie » pour permettre de trouver une solution à l'issue de la procédure sont disponibles et quelques-uns se trouvaient à Grasse même s'ils semblent remis en cause aujourd'hui (sources rapport d'activité de l'ALC L'Olivier 2012, Forum Réfugiés). Il existe à Grasse une permanence par semaine du Comité de vigilance des Alpes-Maritimes, le COVIAM, émanation de la Comité inter-mouvements auprès des évacués (CIMA).

[146] Office français de l'immigration et de l'intégration (OFII), « État du dispositif national d'accueil des demandeurs d'asile et des réfugiés 2009 », http://www.ofii.fr/.

[147] Source : service statistique de l'OFPRA.

présentée dans les années 1990. Les autres nationalités proviennent avant tout d'Afrique, qu'il s'agisse de l'Afrique noire ou du Maghreb.

Les motivations de ces demandes sont un peu moins politiques, les craintes de persécutions ethniques et religieuses étant les principales. Cette évolution, très liée à la composition du groupe en terme de nationalités, est le reflet des transformations de l'asile depuis la chute du mur : si les motifs religieux ou ethniques ont toujours été présents, ils étaient, avant les années 1990, souvent placés en arrière-plan du politique, qui était la grille de compréhension essentielle de la crainte de persécution.

Pour la moitié de ces réfugiés, soit un peu plus que dans la période précédente, les Alpes-Maritimes sont la première implantation au moment de la demande. L'installation directe à Grasse est minoritaire parmi eux, et la plupart se trouvaient à Nice, dans le foyer L'Olivier (ALC) du Dispositif national d'accueil. Il s'agit pour la quasi-totalité d'entre eux des réfugiés russes. Le rapport d'activité de l'ALC L'Olivier en 2012 relève « *Nous notons encore une forte majorité de personnes originaires du Caucase (79 %), de requérants originaires du Kosovo (5 %), des Mongoles et Kazakh (3 %) et des Géorgiens (2 %)* ». En novembre 2003, plus de 56 % des personnes accueillies dans les structures d'hébergement spécialisées et généralistes des Alpes-Maritimes étaient russes, la très grande majorité d'entre elles se déclarant originaires de Tchétchénie[148].

Du fait de la périodisation de leur arrivée dans la ville, le groupe de réfugiés de Grasse que nous avons pu étudier dans les archives sont majoritairement des personnes mûres, dont le parcours est caractérisé par une stabilisation familiale et résidentielle.

Comme on le voit ci-dessous, les réfugiés résidant dans les Alpes-Maritimes sont en moyenne plus âgés que les réfugiés reconnus sur la France entière, notamment les hommes dans les tranches d'âge des plus de 60 ans et comprise entre 40 et 49 ans.

De manière assez similaire, les réfugiés de Grasse que nous avons pu étudier sont en moyenne âgés de 54 ans et, parmi eux, deux tranches d'âges sont particulièrement représentées, celle des plus de 65 ans et celle des 45-49 ans.

Leur stabilisation familiale est importante. Ces réfugiés vivent en famille pour la plupart, puisque 70 % d'entre eux sont mariés, dont 23 % se sont mariés en France. Parmi ces réfugiés, 44 % n'ont pas d'enfants déclarés mais 26 % ont entre 3 et 5 enfants et 6 % plus de 5 enfants (entre 5 et 10).

Leur intégration à Grasse est caractérisée par un séjour de longue durée et une stabilité dans l'habitat. Si l'on observe leur implantation résidentielle, on observe que 56 % d'entre eux résident dans les quartiers prioritaires de cohésion sociale (CUCS) non ZUS[149] (La Blaquière / Le Plan, et la Gare[150]), 19 % dans le centre ville, secteur sauvegardé, et une partie notable dans des quartiers périphériques aux niveaux de revenus assez élevés. Ils occupent pour 31 % des logements HLM pour un taux général à Grasse de 12,2 %. Il s'agit surtout des Laotiens et Chiliens, arrivés avant 1990.

Leur parcours socioprofessionnel semble corroborer les études qui soulignent le déclassement fréquent des réfugiés. En effet, 28 % des réfugiés de notre échantillon déclarent un niveau d'études secondaires et 29 % supérieures ; 10 % ont un niveau bac +4 ou supérieur. Or, ces formations ne sont pas souvent corrélées aux parcours professionnels. De plus, dans le pays d'origine, on retrouve avant tout les fonctionnaires et militaires et les artisans, ainsi que des professeurs. À Grasse, outre la présence de retraités ou de personnes en invalidité, on trouve surtout des ouvriers et artisans. Les secteurs repérables sont la location de véhicule de

[148] G. Frigoli et J. Jannot, « Travail social et demande d'asile : les enseignements d'une étude sur l'accueil des demandeurs d'asile dans les Alpes-Maritimes », dans *Revue française des affaires sociales*, 2004/4, p. 223-242.

[149] 2 493 quartiers ciblés par des contrats urbains de cohésion sociale (CUCS), dont 70 % ne sont pas classés en zone urbaine sensible (ZUS). Grasse n'a pas de ZUS mais deux CUCS hors ZUS, Le Plan / La Blaquière, le centre historique et quartier de la Gare.

[150] Source : http://sig.ville.gouv.fr/Territoire/9306013.

prestige, la restauration, la vente, une entreprise d'emballage liée à la parfumerie. Les intervenants sociaux confirment cette présentation des demandeurs d'asile comme ayant un niveau social antérieur ou un niveau d'études élevé[151] et vivant un déclassement. De plus, le groupe des Laotiens accentue la part des fonctionnaires, fréquents dans les exils du sud-est asiatiques et vivant le plus souvent un déclassement en France.

Ce bilan reste modeste et ouvert. Il montre, pour nos archives, l'intérêt de conserver certaines données parfois jugées non prioritaires comme le lieu de résidence pour travailler finement sur un territoire. De même le suivi professionnel, plus important à une certaine époque, est très précieux pour des parcours d'intégration sur des familles entières. Il montre aussi qu'une approche fine de cette implantation de réfugiés à Grasse demande de mener un croisement de sources et un travail d'enquête de terrain.

[151] *Ibid*., note 31.

LA MAIN-D'ŒUVRE INDOCHINOISE ET LA « RECONSTRUCTION » À TRAVERS LES ARCHIVES DE L'ENTREPRISE DE TRAVAUX PUBLICS JOSEPH CRESP

Mathilde COCOUAL
CMMC/ université Nice Sophia Antipolis

« *Les oubliés de l'histoire* », tel est le constat fait par l'historiographie[152] récente sur le sujet des travailleurs coloniaux mobilisés en France au cours des deux conflits mondiaux. Alexandre Brianon[153] en fait le sous-titre de son ouvrage *Les Travailleurs coloniaux, les oubliés de l'histoire, 1916-1920 et 1939-1953* paru aux éditions du Midi en 2008. C'est au travers de la découverte de photographies d'un centre de la main-d'œuvre indigène (MOI), établi à Toulon, que cet auteur s'est intéressé au cas des travailleurs indochinois dans le Var, révélant de la sorte un passé méconnu dans la région comme en France. C'est également en ces termes que la réalisatrice Lam Lê introduit son documentaire *Cong Binh, la longue nuit indochinoise*[154], retraçant le parcours de ces ouvriers non spécialisés (ONS) et récompensé par le prix du film d'Amsterdam en 2012. Qui sont réellement ces oubliés de l'histoire ?

Immigrés indochinois, ils ont quitté l'Indochine à deux reprises pour servir de main-d'œuvre de guerre lors des conflits mondiaux. Originaire des 3 ky (Tonkin, Annam, Cochinchine), ils étaient principalement employés aux usines de guerre et d'aéronautique. Civils mais soumis à une discipline militaire, ces jeunes hommes avaient quitté leur pays de gré avec l'espoir d'un retour rapide et heureux[155] ou de force, arrachés à leur famille[156]. Ainsi 20 000 travailleurs débarquent à Marseille en 1939 pour suppléer, dans les usines, la main-d'œuvre mobilisée. À partir de 1940, le recul des forces françaises entraîne celui des compagnies d'ONS vers le sud du pays et la dégradation de leur condition de vie. Sous l'occupation, une modification de la charte des travailleurs indochinois permet l'accréditation des ouvriers au profit d'entreprises privées. Cette situation perdure jusqu'à la Libération où ils participent massivement à la reconstruction. Ces contacts avec le monde de l'entreprise, surtout avec le syndicalisme[157] et le trotskisme, entre en résonance avec les velléités d'indépendance en Indochine et la prise du Viet-Min par Ho Chi Minh en août 1945. Le retard pris par l'administration française dans le rapatriement des Indochinois couplée aux rafles visant à déporter les ONS les plus politisés pour les emprisonner en Indochine au cap Saint-Jacques, révolte la population indochinoise en France, d'autant plus que ses conditions de vie ne cessent de se détériorer[158]. L'explosion de l'Union française et les vagues d'immigrants qui lui font suite relèguent à l'arrière-plan la question de ces travailleurs

---

[152] Alexandre Briano, *Les Travailleurs coloniaux, les oubliés de l'histoire, 1916-1920 et 1939-1953*, Toulon, Les Presses du Midi, 2008. Maurice Rives, *Les Travailleurs indochinois en France, Hommes et Migrations*, Paris, 1994. Pierre-Louis Casabo, *Les Tirailleurs indochinois et les travailleurs asiatiques pendant la Première Guerre mondiale*, université de Nice Sophia Antipolis, faculté des Lettres, 2000. Pierre Daum, *Immigrés de force, les travailleurs indochinois en France (1939-1952)*, Montpellier, Acte Sud, 2009. Philippe Viguier dir., Liem Khé Luguern Tran Nu, *Les Travailleurs indochinois en France, 1939-1948*, mémoire de maîtrise, université Paris X-Nanterre, 1988.

[153] Alexandre Briano, *op. cit.*

[154] Lê Lam, *Cong Binh, une nuit indochinoise*, 2013.

[155] Un tiers des Indochinois étaient volontaires selon les chiffres de Maurice Rives, *op. cit*.

[156] Les deux tiers ont été réquisitionnés, principalement des paysans et des artisans selon les chiffres de Maurice Rives, *op. cit*.

[157] En novembre 1944, les Indochinois acquièrent le droit de se syndiquer.

[158] Rapport de la direction du Travail indochinois (DTI) -du commandant Aragno, commandant de la Ière légion de travailleurs indochinois établie à Lyon concernant les problèmes de logement, http://www.travailleurs-indochinois.org, consulté le 22.10.2013.

indochinois, déchirés d'une part entre un emploi[159] ou une formation[160] entamés en France, et, d'autre part, la volonté de retourner parmi les leurs. Le retour est pourtant mouvementé : soupçonnés d'être des traîtres dans leur pays, la plupart cachent leur ancienne appartenance à la MOI, par peur de représailles[161].

Les historiographies française et vietnamienne se sont peu intéressées aux cas des travailleurs indochinois mobilisés en métropole. Les quelques monographies parues en France émanent principalement d'acteurs de cette histoire tel Pierre Angely, ancien employé de la MOI, qui soutient sa thèse *Les Travailleurs indochinois en France pendant la Seconde Guerre mondiale* en 1946[162]. Maurice Rives, ancien colonel de l'armée française[163], a synthétisé de manière remarquable ses connaissances sur les tirailleurs[164] et travailleurs coloniaux[165].

Du point de vue vietnamien, l'intérêt pour ces ONS est très récent et controversé du fait du traitement qui fut le leur à leur retour. La réhabilitation de la mémoire des travailleurs est désormais officielle au Viêt-Nam, néanmoins la rédaction de leur histoire demeure partielle.

Ainsi, comme la recherche scientifique ne s'intéresse que ponctuellement aux travailleurs indochinois, c'est principalement par la littérature[166] que se transmet le souvenir des ONS, témoignages précieux qui permettent d'« humaniser » les recherches faites dans les dossiers administratifs de la MOI. C'est hors du cadre universitaire qu'avance aujourd'hui la connaissance sur le sujet. Les débats ont été relancés par la parution en 2005 de l'ouvrage de Pierre Daum[167] et par les voyages de ce dernier au Viêt-Nam qui ont ravivé l'intérêt d'un débat historique concerté entre les deux pays. Se fondant sur les témoignages oraux des ONS et de leur famille ainsi que sur les archives de la MOI, le journaliste pointe notamment la question épineuse de l'adoption du trotskisme par ces travailleurs et la question du retour dans un Viêt-Nam stalinien.

Modestement, notre étude contribue à l'histoire de ces travailleurs à travers un fonds d'archives original, celui de la société de travaux publics Joseph Cresp[168]. Ce fonds, déposé aux Archives départementales des Alpes-Maritimes en 2012 par André Cresp, légataire de la famille, révèle la richesse des informations que peut apporter un fonds d'entreprise. Composé de documents comptables et financiers, il comporte également les dossiers de constructions réalisées par l'entreprise. La société Joseph Cresp, devenue, en 1920, Joseph Cresp & Cie, a été fondée en 1899. En 1944, son fondateur, Joseph Cresp, est directeur de la société lorsque

---

[159] Selon les chiffres de Maurice Rives, 38 % des travailleurs étaient mobilisés au sein d'entreprises durant cette période.

[160] En 1946, le colonel Le Brys met en place un programme de formation des travailleurs qui bénéficie à 1 396 Indochinois.

[161] Les ONS connaissent à leur retour une double difficulté : la confusion entre leur statut de civil et de militaire en France et pour certains, leurs convictions trotskistes.

[162] Pierre Angeli, *Les travailleurs indochinois en France pendant la Seconde Guerre mondiale*, thèse soutenue en avril 1946, Paris.

[163] Engagé volontaire pour la durée de la guerre en 1944, le colonel Maurice Rives a participé aux dernières opérations de la Seconde Guerre mondiale, de même qu'aux conflits d'Indochine et d'Algérie. Aujourd'hui à la retraite, il se consacre à la recherche historique. Opiniâtre défenseur de ses frères d'armes, il est à l'origine du Conseil national pour les droits des anciens combattants et militaires d'Outre-Mer de l'armée française.

[164] Maurice Rives, *Les Linh Tâp, histoire des militaires indochinois au service de la France (1859-1960)*, Lavauzelle, Paris, 1999.

[165] Maurice Rives, *Les travailleurs indochinois en France. Hommes et Migrations*, Paris, 1994.

[166] Huu Tho Le, *Itinéraire d'un petit mandarin, juin 1940*, Paris, L'Harmattan, 1997 (récit autobiographique, ancien interprète de la MOI) ; Van Muu Thieu, *Un enfant loin de son pays*, Vénissieux, 2003 (récit autobiographique, ancien ONS, 47e compagnie) ; Van Lang Dang, *Linh Tho ONS*, Hanoï, édition Lao-Dong, année inconnue ; Van Thanh Nguyen, *Saïgon-Marseille, aller simple*, Paris, Elytis, 2012 ; Dominique Foulon, « Les vietnamiens de la MOI en France », dans *Passion Viet Nam*, mars 1999.

[167] Pierre Daum, *op. cit.*

[168] Arch. dép. Alpes-Maritimes, 248 J 1.

celle-ci accueille 17 travailleurs indochinois de la MOI dans le but de reconstruire le pont de la Siagne pour le compte des Établissements Moutet. Le dossier[169] comporte sept documents : une photographie de la construction, la convention signée entre la société et les services de la MOI, une liste des travailleurs, un état des salaires et contributions versés à la MOI par l'entreprise Cresp, un décompte des heures, un tableau d'appréciation des bons et mauvais travailleurs ainsi qu'une demande de vin auprès du directeur du ravitaillement de Grasse. Source détournée de sa fonction première, ce dossier est riche d'informations permettant d'appuyer ou de corroborer ce que l'on sait par ailleurs du traitement des travailleurs indochinois par les entreprises françaises durant la période de la reconstruction. Outre enrichir nos connaissances sur les conditions de travail des ONS, ce fonds révèle l'importance de la patrimonialisation des archives d'entreprises, particulièrement menacées par la destruction ou le pillage. La source entrepreunariale vient ainsi compléter les sources administratives et les témoignages pour apporter sinon un regard nouveau, un autre angle de vue.

Que nous apprend ce dossier concernant les travailleurs indochinois mobilisés par l'entreprise Joseph Cresp & Cie ? Qui étaient-ils ? Dans quelles conditions ont-ils été accueillis ?

Il nous est apparu essentiel de compléter ces informations éparses par une seconde source, deux rapports des renseignements généraux des Alpes-Maritimes de février 1946[170]. Ces deux documents, concernant l'agitation des milieux indochinois dans le département, permettent d'appréhender les aspects politiques, sociaux et culturels de cette communauté indochinoise, aspects sur lesquels les archives de l'entreprise Joseph Cresp & Cie sont muets.

À la lumière de ces sources et par un jeu d'échelles, cette étude entend esquisser un panorama, incomplet mais révélateur de la présence indochinoise dans les Alpes-Maritimes.

La reconstruction du pont de Siagne par les travailleurs de la MOI

- **Photographie**

Reconstruction de pont sur la Siagne par les travailleurs de la MOI, Arch. dép. Alpes-Maritimes, 248 J 1

[169] *Ibid.*
[170] Arch. dép. Alpes-Maritimes, 616 W 147, Cabinet du préfet, rapport de police sur les Indochinois à Vence.

Cette photographie[171] constitue la première pièce du dossier concernant la reconstruction du pont de Siagne par les travailleurs de la MOI. Douze travailleurs indochinois sont photographiés sur et autour de la construction. Sur le pont, face à face, un surveillant indochinois habillé de noir et le chef de chantier français surveillent la bonne marche du chantier. Prise probablement par un employé de l'entreprise Cresp & Cie, la photographie illustre l'avancée des travaux et l'achèvement de la structure en bois.

Au-delà de sa vocation première d'information, ce document iconographique recèle de nombreuses informations concernant le traitement et l'organisation des travailleurs indochinois.

Tout d'abord, elle rassure quant aux conditions d'habillement des travailleurs. En effet, ceux-ci sont habillés de manière convenable : pantalon, chemise, salopette, chaussures, béret ; chaque travailleur possède une tenue complète, détails qui, en cette période de pénurie, nécessitent d'être soulignés[172]. En effet, si l'instruction de 1934 décrétait que « *l'habillement est fourni aux travailleurs indigènes à titre gratuit* » et si chaque ONS avait reçu au départ et à l'arrivée des effets d'habillement, très vite, la MOI n'est pas en mesure de fournir des vêtements de rechanges, problème qui n'est pas résolu avant la Libération.

Plus encore, une mise en scène de la répartition du travail se dégage de ce document. Prise depuis un point de vue qui permet d'appréhender la totalité des ouvriers, la place des surveillants est centrale. Se faisant face, ils peuvent surveiller l'ensemble des travailleurs. Cette organisation du travail, main-d'œuvre – surveillant / interprète – chef de chantier, est commune à l'ensemble des structures françaises employant une main-d'œuvre coloniale. Au-delà de la question raciale, ce système est en tout point similaire aux modèles de contrôle du travail ouvrier mis en place au début du siècle[173]. Il repose ici sur l'intermédiaire indispensable du surveillant, interprète, mais également sur le comptable ou l'infirmier indochinois, alphabétisés. Ces cadres sont puisés, d'une part, dans la centaine de Tonkinois, Annamites ou Cochinchinois ayant suivi les cours de l'école primaire et parfois des niveaux d'enseignements plus élevés et, d'autre part, parmi les anciens militaires indochinois.

Cette photographie révèle ainsi, au-delà de son caractère anecdotique, quelques éléments de réponse quant au traitement des travailleurs indochinois au sein de l'entreprise Cresp & Cie pour ce qui est de l'habillement et de l'organisation de la main-d'œuvre.

- **Convention de courte durée signée entre les services de la main-d'œuvre indigène et la société Joseph Cresp & Cie**

Pour rendre possible le déploiement de la 55e compagnie de la MOI sur les chantiers de l'usine Cresp, les deux protagonistes concluent une convention de courte durée signée le 14 septembre 1944[174]. Il est nécessaire de revenir au préalable sur ce service. Dépendant du ministère du Travail, le service de la Main-d'œuvre indigène, nord-africaine et coloniale, en abrégé MOI, ne doit pas être confondu avec la Main-d'œuvre immigrée, organisation communiste créée en 1923, pour encadrer les travailleurs étrangers immigrés en France. Certains parlent aussi, improprement, de Main-d'œuvre indochinoise. Le danger de méprise est grand. En effet, si le Service devait aussi s'occuper des travailleurs malgaches et des travailleurs nord-africains jusqu'à leur rapatriement, le fait est que les événements l'ont amené à ne gérer progressivement que les Indochinois. La spécialisation indochinoise de ce service ne se traduit dans son appellation qu'au moment où il passe sous la tutelle du

[171] Arch. dép. Alpes-Maritimes, 248 J 1.
[172] Maurice Rives rapporte le témoignage d'Indochinois employés en plein hiver pieds nus à Angoulême.
[173] Dewerpe Alain, *Le Monde du Travail en France, 1800-1950*, Armand Colin, 1989, 189 p.
[174] Arch. dép. Alpes-Maritimes, 248 J 1.

ministère des Colonies et qu'il devient la DTI, direction des Travailleurs indochinois (mi-1945).

Que nous apprend cette convention ? Tout d'abord, elle légalise cette mise à disposition en vertu du « *cahier des charges du 12 février 1941 n° 943 et de la note n° h301 MOI du 30 juin 1941* »[175]. En effet, cette modification du cahier des charges régissant les rapports entre la MOI et les employeurs d'État permet l'affectation des travailleurs à des entreprises privées pour éviter le chômage avant leur embarquement pour l'Indochine, décision prise à la suite de leur regroupement en zone sud. Ainsi, 17 travailleurs de la 55e compagnie[176] sont mis à disposition de l'entreprise Joseph Cresp & Cie en vue de travaux de terrassement. La convention nous informe partiellement sur la rémunération des travailleurs. Celle-ci est versée au commandant de la 55e compagnie « *En attendant la reprise des communications postales régulières entre Marseille et Grasse, l'employeur verse au commandant de la 55e compagnie agissant pour le compte du Service de la Main-d'œuvre indigène la somme de soixante cinq francs par journée de travail de huit heures et par travailleur mis à disposition. Les sommes dues seront versées au CP 702.79 de la Régie des dépenses de la Base Principale de Marseille dès la reprise des communications postales* »[177]. Cette mesure de dédommagement prévoit le versement au commandant des paiements qui, selon la convention, doit reverser une allocation journalière ainsi qu'une prime de travail, augmentée, le cas échéant, de primes de rendement ou d'heures supplémentaires. Entre 1939 et 1944, l'objectif de la MOI est d'assurer un équilibre budgétaire. La somme versée aux travailleurs ne dépasse ainsi pas 25 %[178]. Un tel contrat sous-entend, toujours selon la charte, la pratique du pécule, somme proportionnelle au temps passé en métropole qui est reversé au travailleur à son retour en Indochine. Outre le versement de la contribution, l'entreprise Cresp est assujettie au dépôt d'une garantie de 16 575 francs qui lui sera remboursé après arrêté définitif de la comptabilité. Un article prévoit également une astreinte en cas de non versement des salaires[179]. Néanmoins, les problèmes de communication et les transferts monétaires induits par les modes de versement posent la question du retard des versements des contributions aux travailleurs. Enfin, la convention stipule « *que cette mise à disposition est tout à fait temporaire et que les travailleurs pourront être retirés sans aucun préavis* »[180]. Si la convention fixe les modalités administratives et fiscales, elle ne prévoit aucunement la prise en charge matérielle des travailleurs en termes de logement ou d'alimentation.

- **Liste des travailleurs de la 55e compagnie travaillant chez l'entreprise Cresp**

Cette simple feuille reprend la liste des travailleurs[181] en énonçant le nom et le matricule de chacun d'eux. Seul un nom est illisible. Le tableau ci-dessous retranscrit cette liste.

Matricule	Nom
430	Trän Bay
447	Nguyen Thien
468	Dàug Tuan
472	Dubrig Duïh Heisig

[175] Arch. dép. Alpes-Maritimes, 248 J 1.
[176] En 1939, les ONS étaient répartis en 73 compagnies composées de 200-250 travailleurs regroupés par origine provinciale.
[177] Arch. dép. Alpes-Maritimes, 248 J 1.
[178] La Libération porte ce pourcentage à 50 %.
[179] Astreinte à partir du 11e jour égale par jour à 1/1 000e de la somme due.
[180] Arch. dép. Alpes-Maritimes, 248 J 1.
[181] Arch. dép. Alpes-Maritimes, 248 J 1.

473	Tao Viet Thi
502	Lé Vy
510	Tran Brit
532	Nguyen Mao
535	Douin Thien
546	Lé Gia
549	Briouo Tieh
555	Nghien Klien
553	Pham Thian
559	Hosiq Vieins
563	Nguyen N'gu
575	Traï Vaï Thient

Cette retranscription est sujette à une double déformation : déformation possible des noms par la personne en charge du dossier en 1944 et déformation possible de notre propre transcription. La véracité de ces noms est donc à relativiser. Cependant, elle conforte l'orientation « *indochinoise* » des services de la MOI. Les numéros de matricules qui s'étendent de 430 à 575 invitent à replacer ces travailleurs dans le cadre plus large de la compagnie. En effet, sur 145, seule une vingtaine d'ouvriers intègre la société Joseph Cresp. On peut facilement imaginer que la compagnie d'ONS fournit une part importante des entreprises mobilisant de la main-d'œuvre pour les besoins de la reconstruction. Il serait ainsi intéressant de comparer cette liste avec les dossiers d'autres entreprises des Alpes-Maritimes ayant embauché des ONS de la 55e compagnie. La possibilité d'une telle comparaison est mince du fait de l'absence, détérioration ou destruction des archives d'entreprises durant cette période.

- **Fiche de travail**

Le dossier de reconstruction du pont de Siagne renferme également une *fiche de travail* et une *fiche d'appréciation des travailleurs*[182] en date du 14 septembre 1944, mais dont le contenu évolue sur le mois de septembre. La fiche de travail indique les horaires de travail des ONS ; 8 heures – midi puis 13h30 – 17h30, respectant ainsi les huit heures de travail quotidien institués par la convention. Le nombre de travailleurs, 17 inscrits au départ, passe ensuite à 12. La fiche rapporte également les matricules des travailleurs, le surveillant 430 et les travailleurs 447, 468, 472, 473, 502, 510, 532, 555, 559, 563, 575. Le chef de chantier a rayé au fur et à mesure les ouvriers quittant l'entreprise, les travailleurs 536, 535, 546, 549 et 553. La démobilisation de ces ONS n'est pas expliquée mais elle n'a rien d'étonnant au vu de la convention prévoyant un retrait sans préavis. À cette fiche de travail, une feuille d'appréciation cosignée par le chef de chantier et le surveillant est jointe. Deux travailleurs bien notés sont recensés, les matricules 502 et 510, Lé Vy et Tran Brit. Aucun mauvais travailleur n'est mentionné, ce qui conforte l'image paisible et calme des Indochinois qui émane des rapports et témoignages à leur sujet.

[182] Arch. dép. Alpes-Maritimes, 248 J 1.

- **État des salaires et des contributions**

La *Fiche d'état des salaires et contributions*[183] élaborée par l'entreprise Cresp & Cie complète les informations recueillies au sein de la convention de courte durée et de la liste des travailleurs. Établi pour la période du 1er au 4 octobre 1944 inclus, ce document officiel du ministère du Travail s'organise selon sept colonnes. Les deux premières reprennent les matricules, puis les noms des ONS. La seconde rapporte le nombre de jours travaillés. Les trois autres colonnes rendent compte des salaires et des primes de rendement. Une dernière colonne est destinée aux observations mais elle n'a pas été remplie par l'entreprise. Que nous apprend concrètement ce tableau ? D'une part, il rend compte, à travers l'étude des noms des travailleurs, de leur forte mobilité, confortant ainsi les constats faits dans la fiche de travail précédente. En effet, les travailleurs reportés sur cette fiche sont au nombre de 18 et non de 17. De plus, si l'on compare les noms et matricules à ceux de la *Liste des travailleurs* de septembre, sur les 17 enregistrés au départ, 12 sont toujours présents dans l'*État des salaires*, 4 n'y sont plus mentionnés (502, 510, 549, 575) et 6 nouveaux ONS intègrent l'entreprise (568, 588, 582, 585, 580, 571). Or, entre la fiche de travail datant de septembre et ce document d'octobre, trois éléments qui avaient quitté l'entreprise ont été réintégrés entre-temps (535, 546, 553). Comment analyser ces mouvements de travailleurs ? Sont-ils provisoirement au chômage ? Sont-ils mobilisés sur d'autres chantiers ? Sont-ils retournés en Indochine ? Si les deux premières hypothèses paraissent plausibles, la dernière est moins probable du fait des retards pris par le gouvernement français dans la question des rapatriements. Les services de la MOC[184] sont confrontés à une hausse importante du chômage des ONS. Selon les chiffres de Maurice Rives, 38 % des ouvriers travaillent en entreprise. C'est ce que laisse penser la colonne rapportant le nombre de journées travaillé par chaque ONS. Sur une durée de 4 jours, aucun n'a travaillé en continu ; les employés indochinois sont présents de 1 à 3 jours maximum sur le chantier. Peut-on penser qu'un roulement est mis en place pour permettre au plus grand nombre de travailleurs de toucher un salaire ? Ces journées de travail sont transposées en salaires. Le taux de 65 francs par jour semble respecté, néanmoins, aucune prime de rendement ne leur est attribuée. Il aurait été intéressant de comparer cet *État des salaires et contributions du 1er au 4 octobre 1944* à d'autres *État des salaires* couvrant l'intégralité du chantier pour approfondir la question de la mobilité des travailleurs de la 55e compagnie.

- **Demande de ravitaillement**

Si pour beaucoup d'Indochinois le travail en France a été synonyme de survie (nombreux témoignages de coups, d'insultes, travail éreintant, massacre en Camargue, famine, froid), ce dernier document montre le soin pris par la compagnie Cresp & Cie envers sa main-d'œuvre indochinoise. Le courrier du 21 septembre 1944 est adressé au directeur du ravitaillement à Grasse « *Monsieur le directeur, L'administration des Ponts & Chaussées nous a confié la construction provisoire du Pont de la Siagne. Nous avons une excellente équipe qui travaille sur ce chantier et pour la récompenser, nous vous demanderions s'il était possible de débloquer un peu de vin afin de le leur distribuer. Nombre d'ouvriers composant cette équipe : 35* »[185]. Si l'attention est tout à leur honneur, le chiffre de 35 pose problème. Les ouvriers étaient-ils réellement au nombre de 35 ? Cela correspondrait-il au roulement des ouvriers comme l'hypothèse en a été faite précédemment ? L'entreprise a-t-elle

[183] Arch. dép. Alpes-Maritimes, 248 J 1.
[184] Main-d'œuvre coloniale, seul ce document mentionne les services de la MOC et non de la MOI.
[185] Arch. dép. Alpes-Maritimes, 248 J 1.

volontairement « gonflé » le nombre de travailleurs pour obtenir une quantité supérieure de vin ? Aucun élément ne nous permet de répondre à ces questions.

Le dossier de reconstruction provisoire du pont de Siagne permet, en le détournant de sa fonction administrative, de rendre compte de plusieurs éléments de la vie de ces travailleurs indochinois ; statut, modalités de paiement, mobilité, habillement. Néanmoins, il n'évoque pas les aspects culturels et politiques propres à cette communauté indochinoise. Au travers de deux rapports émanant du fonds du préfet des Alpes-Maritimes, il est possible de compléter en partie cette lacune.

La politisation de la population indochinoise dans les Alpes-Maritimes

• Rapport du commissariat de Vence sur une réunion tenue par les travailleurs indochinois le 2 février 1946

À leur arrivée en France, les requis indochinois, paysans pour la grande majorité d'entre eux, ne possèdent pas de culture politique. Cependant, ils ressentent un fort sentiment d'injustice eu égard aux conditions de leur recrutement forcé et de l'arrachement à leur pays. La rencontre avec les Français de métropole est pour eux un premier élément de réflexion. Ils découvrent en effet que ces Français sont très différents de ceux de la colonie, surtout dans leur comportement envers eux. La comparaison n'étant bien sûr pas favorable aux colons français. La défaite militaire de la France est le deuxième événement qui vient nourrir leur nouvelle perception du monde colonial. Le mythe de la toute puissance s'écroule. Dans ce contexte déstabilisant naissent les premières revendications. Dans le même temps, l'insurrection du Vietminh a entraîné l'abdication de l'Empereur Bao Daï et la proclamation de la république démocratique du Viêt-Nam. Les rapatriements sont compliqués malgré l'appel au retour d'Ho Chi Minh à ses ressortissants en leur proposant un billet payé par son nouveau gouvernement. La lenteur de l'administration française à apporter une réponse concrète au rapatriement et les rafles menées auprès des *leaders*, suspectés de trotskisme dans les usines, agacent la communauté indochinoise. Cette conjoncture débouche sur des revendications solennelles de la part des travailleurs. C'est ce que nous rapporte ce rapport confidentiel sur les Indochinois de Vence adressé simultanément au commissaire divisionnaire chef du service régional de la sécurité publique à Marseille, au chef du service régional des renseignements généraux à Marseille, au préfet des Alpes-Maritimes à Nice, au sous-préfet à Grasse, au commissaire divisionnaire chargé de la coordination des services de police des Alpes-Maritimes et au commissaire, chef du service des renseignements généraux à Cannes : « *J'ai l'honneur de vous rendre compte de ce que les travailleurs indochinois de Vence, ont tenu une réunion à l'hôtel Mirabaous à Vence, de 14 heures 30 à 17 heures. Pendant tout le temps de la réunion ils ont conversé dans leur langue nationale et préparé leur fête du premier de l'an, l'an TET. Ils auraient décidé ce jour-là, le 2 février 1946, une manifestation de protestation et envisagé de faire la grève de la faim. Ils attendent pour cela des ordres de Marseille* »[186].

Ce rapport apporte deux informations qui nous paraissent primordiales. D'une part, l'importance de la cohésion communautaire qui passe par la langue et les célébrations. D'autre part, la politisation de ces réunions, qui délaissent leur vocation culturelle pour soutenir les mouvements de contestation de l'impérialisme français et d'indépendance de l'Indochine. Plus encore, cette politisation n'est pas le fruit de revendications isolées, mais l'aboutissement d'un réseau communautaire fort à travers la France métropolitaine[187] – et

[186] Arch. dép. Alpes-Maritimes, 616 W 147, Cabinet du préfet, rapport sur les Indochinois de Vence.
[187] Du 15 au 17 décembre 1944 s'est tenu le Congrès général des Indochinois de France en Avignon.

dont Marseille semble être l'épicentre – comme en témoigne le rapport de Vence, mais qui implique également une organisation plus vaste s'étendant à la colonie[188]. Si les conditions de vie des ONS ont entraîné parfois des conflits physiques, les modes de revendications politiques portés par la communauté indochinoise en février 1946 s'apparentent plus aux mouvements de protestations pacifiques qui éclatent à travers le monde au sortir de la Seconde Guerre mondiale et concordent avec nombre de témoignages recueillis dans d'autres centres de la MOI[189].

- **Rapport mensuel sur les milieux nord-africains et coloniaux.**

Ces constats sont corroborés à l'occasion d'un second rapport, sur les nord-africains et coloniaux, rédigé par le commissaire principal, chef des renseignements généraux à Cannes le 25 février 1946. La question de la politisation grandissante de ces réunions indochinoises est unanime :

« *Chez les Indochinois cantonnés à la « Galinière » à St Laurent-du -ar, ainsi que chez ceux placés en repos à Vence, on a pu observer une certaine nervosité. On ne relève à vrai dire, aucun acte de violence, ou d'indiscipline caractérisée, mais le malaise existe réellement. Les mouvements d'indépendance qui tous les jours s'amplifient en Extrême-Orient, aux Indes, en Égypte etc. ont sans doute une répercussion dans l'esprit de ces gens qui jusqu'alors nous avaient habitués à la passivité. Au cours de la commémoration, à Vence, ces journées de février, le sieur Le Cong Tao qui est sans conteste le principal animateur des Indochinois, a pris la parole aux côtés des leaders antifascistes et tout en proclamant que l'attachement de ses compatriotes à une France démocratique ne pourrait être mis en doute, a exprimé l'espoir d'une proche indépendance de son pays, qui ne serait alors attaché au nôtre que par des liens d'amitié et par une aide mutuelle. Le Cong Tao est docteur en droit. C'est à coup sûr le personnage le plus en vue de notre région parmi les indigènes. On n'a pour l'instant aucune raison de croire que son action pourrait devenir subversive* »[190].

Ce rapport permet d'étoffer les informations fournies par le premier rapport. Il invite tout d'abord, de manière externe, à questionner les modalités de diffusion de l'information au sein des communautés indochinoise. Dans les camps de travailleurs, certains journaux[191] étaient diffusés comme *Cong Binh Tap Chi*[192] rédigé par deux jeunes ONS durant cette période[193]. Le commissaire insiste sur la nature pacifique des Indochinois qui est déjà soulignée dans le premier rapport. Le personnage central de Le Cong Tao invite à nuancer le profil type des travailleur indochinois puisqu'il est docteur en droit et le *leader* régional indochinois dans les Alpes-Maritimes. La nature pacifique des revendications d'indépendance est soulignée dans le second rapport mais de manière plus ferme, plus officielle, que dans celui du 2 février. L'association des mouvements de revendications indochinois d'une part et antifascistes d'autre part révèle la nécessité d'appréhender ces contestations en rapport avec d'autres territoires coloniaux, d'autres communautés minoritaires mobilisées en métropole tout comme avec une partie non négligeable de la société française qui approuve et soutient ces manifestations. Les accords de Sainteny le 6 mars 1946 n'apaisent en rien ces

[188] Des liens clandestins se mettent en place entre Marseille et Saïgon à partir de novembre 1945.

[189] Témoignage d'un garde français sur la solidarité pacifique des travailleurs des camps aux protestations politiques de l'Indochine en brandissant, à côté du drapeau français, le drapeau Viêt-Minh, http://www.travailleurs-indochinois.org, consulté le 22.10.2013.

[190] Arch. dép. Alpes-Maritimes, 616 W 147, rapport mensuel sur les milieux nord-africains et coloniaux, Cabinet du préfet des Alpes-Maritimes, 25 février 1946.

[191] Maurice Rives fait état d'une douzaine de périodiques imprimés en langue vietnamienne.

[192] « Journal des travailleurs indochinois ».

[193] Ce journal a été créé en 1941 pour établir un lien entre les différentes unités de travailleurs.

revendications qui, à partir de l'année 1947, se radicalisent sous un même slogan : « *Doc Lap* »[194].

Il est difficile de conclure sur la question de ces travailleurs indochinois. En effet, cet épisode, à la fois douloureux et poignant, a été peu exploré par l'historiographie française comme vietnamienne. À l'inverse, d'autres minorités coloniales ayant été mobilisées pendant les conflits impliquant la France au cours du XXe siècle ont suscité un vif intérêt scientifique. C'est notamment le cas des harkis pour lesquels l'intérêt historique s'est couplé avec la question d'une reconnaissance mémorielle. Cette réhabilitation des harkis, née du traumatisme de la Guerre d'Algérie, ne s'est pas étendue aux travailleurs et militaires indochinois. Cette page « *oubliée* » pour reprendre les termes de l'introduction, mérite d'être redécouverte mais plus encore d'être réexpliquée à la lumière d'une méthodologie, d'une rigueur et d'un recul scientifique, qualité dont l'ouvrage de Pierre Daum est un exemple probant. En effet, l'intérêt suscité par sa venue au Viêt-Nam, pour une série de conférences sur son ouvrage, a entraîné une réhabilitation positive des ONS par le gouvernement vietnamien mais aussi une récupération négative de cette histoire par un gouvernement soucieux d'effacer les influences trotskistes de ces ex-ressortissants. À l'heure où les derniers ONS s'éteignent, le devoir d'histoire doit prendre maintenant la suite du devoir de mémoire.

[194] Indépendance.

LA VIEILLE VILLE DE GRASSE ET L'IMMIGRATION DANS LA SECONDE MOITIÉ DU XXE SIÈCLE

Yvan GASTAUT,
Historien, maître de conférences à l'université de Nice, MSH-Laboratoire URMIS, (Unité de recherche Migrations et Société)

Comme elle s'est posée depuis la XIXe siècle, la question de la présence de migrants et d'étrangers dans la ville de Grasse continue de se poser de manière régulière après 1945. Pourtant, la structure de l'immigration se modifie sensiblement. Tout en restant un lieu de tourisme et de villégiature pour riches étrangers souhaitant s'installer en marge du littoral dans un lieu reposant, au climat agréable, la ville, bivalente, confirme sa vocation industrielle notamment autour du parfum et continue d'attirer de nombreuses populations immigrées. Même si l'expansion économique de la cité est particulièrement dense dans la première moitié du XXe siècle, la période qui suit la Seconde Guerre mondiale est toujours marquée par la forte activité notamment dans la parfumerie qui, bien que changeant de nature, continue – au moins jusqu'aux délocalisations des années 1970 – à attirer une importante main-d'œuvre.

La population grassoise s'accroît ainsi de manière régulière : 26 000 habitants en 1946, 30 000 en 1968, 41 000 en 1990 et 51 000 en 2010. Très étendue, la commune, accueille ces populations dans divers quartiers, plutôt espacés les uns des autres : il y a ainsi plusieurs manières d'habiter la sous-préfecture des Alpes-Maritimes. Et elle peut apparaître tout à la fois comme un lieu privilégié de tourisme et, en certains endroits, comme une ville peu fréquentable en raison d'une forte présence immigrée comme le montre dans sa thèse de doctorat Chloé Rosati Marzetti[195]. Comme ce fut le cas pour les périodes précédentes, c'est le centre historique qui est l'objet de toutes les attentions. En 1955, le *Guide Bleu Provence Côte d'Azur* décrit la vieille ville, construite entre le XIIe et le XVIIe siècle, comme un « *lacis de ruelles tortueuses, souvent coupées d'escaliers, qui n'a guère changé depuis le XVIIIe siècle* »[196]. Ce centre-ville est-il « pittoresque » comme le présentent les guides touristiques ? Ou bien est-il, comme s'en plaignent de nombreux habitants, un lieu de relégation et d'insécurité, peuplé par des étrangers pauvres et dangereux à l'instar du « babazouk » à Nice (Vieux Nice) ? Dans le « pittoresque » des guides, quelle est la dimension interculturelle ? Y voit-on un pittoresque provençal ou un pittoresque de la pauvreté avec une présence immigrée qui ne se dit pas au visiteur ? Et dans cette insécurité réelle ou supposée de la vieille ville, quelle est la part de l'immigration ?

Bien qu'il n'existe pas de réel bidonville à Grasse, la question de l'immigration, dans le domaine de l'habitat après 1945, pourrait être abordée à partir de divers quartiers. Mais pour la présente étude, il est question du centre historique en mêlant réalités et représentations autour d'un espace urbain assimilé à un « problème » aussi bien pour les pouvoirs publics que pour les habitants, voire les touristes. Un centre historique qui a déjà fait l'objet de quelques travaux pour les périodes précédentes, telle l'étude de Serge Niel et Gérard Piasco sur les Italiens habitant la rue Sans-Peur, à partir d'une analyse des recensements de population entre 1921 et 1936[197]. Même si les Italiens sont encore nombreux à Grasse et en particulier dans le centre-ville dans les années 1950 et 1960, la population qui se trouve au centre des attentions est les « Arabes », terme désignant populations originaires du Maghreb qui se sont

[195] Voir la thèse de doctorat d'anthropologie de Chloé Rosati Marzetti, *L'identité d'une ville à travers ses artefacts : Grasse, de 1860 à nos jours. Étude de la co-construction d'un imaginaire touristique et d'une identité locale*, LASMIC, université de Nice, 2013.

[196] *Guide bleu Provence Côte* d'Azur, Paris, Hachette, coll. Les Guides bleus, 1955.

[197] Niel Serge, Piasco Gérard, « La population italienne immigrée de la rue Sans-Peur dans la ville de Grasse d'après les recensements de 1921, 1926, 1931 et 1936 », dans *Recherches régionales*, n° 1, janvier-mars, 1987, p. 41-47.

progressivement installés dans le centre historique, se mêlant ainsi à d'autres populations ouvrières de nationalité étrangère ou non[198].

En préambule, il est intéressant d'établir un lien entre Grasse et le Maghreb au temps de la colonisation puisque notamment les communes de Chéraga, près d'Alger en 1842 ou d'Aïn Sultan en 1853 ont été créées par plus de soixante familles d'horticulteurs grassois, comme le montre une étude d'Alain Sainte-Marie[199]. Ces épisodes du passé ne sont pas totalement anodins dans l'arrivée un siècle plus tard des rapatriés du Maghreb et les travailleurs migrants : ils mettent en lumière l'importance des liens culturels et commerciaux entre Grasse et le Maghreb, inscrits dans le temps long. Ces mouvements ne touchent pas seulement les individus, ils touchent également les échanges économiques et culturels dont le patrimoine grassois est encore imprégné. On retrouve ici la parfumerie à travers le cas éclairant de Léon Chiris[200], fils d'un grand industriel des parfums de Grasse, qui, dans la seconde partie du XIXe siècle, développe une intense activité de traitement des matières premières aromatiques issues des géraniums, orangers, cassiers et eucalyptus, en Algérie, notamment à Boufarik. Typique d'une activité industrielle mondialisée, il inaugure, à Grasse, une nouvelle usine en 1899, copie conforme de celle qu'il avait fait construire à Boufarik et qui, aujourd'hui est encore familièrement appelée « *la mosquée* » (officiellement halle Chiris, devenue espace culturel) en raison de ses façades de style mauresque[201].

Davantage en lien avec l'immigration aujourd'hui, on retrouve cette notion de va-et-vient ou de circulation entre Grasse et le Maghreb à travers les travaux de chercheurs en sociologie ou en géographie tel Taoufik Bourguiba étudiant les itinéraires migratoires et professionnels des M'Skani originaires d'une région proche de Sousse en Tunisie dans la région PACA[202].

Compte tenu de ces influences, pendant longtemps, à Grasse, la présence des « Arabes » a été faible, voire inexistante, et il faut attendre les années 1960 pour voir divers flux venus du Maghreb s'installer à Grasse et provoquer une mutation dans la structure de la population. Bien entendu, la dimension insalubre de la vieille ville, attribuée à la présence immigrée, était un souci à Grasse, bien avant leur arrivée, notamment dans les années 1930.

Une autre histoire préalable à la venue d'autres migrants d'Après-guerre mérite d'être évoquée : celle des Espagnols. Bien que cela ne se situe pas dans la vieille ville, la question des réfugiés espagnols qui, comme de nombreuses villes de France, a concerné les Alpes-Maritimes et Grasse en particulier au début du mois de mai 1939, est encore dans toutes les têtes à la Libération. En effet, le Camp du plateau de la Sarrée, situé sur vaste terrain dénudé au-dessus de Magagnosc, a accueilli un millier d'anciens miliciens espagnols engagés contre les troupes franquistes. Les réactions de l'opinion locale, à travers la presse, sont plutôt hostiles. Bien qu'entouré de fils de fer barbelés afin, comme le précise *L'Éclaireur*, « *d'isoler complètement ces intrus et mettre à l'abri de leur contact les populations des environ* »[203], ces individus qui n'avaient « *pas fière mine, mal habillés et mal rasés et chaussés de sandales usées* » ne suscitaient qu'indifférence, voire mépris. Les Grassois et habitants des villages

---

[198] Voir Nicolas Bancel, Pascal Blanchard, Yvan Gastaut et Naïma Yahi, *La France arabo-orientale, 13 siècles de présence*, Paris, La Découverte, 2013.

[199] Alain Sainte-Marie, « Les colons de l'arrondissement de Grasse en Algérie. La création des centres de Chéraga et d'Aïn Sultan », dans *Recherches régionales*, n° 3-4, 1979.

[200] Voir par exemple Éliane Perrin, *La parfumerie à Grasse ou l'exemplaire histoire de Chiris*, Aix-en-Provence, Édisud, 1987.

[201] L'architecte Christian de Portzamparc, lauréat du concours pour la construction du palais de justice de Grasse, a livré en 1998, un bâtiment très moderne qui jouxte la « mosquée ». Un temps menacé par certains projets, en accord avec les Grassois, l'architecte a tout fait pour préserver ce « lieu de mémoire » considéré alors comme un aspect majeur de son patrimoine.

[202] Taoufik Bourguiba, *Esquisse de l'itinéraire migratoire et professionnel des M'Saknis dans la région PACA*, Poitiers, Publication du laboratoire Migrinter, 2012.

[203] *L'Éclaireur de Nice et du Sud Est*, édition de Cannes-Grasse-Antibes, 1er mai 1939.

voisins tels que Châteauneuf-de-Grasse, Le Rouret, Gourdon ou Le Bar-sur-Loup se plaignent que ces « *oisifs* » soient placés si près des habitations et des campagnes cultivées : « *souhaitons que la présence des ex-miliciens ne soit que provisoire, soit que les Espagnols retournent chez eux, soit qu'on leur assigne une autre résidence* »[204]. Après quelques mois de « *concentration* » sous la surveillance d'une compagnie de chasseurs du 8e bataillon de chasseurs alpins, ces Espagnols sont réacheminés et dispersés dans divers lieux. Quelques-uns, peu nombreux, restent dans la région.

« Anciennes » et « nouvelles » immigrations mêlées dans le tissu urbain

À la Libération, le docteur Pierre Colomban, maire de 1944 à 1947, fait de la démolition des taudis du centre-ville l'une de ses priorités : Julie Révélant le montre à la fin de son étude sur Grasse pendant la Seconde Guerre mondiale[205]. Prévue depuis le milieu des années 1930, elle s'impose « *non seulement par des considérations de salubrité et d'hygiène indiscutables, mais encore par la nécessité de parer au chômage qui ne manquera pas de se produire au retour des prisonniers et déportés* »[206]. Les taudis insalubres condamnés se situent au quartier Rouachier. Il s'agit, en menant à bien ce projet, de moderniser la cité des parfums, d'améliorer son image et les conditions de vie des Grassois habitant ces lieux jugés malsains.

Grasse, ville industrielle attractive pour les populations migrantes dans l'Entre-Deux-Guerres, conserve cette caractéristique après 1945. Toutefois, cette continuité n'est pas totale puisque les populations qui s'installent à Grasse changent d'origine. Au cours de la seconde partie du XXe siècle, la population de la commune est multipliée par plus de deux, notamment en raison d'une immigration continue. Même s'il n'est ni suffisant ni exhaustif, l'outil que représente le recensement de la population est d'une grande utilité pour prendre la mesure de l'état des présences immigrées dans la vieille ville[207]. En effet, il donne des informations précieuses sur l'adresse, la situation familiale, l'âge, la profession ainsi que sur la nationalité des personnes recensées. Mais, dans la mesure où il est évident que le recensement ne livre aucune information sur la migration clandestine – importante à Grasse pendant cette période –, il ne s'agit pas d'une photographie réelle de la situation à un moment donné.

Quoi qu'il en soit, le mouvement est assez clair : jusqu'au milieu des années 1970, les migrants qui arrivent en ville s'entassent pour la plupart dans le centre. S'il existe indéniablement d'importantes différences dans le discours de fond sur l'immigration, il faut noter une certaine continuité dans l'intérêt sur la « question » des migrations entre les différentes municipalités qui ont alterné depuis les années 1960. Honoré Lions (SFIO-PC) entre 1959 et 1971, puis Georges Vassalo (PC) 1977 et 1983 pour la gauche et Hervé de Fontmichel (UDF) entre 1971 et 1977 et entre 1983 et 1995, puis Jean-Pierre Leleux (UMP) entre 1995 et 2014 pour la droite, se sont emparés, chacun à leur manière, de la question du centre ville en liant sa rénovation à la prise en compte de la « question » immigrée.

Outre le caractère « social » de cette politique qui est apparue de plus en plus indispensable au fil du temps, l'argument constamment avancé a été celui de préserver le tourisme, dans une vieille ville qui garderait son cadre pittoresque, c'est-à-dire médiéval, en évitant qu'il ne soit défiguré par la présence de populations pauvres. Il est à ce stade intéressant de noter qu'au milieu des années 1970, le laboratoire d'analyse spatiale de géographie de l'université de Nice porte son attention sur la ville de Grasse et notamment sur

[204] *L'Éclaireur de Nice et du Sud Est*, édition de Cannes-Grasse-Antibes, 2 et 5 mai 1939. Voir également l'hebdomadaire *Le Progrès provençal*, édition de Grasse, 6 mai 1939.
[205] Julie Révélant, *Grasse de 1939 à 1945*, université de Nice, mémoire de maîtrise en histoire, 2001.
[206] Arch. mun. Grasse, 1 D 1/37 (délibération du 27 octobre 1944).
[207] Chaque recensement possède ses spécificités, ce qui peut poser des problèmes de mesure lorsqu'il s'agit d'aller dans le détail.

le centre ville. Et il est curieux de constater que, inconscience ou silence volontaire, deux études, l'une de Marianne Taxil-Boulard sur une typologie des commerces et l'autre de Guy Fénérol sur l'aménagement de l'espace dans la commune, ne prennent jamais en compte la dimension ethnique du centre ville[208].

En procédant par sondage, une analyse de l'évolution des recensements de 1954, 1962, 1968 et 1975, correspondant à la période décisive des Trente Glorieuses, s'avère significative. C'est au cours de ces deux décennies que la structure de la population immigrée qui s'accroît, se modifie de manière décisive, parallèlement à un discrédit de plus en plus fort de la vieille ville aussi bien auprès des Grassois que de l'opinion plus généralement et des touristes.

En 1954[209], 1 500 individus sont recensés sur 22 000 soit près de 15 % (la présence étrangère, bien que largement au-dessus de la moyenne départementale et nationale, est en baisse dans le centre ville). Il s'agit encore principalement d'une population italienne, moins nombreuse que lors du recensement de 1946, composée notamment de manœuvres, ouvriers, maçons. Par exemple, rue de la Poissonnerie, 9 Italiens sont recensés, 10 le sont rue Sans-Peur, 43 rue Droite, 35 rue de l'Évêché, 70 rue Marcel-Journet. Le reste des nationalités est insignifiant et relève de l'étude de cas, tel un couple de Syriens, le mari étant mécanicien, 1 Suisse, 1 Tchécoslovaque, 1 Belge, 1 Allemand, 1 Néerlandais ou 1 Arménien magasinier de profession. Quelques ressortissants russes sont également recensés dans la vieille ville[210].

Huit ans plus tard en 1962[211], la Guerre d'Algérie touche à sa fin : l'activité de quelques rares Algériens ouvriers et militants indépendantistes habitant le centre ville ne marque guère les esprits tant elle est faible. Comme le note Jean-Bernard Lacroix, il existe bien des cafés exclusivement fréquentés par des « Nord-Africains » (dont le plus connu se situe dans le quartier de l'usine à gaz) servant de lieu de réunion aux militants du FLN qui localement portent le nom de « *Fedayines de Grasse* » et qui mènent quelques actions dans le secteur, notamment en avril 1959[212]. Il faut dire que le nombre de ressortissants des pays du Maghreb est lui aussi très faible, se chiffrant à quelques dizaines : une trentaine d'ouvriers venus seuls, vivent regroupés place du lieutenant Georges Morel (du n° 1 au n° 4) ; la famille d'un manœuvre avec ses six enfants vit rue Paul-Goby, un homme seul est logé rue de l'Oratoire. Tous sont Algériens, principalement en provenance d'Alger ou d'Oran, de Sétif et de Constantine (mais aussi du village de Tassala près de Mila dans l'est algérien) employés dans les entreprises de terrassement ou à des fonctions de manœuvre dans les usines. Quelques rapatriés sont aussi mentionnés, arrivés de Constantine, Oran ou de Tunisie, avec également quelques dizaines d'Italiens rapatriés de Tunisie (devenue indépendante en 1956). Bien intégrés à la vie économique locale, ils sont fonctionnaires, commerçants, artisans ou chefs d'entreprise à l'image des « transports Rolland », vieille entreprise grassoise reprise par la famille Carmona. De son côté, l'immigration italienne se prolonge avec des arrivées de travailleurs venus du sud du pays, notamment de Calabre et la ville de Rizziconi en particulier[213].

---

[208] Marianne Taxil Boulard, « Les commerces de Grasse, essai de typologie », Guy Feynerol, « Les problèmes de l'aménagement de l'espace à Grasse » dans *Recherches régionales*, 1975, vol. 4, n° 56 (sous la direction de Jean-Louis Miège).

[209] Arch. mun. Grasse, 121 W 63.

[210] Il faut noter la présence d'environ une soixantaine de retraités russes (nés entre 1890 et 1900) dans l'ancien hôtel Montfleuri devenu maison de retraite et de convalescence pour les réfugiés russes à l'initiative de l'Association française des Apatrides et de l'ORSAC (Organisation pour la santé et l'accueil).

[211] Arch. mun. Grasse, 121 W 64.

[212] Jean-Bernard Lacroix, « L'activité indépendantiste algérienne dans les Alpes-Maritimes (1954-1962) », dans *Recherches régionales*, n° 169, octobre-novembre 2003. L'auteur signale l'arrestation, dans le secteur de Grasse, d'Ahmed Ferradji en possession d'une photographie de Ben Bella, d'une lettre stipulant qu'il est le chef des « *Fedayines de Grasse* » et d'une importante somme d'argent.

[213] Voir pour cette période l'étude géographique d'Anne-Marie Faidutti-Rudolph, *L'immigration italienne dans le Sud-Est de la France*, Gap, Éditions Ophrys, 1964, 226 p.

Mais le recensement de 1962 révèle bien davantage l'importance de la migration espagnole à Grasse et dans le centre ville en particulier. Ces arrivées nombreuses ne sont pas liées à une situation politique de l'Espagne franquiste – comme les réfugiés de 1939 –, mais plutôt en lien avec les besoins de main-d'œuvre dans la commune et aux alentours pour la plupart dans le secteur industriel et pour quelques-uns dans le secteur agricole. La grande majorité des arrivants proviennent du sud-est de l'Espagne : principalement Lorca et Murcie (jumelée à Grasse en 1990 en lien avec cet important flux). En outre, cette province espagnole est réputée pour constituer le principal foyer d'immigration vers la France (2 Espagnols arrivés en France sur 3 proviennent alors de cette région)[214]. Quasi absents huit ans plus tôt, les Espagnols se sont installés en nombre dans la vieille ville : ils sont plus de 60 dans l'artère principale, rue Marcel-Journet ; 130 sont recensés rue de la Fontette ; une cinquantaine rue de l'Oratoire, exerçant les métiers de maçon, carrier, tailleur de pierre, manœuvre, terrassier, voire ébéniste ou menuisier. Dans ces ruelles, les Espagnols côtoient souvent les Italiens qui sont à peu près aussi nombreux. Certaines rues sont marquées par des dominantes, telle la rue du Four de l'Oratoire presqu'exclusivement peuplée d'Italiens.

Cette situation évolue sensiblement au cours des années 1960 : en 1968[215], la présence d'Italiens décline, sans doute à cause des flux qui se tarissent mais aussi parce que nombreux sont ceux qui disparaissent de la catégorie « étranger » ayant adopté la nationalité française. En revanche, la population espagnole reste toujours importante, stabilisée, voire en légère augmentation dans la vieille ville notamment rue Marcel-Journet (264 Espagnols recensés), rue de la Fontette (155), rue Mougins-Roquefort (148), rue de l'Oratoire (54), traverse de La Placette (45) ou encore place Vieille Boucherie (39).

Une différence notable entre 1962 et 1968 saute aux yeux de celui qui dépouille les statistiques du recensement : la présence de migrants algériens, mêlés aux autres populations. Par exemple, rue Mougins-Roquefort, ils sont une quarantaine et rue de la Fontette, une vingtaine. Ainsi, en 1968, la vieille ville voit cohabiter trois grands groupes de migrants : Italiens, Espagnols et Algériens.

Une grande partie de ces immigrés travaillent dans la parfumerie qui se porte bien comme le montre un reportage des Actualités régionales de l'ORTF du 25 mars 1971 et comme l'a étudié Gabriel Benalloul, même si l'infrastructure industrielle de la cité ne se modernise qu'avec lenteur dans ces années 1950-1970[216]. Mais les étrangers ne travaillent pas tous dans la parfumerie, beaucoup sont employés dans les entreprises de bâtiment : la bonne santé de la ville a pour conséquence une importante augmentation dans l'activité immobilière et des chantiers de construction à Grasse et dans les environs.

Contrairement aux idées reçues, les « Arabes » n'apparaissent donc dans la vieille ville qu'au cours des années 1960 qui correspond à une période de fort afflux de cette immigration à l'échelle régionale et nationale. De leur côté, les rapatriés d'Algérie, bien que toujours nombreux en ville, n'apparaissent plus en tant que tels dans les statistiques du recensement.

Il est intéressant de noter que, dans l'esprit des pouvoirs publics qui organisent le recensement, la décision a été prise d'établir des statistiques « sociales » sur la population italienne mais pas sur les Espagnols ni sur les Algériens. Ainsi on apprend que sur 45 agriculteurs habitant dans la vieille ville, 15 sont Italiens, que sur 650 artisans 281 sont Italiens et que sur 228 ouvriers, 72 sont Italiens. Au total, les Italiens représentent alors environ 12 % de la population du centre historique[217]. Ces statistiques n'existent pas pour les

[214] Voir Pierre Milza, Denis Peschanski, Geneviève Dreyfus-Armand, Ariane Gransac et Marianne Faurebert, *Exils et migrations, Italiens et Espagnols en France (1938-46)*, Paris, L'Harmattan, 1995. Actes des colloques de Paris-IHTP et Salamanque en 1991.

[215] Arch. mun. Grasse, 121 W 65.

[216] Voir la brochure *Grasse au fil du temps, architecture et industrie*, catalogue de l'exposition au Musée international de la Parfumerie de Grasse, Ville de Grasse, 2010.

[217] Arch. mun. Grasse, 13 W 275 (recensement de 1968).

autres populations étrangères pourtant au moins aussi importantes en nombre. De manière anecdotique, on rencontre quelques Yougoslaves (5 habitant rue Marcel-Journet, 2 habitant rue Charles-Nègre, 2 autres place des Sœurs), Turcs et de manière isolée, 4 Suisses, 2 Néerlandais, 2 Belges, 2 Russes, une Autrichienne (travaillant comme domestique) et un Japonais, employé dans la parfumerie, habitant place des Fainéants. Il faut noter l'absence quasi totale de Portugais, pourtant nombreux à venir en France à la même période, mais il faut dire que dans l'est du département des Alpes-Maritimes leur présence est restée faible.

Par ailleurs, même s'ils vivent en dehors de la vieille ville, il faut noter la présence à Grasse d'environ 150 Roms. Installés à partir de 1966 dans le quartier du Plan, ils sont logés à l'écart de la population dans une zone dégradée, assimilée à un bidonville composé d'une quinzaine de baraques familiales. Cette situation émeut certaines associations humanitaires ou antiracistes comme le MRAP (Mouvement contre le racisme, l'antisémitisme et pour la paix)[218]. Ce que les Grassois appellent le « village gitan » du Plan de Grasse suscite méfiance et stigmatisation même si quelques militants et étudiants œuvrent pour tisser des liens avec la société locale (cours du soir, présence d'éducateurs, scolarisation des enfants, action des religieuses, aménagement d'infrastructures)[219]. Affublée du qualificatif de « Gens du voyage », cette population s'est sédentarisée jusqu'à nos jours, sans être davantage intégrée au tissu urbain mais faisant partie des réalités de la « diversité » des populations grassoises[220].

En 1975[221], au côté des Italiens et Espagnols, la présence maghrébine s'est accrue : il s'agit toujours de ressortissants algériens, mais aussi de Tunisiens arrivés nombreux en quelques années comme le montre dans son ouvrage Nadhem Yousfi[222] et dans une moindre mesure de Marocains. Ainsi, parmi les exemples les plus significatifs, rue Mougins-Roquefort, on dénombre 122 Tunisiens, 105 Italiens, 101 Algériens, et 73 Espagnols ; rue Marcel-Journet 163 Algériens, 139 Espagnols, 60 Tunisiens, 28 Marocains, 25 Italiens et 5 Portugais ; rue de l'Oratoire, 111 Espagnols, 52 Italiens, 31 Algériens, 25 Tunisiens et Portugais ; ou encore la très animée rue de la Poissonnerie 66 Algériens, 53 Espagnols, 51 Italiens, 46 Tunisiens et 21 Marocains.

Comme pour les Italiens et Espagnols, la nature des flux venus du Maghreb reste la même, fondée sur l'existence de réseaux avec des foyers de départ bien précis. Une enquête menée par une équipe de sociologues de l'URMIS en 1996 sur la construction d'un réseau de parenté transnational d'immigrés tunisiens entre Grasse et la région de M'Saken (sud de la Tunisie près de Sousse) l'a confirmé en approfondissant les mécanismes de fonctionnement de ces réseaux[223].

Arrivant à Grasse, c'est principalement dans la vieille ville à la faveur des loyers modérés proposés par les propriétaires que cette population pauvre et sans ressource, composée de célibataires ou de familles, s'installe. L'isolement y est moindre, les commerces proches et les sociabilités plus aisées qu'ailleurs.

---

[218] Voir le mensuel du MRAP national, *Droit et Liberté*, décembre 1968, article de Roger Maria.

[219] Voir Jean-Louis Gaie « Le hameau tsigane de plan Grasse » dans *Études tsiganes*, n° 1, 1971, p. 40-46 ; Mle Righetti, *Enquête sur l'impact de l'action éducative sur l'implantation d'une communauté tsigane à Grasse*, Nice, IDERIC, 1973, 23 p. et Bernard Formoso, *Le hameau tsigane du Plan de Grasse en 1980-1981*, monographie, 1981, 81 pages.

[220] Voir par exemple France 3 Côte d'Azur, 27 juin 1985, « Nuits tziganes à Grasse » ; 14 août 1986, « Les Gitans à Grasse » et 18 octobre 1989 « Mariage princier dans la communauté tsigane de Grasse ».

[221] Arch. mun. Grasse, 121 W 66.

[222] Nadhem Yousfi, *Des Tunisiens dans les Alpes-Maritimes : une histoire locale et nationale de la migration transméditerranéenne (1956-1984)*, Paris, L'Harmattan, coll. Socio-anthropologie des mondes méditerranéens, 2013, 206 p.

[223] Voir Marina Hily, Philippe Poutignat, Jocelyne Streiff-Fenart et Lise Vollenweider, *Familles maghrébines immigrées : transmissions intergénérationnelles, redéfinitions identitaires et insertion sociale*, rapport de recherche SOLIIS/FAS, 1996 et plus particulièrement sur le cas grassois, Jocelyne Streiff-Fenart, « Construction d'un réseau de parenté transnational : une étude de cas d'immigrés tunisiens dans le sud de la France » dans *Revue européenne des migrations internationales*, n° 15, 1999, p. 45-61.

En dehors du recensement, les autorités préfectorales, attentives à l'évolution de la présence d'étrangers dans l'ensemble du département, ont établi pour l'année 1975 des statistiques qui permettent d'affiner notre étude. Une partie de cette enquête distingue les seuls Maghrébins et Portugais (délaissant les Italiens, Espagnols et autres nationalités considérés comme « *moins problématiques* »). Ainsi pour l'ensemble de la ville de Grasse sur 1 549 étrangers recensés parmi les habitants Maghrébins ou Portugais, 821 sont Algériens (soit 53 %), 582 Tunisiens (soit 38 %), 123 Marocains (soit 8 %) et 23 Portugais (soit 1 %)[224]. Puis une autre partie de l'enquête prend cette fois-ci en compte l'ensemble des étrangers à Grasse ce qui permet de compléter la vision d'ensemble : 553 Espagnols (22 %) et 392 Italiens (15 %) et 69 « divers » (2 %), sur un total de 2 563 étrangers ce qui donne finalement 32 % d'Algériens, 23 % de Tunisiens, 5 % de Marocains et moins d'1 % de Portugais.

Ces statistiques ne font que confirmer qu'en deux décennies, la vieille ville, à défaut d'avoir changé de visage, voit sa population migrante évoluer sensiblement : aux côtés des autochtones toujours en place, les Italiens, même en plus petit nombre, restent présents et côtoient désormais Espagnols et Maghrébins. Certaines rues sont marquées par des dominantes et une répartition spatiale au sein même de la vieille ville s'est échafaudée entre la partie basse paupérisée, assimilée à un « ghetto » et la partie haute plus attractive dans laquelle les touristes ont l'habitude de déambuler. Néanmoins, il faut aussi mettre en avant la dimension globalement mêlée des habitants français et des diverses populations immigrées dans un tissu urbain obsolète et dense qui accueille entre les années 1950 et 1970 de nombreux primo-arrivants.

Il n'est pas douteux que le regard des Grassois sur les populations maghrébines soit chargé d'inquiétude et de rejet : au cours des années 1960 et plus encore 1970, les ressortissants « *nord-africains* » – selon les termes de l'époque – apparaissent comme un « *problème* » à résoudre pour la cité des parfums.

Visibilité et stigmatisation des « *Nord-Africains* »

À partir des années 1960, un mouvement centrifuge se développe à Grasse : les habitants « traditionnels » du centre historique quittent les lieux pour s'installer dans les hameaux alentours en quête de conditions de logement plus favorables. En conséquence, les bâtiments de la vieille ville (dont certains datent effectivement du Moyen Âge) offrent de moins en moins de confort. Ainsi délaissé par les propriétaires, le centre, abandonné aux populations les plus précaires, donne une impression de paupérisation et de dégradation encore plus forte qu'auparavant.

Mal acceptés, les Algériens, Tunisiens et Marocains comptent parmi les populations qui s'installent au même moment dans certains logements de la vieille ville. Ce sont souvent des hommes venus seuls pour s'employer comme ouvriers. Moins nombreux sont ceux qui sont venus en famille. Leur situation peut évoluer : on trouve en effet dans les archives, des traces de demandes de regroupement familial par des travailleurs habitant le centre ville bien avant les mesures favorables dans ce domaine lancées par l'État français en 1974. Par exemple, en 1967, Abdelkader M., né en 1923 à Orléansville, marié en 1957 à Blida, nouveau locataire d'un appartement au n° 7 rue Rêve-Vieille et travaillant depuis 1960 à Cannes dans

[224] Arch. dép. Alpes-Maritimes, série W, Cabinet du préfet : *Programme urbain d'action à moyen terme en faveur des immigrés des Alpes-Maritimes (1976-1980)*, rapport rédigé en 1975, à l'occasion de la venue à Nice et dans les Alpes-Maritimes du secrétaire d'État aux Travailleurs immigrés, Paul Dijoud, le 25 avril 1975. À titre de comparaison, à Nice sur 11 964 individus recensés parmi ces quatre nationalités on trouve 5 410 Algériens (45 %), 4 057 Tunisiens (35 %), 1 754 Marocains (14 %), 743 Portugais (6 %) ; à Cannes-Le Cannet sur 6 237 individus recensés on trouve 2 856 Algériens (45 %), 1 814 Tunisiens (29 %), 651 Marocains (10 %), 916 Portugais (16 %).

une entreprise de bâtiment, demande au maire de Grasse l'obtention d'un « laissez-passer » pour sa femme et ses deux enfants nés en 1963 et 1965[225]. Autre exemple, en 1969, Moussa G., né en 1932 à Méghabsa, nouveau locataire d'un appartement au n° 3 place de la Vieille-Boucherie, marié depuis 1955 sollicite « *l'introduction en France des membres de sa famille légitime* », c'est-à-dire son épouse et ses quatre enfants nés entre 1956 et 1966[226].

Les ressortissants des pays du Maghreb vont apparaître, aux yeux des autochtones mais aussi des autres migrants, non seulement comme les boucs émissaires de la situation d'insalubrité dans laquelle se trouve la vieille ville mais aussi comme des fauteurs de trouble à l'ordre public. Il faut dire qu'au début des années 1970, le rejet des « Arabes » et les problèmes de « cohabitation » se développent dans l'ensemble de l'Hexagone et dans le sud en particulier[227]. En raison de sa situation particulière de ville industrielle touristique marquée par un centre ville cosmopolite, Grasse apparaît, à l'échelle nationale, comme une ville de tensions ethniques notamment à la suite d'un épisode qui fait la Une de l'actualité en 1973.

À partir du 11 juin, la vieille ville est en effet le théâtre d'incidents singuliers : quelques centaines de travailleurs immigrés tiennent un *meeting* en plein air. La plupart sont victimes des récentes circulaires Marcellin Fontanet (signées en 1972 par Raymond Marcellin, ministre de l'Intérieur, et Joseph Fontanet, ministre du Travail du gouvernement Chaban-Delmas) fragilisant la situation des migrants en subordonnant l'attribution d'une carte de séjour à la possession d'un permis de travail et limitant les régularisations. Celles-ci plongent une grande partie des travailleurs immigrés de l'Hexagone dans l'illégalité (la plupart ayant été recrutés en contournant les procédures officielles) créant la situation nouvelle de « *sans papiers* ». Le but de cette manifestation, principalement organisée par des Tunisiens[228], était d'obtenir une carte de travail et par la même occasion, une augmentation de salaire, un logement décent et un suivi médical régulier. Une grève illimitée, reconductible chaque 24 h, est alors décrétée.

Le lendemain, plus de 200 d'entre eux décident de manifester devant la mairie, mais ils sont renvoyés par la police municipale et par les pompiers, réquisitionnés par le maire Hervé de Fontmichel qui n'accepte pas cette situation. L'après-midi, ils décident de se réunir par petits groupes sous le marché couvert, place Jean-Jaurès (future place aux Herbes) dans le bas de la vieille ville, qui sert souvent de lieu de rencontre des migrants maghrébins. C'est alors que, ceint de son écharpe de maire, Hervé de Fontmichel se présente en compagnie d'un inspecteur de police pour leur demander de se disperser. Face au refus des manifestants, des gardes mobiles investissent la place, ce qui provoque une confusion suivie d'échauffourées et de violences jusqu'à une heure avancée de la nuit. La police procède à l'arrestation d'une cinquantaine d'« Arabes », tandis que trois d'entre eux, gravement blessés, sont transportés à l'hôpital. Cette action qui tourne à la « chasse à l'homme » (on parlera de « ratonnades ») jusque dans les intérieurs des taudis, est accompagnée par les pompiers avec leur lance à incendie mais aussi par certains commerçants de la vieille ville, organisés en un « Comité de vigilance » et appelant à se « *débarrasser des 1 000 oisifs qui portent atteinte au bon renom de la cité* »[229].

Alors que le 13 juin, la plupart des travailleurs arabes sont licenciés, une manifestation sur le thème « *Alerte, votre sécurité est en péril* » est organisée par le « Comité de vigilance »

---

[225] Arch. mun. Grasse, 144 W 12, lettre du 12 juin 1967. Après vérification de l'exactitude des informations données, notamment en matière de logement et avoir obtenu un avis favorable de la direction de la Réglementation et de la direction de l'Action sanitaire et sociale de la préfecture, le maire Honoré Lions accorde ce « laissez-passer ». Il existe à l'époque un formulaire en préfecture intitulé *Demande d'introduction d'une famille de travailleur algérien ou ex-algérien*.

[226] Arch. mun. Grasse, 144 W 12, avis favorable accordé le 11 août 1969.

[227] Yvan Gastaut, *L'immigration et l'opinion en France sous la Ve République*, Paris, Seuil, 2000.

[228] Nadhem Yousfi, *Des Tunisiens dans les Alpes-Maritimes : une histoire locale et nationale de la migration transméditerranéenne (1956-1984), op. cit.*

[229] Voir *Libération*, 15 juin 1973 publié avec le concours d'un lecteur du quotidien habitant à Grasse.

des commerçants avec le soutien du maire. Un tract est distribué à cette occasion invitant la population à un grand rassemblement le 15 juin contre « *le scandale de la manifestation des immigrés* ». Mais cette contre-manifestation sera finalement interdite par le commissaire de police, soucieux d'apaiser les esprits.

Ayant eu vent de ces incidents, les médias nationaux, voire internationaux, décident de dépêcher leurs journalistes sur place. C'est le cas d'Hervé Chabalier pour *Le Nouvel Observateur* ou de Francis Cornu pour *Le Monde* qui recueillent les avis des habitants notamment au sujet de la cohabitation avec les Nord-Africains. Les propos sont sévères : « *ils sont arrogants* » ; « *Le centre-ville, c'est la médina* », « *Ils font du bruit la nuit* », « *Ils envahissent la terrasse des cafés, les bancs publics* »[230]. Un sentiment de psychose semble avoir gagné les esprits grassois à tel point que les murs de la vieille ville sont recouverts par des dizaines d'affiches collées à la hâte en une nuit par des militants d'extrême droite, reprenant l'antienne du groupuscule Ordre Nouveau, « *Halte à l'immigration sauvage* ». Et la rumeur fait son œuvre : des enseignants reçoivent des coups de téléphone de parents affolés, craignant que l'on enlève leurs enfants, des commerçants ferment boutique. Grasse devient le sujet de toutes les attentions : une enquête de *L'Express* met en relief l'insalubrité des bâtiments et les rapports difficiles entre autochtones et Nord-Africains (les nationalités autres qu'algérienne, tunisienne ou marocaine ne faisant l'objet d'aucune évocation)[231].

Il faudra l'action conjuguée du curé Blanchard de la paroisse[232] et du MRAP pour parvenir à dissiper la tension. À leur initiative, une réunion de réflexion, organisée sous surveillance policière[233], réunit environ 250 personnes parmi lesquelles une centaine d'immigrés pour tenter d'amorcer un dialogue : au nom du MRAP, c'est Roland Rappaport, venu directement de Paris, qui prend la parole[234].

Jean-Jacques Béryl, jeune réalisateur parisien militant, informé des événements, vient lui aussi à Grasse avec une caméra pour interroger cette histoire en « cinéma direct » laissant une trace sous la forme d'un court métrage intitulé *Souvenir de Grasse* et réalisé dans les mois qui suivent. Il nous renseigne aujourd'hui sur le climat qui régnait dans la vieille ville en 1973. Par ailleurs, la fermeté d'Hervé de Fontmichel rencontre un certain écho puisque le maire de Grasse est invité à témoigner à plusieurs reprises et notamment en 1975, lors d'une émission des *Dossiers de l'Écran* consacrée à l'immigration[235].

Les incidents de Grasse ne sont pas isolés, puisque tout au long de l'été 1973, des menées xénophobes à l'encontre des seuls Maghrébins se produisent dans le Midi et notamment à Marseille qui va devenir l'épicentre des « ratonnades ».

Si la tension n'a été que de courte durée, le « *problème nord-africain* » de la vieille ville reste présent dans tous les esprits, engendrant suspicion et stigmatisation même lorsque ces travailleurs se montrent mieux « intégrés ». Ainsi en 1984, lorsqu'une pétition en faveur d'un lieu de culte musulman est lancée par quelques dizaines de travailleurs maghrébins sous la houlette d'Hamadi El Ouaer, résidant rue Droite, relayée par l'Association des Familles maghrébines du pays grassois (AFMPG) récemment créée, dont le siège se trouve rue Sans-Peur et l'association des Amis des travailleurs immigrés de Grasse (ATIG) présidée par Pierre

---

[230] Enquête d'Hervé Chabalier dans *Le Nouvel Observateur*, 18 juin 1973, « Rumeurs de Grasse » et *Le Monde*, 25-26 juin 1973, article de Francis Cornu, « L'Ordre règne à Grasse ».

[231] *L'Express*, 2 juillet 1973, enquête de Robert Patenôtre et Liliane Sischler « Les sorcières de Grasse » et voir également *Témoignage Chrétien*, 19 juillet 1973, « La sombre rumeur qui nous vient de Grasse ».

[232] Voir *Le Carillon grassois*, bulletin paroissial, 30 juin 1973 et *Le Monde*, 21 juillet 1973, « *J'ai eu honte, je leur demande pardon pour ce qu'on leur a fait* ». De leur côté, des militants locaux maoïstes, du PC et de la CGT dénoncent dans *Le Patriote Côte d'Azur* des 15 et 22 juin 1973, le « *triangle brun occulte du racisme* » entre Nice, Cannes et Grasse, « *orchestré par Jacques Médecin* ». Voir notamment l'éditorial de Georges Tarabaud, « Racisme, pas mort ».

[233] Arch. mun. Grasse, 9 W 23, rapport de police du 21 juin 1973.

[234] *Droit et Liberté*, août 1973.

[235] Antenne 2, *Les Dossiers de l'Écran*, 14 janvier 1975, « Les travailleurs immigrés en France ».

Gouffier avec son directeur Mustapha Bedri, la municipalité, à travers le premier adjoint au maire Henri Richelme, oppose une nette fin de non-recevoir[236]. Toutes les actions menées en faveur des immigrés sont sujettes à caution. De même, les responsables dans le secteur grassois de l'Amicale des Tunisiens de France et de l'Amicale des Algériens en Europe sont l'objet, dans ces mêmes années, d'une surveillance policière.

Puis le 9 mai 2008, l'affaire Abdelhakim Ajimi vient relancer le problème plusieurs décennies plus tard autour des enfants de l'immigration maghrébine : une interpellation policière musclée du fils d'une famille tunisienne de la vieille ville qui s'était « énervé » dans une banque, se termine tragiquement. Le jeune homme, « issu de l'immigration » de 22 ans, meurt asphyxié, victime de la violence de trois policiers (qui seront condamnés à des peines de prison avec sursis quelques années plus tard)[237].

Après les événements de 1973, la population « arabe », représentant environ 6 % des habitants de la commune dont une grande majorité vit dans la vieille ville, reste l'objet de toutes les attentions. Toutefois, ces incidents sont indiscutablement le point de départ d'une prise de conscience globale de la dimension interculturelle du centre ville, de la question du racisme et de la nécessité de résoudre par l'action sociale et urbaine les problèmes d'insalubrité dans un espace en partie trop longtemps laissé à l'abandon. Ainsi, à partir de 1973, une politique de réhabilitation de la vieille ville, voulue par les différentes maires, Hervé de Fontmichel et Georges Vassalo, va animer la vie municipale comme le montre un reportage de FR3 brossant un tableau des enjeux politiques et sociaux au moment de la campagne électorale pour les élections municipales de 1983[238] qui seront ponctuées par le retour d'Hervé de Fontmichel dans son fauteuil de maire de la ville. Déjà posée au cours de la première moitié du siècle, le « serpent de mer » de la question de la « réhabilitation » du centre refait surface.

Réhabiliter pour mieux « vivre ensemble » ?

À l'instar de villes comme Marseille ou Toulon, à partir du milieu des années 1970, les édiles grassois, désormais conscients du problème, s'engagent, non sans vicissitudes dans des entreprises de réhabilitation de la vieille ville.

La prise de conscience des problèmes d'insalubrité et de pauvreté étant de plus en plus forte, des entreprises de réhabilitation urbaine sont lancées. La volonté de résorption des îlots d'habitation dégradés, quasi exclusivement habités par des immigrés, dépasse alors la seule déclaration d'intention. Déplacer une partie des migrants, les répartir sur l'ensemble de la commune, telle est l'idée des édiles, au diapason des politiques nationales et départementales. Derrière l'idée du déplacement notamment vers le foyer spécifiquement dédié aux migrants de Saint-Exupéry, ou dans les logements sociaux du groupe Bel Air, dans la Zone industrielle des Bois Murés ou, surtout, les habitations à loyer modéré (HLM) de La Blaquière, aux Quatre-Chemins, on retrouve toute l'ambiguïté des modes de gestion de « l'altérité ». D'une part, une volonté humaniste d'améliorer l'habitat et les conditions de vie des migrants, et d'autre part, un souci de les éloigner en les rassemblant dans des lieux d'habitation spécifiques de type Sonacotra[239].

---

[236] Arch. mun. Grasse, 94 W 15.

[237] En mai 2013, le film *Souvenir de Grasse* est projeté pour la première fois dans la cité des parfums dans le cadre d'une manifestation en l'honneur de la mémoire d'Abdelhakim Ajimi. Le lien entre les deux époques de tensions est ainsi établi, mettant en scène une certaine continuité. Voir *Libération*, 9 mai 2013.

[238] FR3, Actualités régionales, 24 février 1983.

[239] Il est possible de prendre en comparaison le cas niçois : dans sa politique de résorption des bidonvilles, la ville de Nice s'est engagée dans la même période du milieu des années soixante-dix à une politique de construction de foyers Sonacotra. Cf. Ralph Schor, Yvan Gastaut, Stéphane Mourlane, *Nice cosmopolite (1860-2010)*, Paris, Autrement, 2010.

C'est à partir de 1974 que les choses s'enclenchent, au moment où, en parallèle, se concrétise l'idée d'une sauvegarde du patrimoine architectural du centre historique avec la mise en place d'une politique des « secteurs sauvegardés » à la suite de la loi Malraux de 1962[240] : une partie du centre ancien de Grasse (11 hectares) fait partie de la centaine de « secteurs sauvegardés » à la suite d'un arrêté municipal datant du 25 novembre 1974. Si l'immigration n'est pas en première ligne dans le classement en « secteurs sauvegardés »[241], on la retrouve dans la volonté de résoudre les problèmes sociaux et de cohabitation dans le tissu urbain.

Étudiée dans le cadre d'un mémoire de Master en géographie par Nathalie Suard, la question de la réhabilitation du centre historique s'inscrit dans un temps long dont l'issue n'est pas encore atteinte[242]. Il apparaît d'ailleurs que le mot « *réhabilitation* » n'a jamais cessé d'être employé tout au long du XXe siècle, comme un vœu pieux mais aussi une antienne, ce que montrent des reportages des actualités régionales de France 3 Côte d'Azur en 1988 et 1989[243]. Cependant, la question est posée avec davantage d'acuité à partir du milieu des années 1970, à la suite des incidents de l'année précédente, et de l'impression de plus en plus partagée d'une cité des parfums en voie de délabrement. Ainsi, les municipalités prennent la question au sérieux. À la base de la réhabilitation se trouve la notion de « *seuil de tolérance* » très en vogue à l'époque dans les politiques publiques d'immigration mais aussi de part et d'autre de l'échiquier politique ainsi que dans l'opinion publique[244]. Le principe est simple : il faut mieux répartir géographiquement les « *groupes ethniques* » dans un espace donné (en l'occurrence la commune) afin d'éviter la ghettoïsation, les frictions et le racisme. Car en faisant du « *seuil de tolérance* », le moteur du raisonnement, à partir d'un taux (évalué autour de 10 %) d'une même population immigrée concentrée dans un lieu, les tensions deviennent inéluctables.

« *Il s'agit de prévoir de faire de la vieille ville un quartier à dominante touristique, commerciale et de loisir destiné à être un lieu d'échange et de carrefour permettant un début « d'irrigation » du secteur sauvegardé par la fixation d'un pôle d'activité de qualité* »[245] : le processus de rénovation urbaine s'inscrit dans une double ambition, celle de sauver le patrimoine bâti significatif de l'identité provençale de la ville et celle d'améliorer la qualité de vie en abaissant la densité de population du centre. La municipalité communiste de Georges Vassalo l'exprime clairement en 1982 dans le bulletin municipal par la voix de Paul Euzière alors conseiller municipal délégué au Logement et membre de la commission extra municipale de l'immigration[246]. Réduire la densité consiste en fait à mettre en place une politique de déplacement d'une partie des populations immigrées en vue d'un « rééquilibrage ». Cette option est envisagée dans le cadre d'une politique de réhabilitation de la vieille ville souhaitée par les deux municipalités, celle d'Hervé de Fontmichel qui s'empare du dossier sans parvenir à mettre en œuvre un réel projet puis de Georges Vassalo qui va le concrétiser en puisant les moteurs de son action dans le programme du Parti communiste qui consiste alors à prendre en compte les populations les plus démunies en proposant de les

---

[240] Il s'agit de la loi du 4 août 1962 dont le but est d'éviter la disparition des quartiers historiques en instituant des mesures juridiques de protection et de requalifier le patrimoine historique, architectural et urbain en modernisant les logements anciens pour assurer une qualité d'occupation.

[241] Voir la brochure *Paroles d'élus. Les secteurs sauvegardés*, publiée en 2012 par l'Association nationale des Villes d'art et d'histoire et des Villes à secteurs sauvegardés et protégés. La vieille ville de Grasse y figure p. 24-25.

[242] Nathalie Suard, *« Un parfum de renouveau ». La réhabilitation du centre historique de Grasse*, Master 1 de géographie, université d'Aix-Marseille, 2006.

[243] France 3 Côte d'Azur, Actualités régionales, 25 janvier 1988 et 2 février 1989.

[244] Yvan Gastaut, « Le seuil de tolérance, une justification du racisme » dans *Historiens et Géographes*, « L'immigration en France au XXe siècle », vol. 385, n° 3, 2004, p. 205-212.

[245] Arch. mun. Grasse, fonds « vieille ville » 91 W 31, rapport ORGECO, 5 juillet 1979.

[246] *Vivre à Grasse*. Bulletin municipal, décembre 1982.

répartir *« plus équitablement* » dans l'espace. En outre, le nouveau maire ne manque pas d'accuser son opposant de n'avoir rien fait pour améliorer la situation : « *La précédente municipalité avait envisagé une opération de démolition/reconstruction dans laquelle le caractère architectural était respecté mais qui se traduisait par l'éviction des populations qui y habitent actuellement* »[247].

Même s'il ne s'adresse pas particulièrement aux immigrés, la construction du groupe d'HLM de La Blaquière constitué par un ensemble de plus de 500 logements construits entre les années 1970 et 1980 a permis une certaine décongestion. Située à l'est du boulevard Rouquier, proche du Carrefour des Quatre-Chemins, cette « cité », qui souffre à son tour d'une mauvaise image, voit s'installer certaines populations immigrées qui habitaient auparavant notamment dans la vieille ville. Par ailleurs, proche du « hameau tsigane » dans le quartier du Plan, deux ensembles d'habitat social (« Virgile Barel » et « Joseph Delorme »), représentant près de 300 logements, ont permis de loger des populations en situation de fragilité sociale, en partie immigrées, en dehors du centre historique.

Outre ces évolutions urbaines caractéristiques s'adressant à des catégories sociales plus ou moins défavorisées sans distinction particulière, d'autres concernent spécifiquement la vieille ville. Il est intéressant d'analyser les différentes études commandées par les municipalités, notamment le diagnostic réalisé en 1980-1981 par une Société anonyme parisienne du nom d'ORGECO dans le but de réaliser une Opération programme d'amélioration de l'habitat (OPAH)[248] dans le cadre d'une convention signée entre la commune, l'État et l'Agence nationale pour l'amélioration de l'habitat (ANAH). Ayant effectué une enquête approfondie, cette agence nous renseigne sur la situation de la population immigrée de la vieille ville en insistant sur le point névralgique que constitue la place Jean-Jaurès autour de laquelle habitent 244 Français, 164 Espagnols, 134 Tunisiens, 98 Algériens, 58 Italiens et 28 Marocains ce qui permet de repousser toute idée de « ghetto » (33 % de Français, 35 % de « Maghrébins », 31 % d'Espagnols et Italiens), même si, des regroupements s'opèrent lorsqu'on rentre dans le détail de la répartition par immeuble.

Le diagnostic insiste sur le problème des migrants isolés plus aigu que celui des familles y compris « *lourdes* » en insistant sur le trop fort taux de masculinité dans le centre (plus de 60 %). Il insiste également sur certains secteurs critiques de la vieille ville dans sa partie basse. Ces secteurs ont été délimités en îlots : îlot n° 1, 23 bâtiments délimités par la rue de la Pouost, la rue Sans-Peur et la traverse de la Placette ; îlot n° 4, 11 bâtiments délimités par la rue Sans-Peur, la rue Porte-Neuve et la place Ossola ; îlot n° 12, 9 bâtiments délimités par la rue Marcel-Journet, la rue Rêve-Vieille, la traverse Roustan et la place Jean-Jaurès, îlot n° 13, 12 bâtiments délimités par la traverse Roustan, la place Jean-Jaurès, la rue de la Poissonnerie et la place Roustan ; îlot n° 14, 18 bâtiments délimités par la place de la Poissonnerie, la rue de la Poissonnerie, la traverse de la Placette, la rue Sans-Peur et l'îlot n° 35, 28 bâtiments délimités par la place Jean-Jaurès, la rue de la Pouost, le rue de la Vieille Boucherie, la rue Droite et la rue Courte.

Dans ce secteur critique, les Italiens ne sont pas pris en compte, certains d'entre eux étant d'ailleurs propriétaires de certains logements, voire immeubles. L'étude se concentre sur les Espagnols qui représentent 46 ménages regroupant 164 personnes se rassemblant souvent dans les immeubles « *les moins dégradés* » qu'ils occupent entièrement (comme par exemple le n° 2 rue de la Pouost ou le n° 2 place de la Boucherie) ou dans lesquels ils sont très concentrés. Les hommes sont pour la plupart des ouvriers tandis que les femmes actives occupent plutôt des emplois de domestique. Le diagnostic s'attache aussi aux « Maghrébins » qui représentent 73 ménages regroupant 260 personnes soit plus d'un tiers du secteur

[247] Arch. mun. Grasse, fonds « vieille ville » 91 W 31, note de synthèse pour le maire de Grasse « sur la vieille ville, son contexte historique et psychologique », septembre 1979.

[248] Arch. mun. Grasse, ORGECO SA, Étude préliminaire à l'engagement d'une OPAH, 1981, fonds « vieille ville » 91 W 6. L'un des maîtres d'œuvre de cette enquête est Mme Bonneil.

« critique » étudié. Parmi ces « Maghrébins » presque tous ouvriers[249], les Algériens représentent pour les trois-quarts des travailleurs « isolés », le reste étant composé de familles nombreuses. Cette population se caractérise par un taux d'activité très élevé (notamment du fait de la faible présence de femmes au foyer). Certains immeubles du secteur rassemblent presqu'exclusivement des « isolés » (comme par exemple les n° 14 et 16 rue Sans-Peur ou le n° 3 place Jean-Jaurès). L'une des tendances de ces « isolés » consiste à se regrouper par nationalité. Et dans tous les cas, à l'inverse des Espagnols, les « Maghrébins » occupent les immeubles les plus dégradés.

Parmi les opérations importantes réalisées effectivement au début des années 1980, il faut noter la réfection du marché Jean-Jaurès, la rénovation du n° 1 place Jean-Jaurès, celle d'un immeuble place Colomban et surtout la destruction de l'îlot de l'Évêché. Pour réaliser cette destruction, il a fallu reloger quatre familles algériennes vivant au n° 1 rue de l'Évêché (dans des appartement de type F3), une retraitée française isolée et une Italienne isolée vivant au n° 13 et 13 bis rue de l'Évêché (dans un F1-2), une famille italienne de sept personnes et un italien retraité isolé au n° 15 rue de l'Évêché (F 4-5 et F 1-2), un couple sans enfant de Marocains au n° 23 rue de l'Évêché (F2) et trois Français « isolés », propriétaires de leur logements (F2) au n° 2 rue Sans-Peur[250]. En novembre 1980, un article de *Nice-Matin* salue « *le second souffle de la basse ville* » en évoquant l'ensemble de ces travaux de rénovation[251].

Peu de temps auparavant, en lien avec cette réhabilitation, la Sonacotra (organisme d'État créée en 1956 dans le but de gérer le logement des populations algériennes, devenu depuis 2007, Adoma)[252] construit le foyer Saint-Exupéry entre 1976 et 1979 permettant de loger en marge du centre historique environ 200 travailleurs célibataires[253]. Pendant l'année 1979, de nombreuses réunions de mise en œuvre se tiennent en mairie avec, autour de la table, les différents partenaires. Par exemple, le 26 juin 1979, le sous-préfet Jean-Jacques Pascal, chargé de mission « *au sujet de la rénovation du Vieux Grasse et de l'occupation du foyer destiné aux travailleurs immigrés* », le maire Georges Vassalo et ses conseillers, l'assistance sociale municipale avec son responsable Guy Douay, Mme le docteur Robert du bureau d'Hygiène, M. Mihoubi consul d'Algérie et MM. Inani et Linan du consulat de Tunisie ainsi que MM. Chavaneau et Guglieri de la Sonacotra évoquent les modalités du transfert des populations vers le foyer Saint-Exupéry. Il s'agit d'abord de les informer puis de les « *accompagner* » dans leur déménagement en essayant d'anticiper les multiples problèmes qui pourraient apparaître dans ce processus[254]. Ainsi, les relations entre consulats d'Algérie et de Tunisie n'étant pas particulièrement chaleureuses à cette époque, le souci d'un équilibre dans la répartition par nationalité a été pris en ligne de compte[255]. Dans la même dimension, les différentes Amicales des Algériens, Tunisiens et Marocains se chargent de superviser les opérations, veillant à leur bonne conformité[256].

Lors de l'inauguration du foyer Saint-Exupéry en présence de nombreuses personnalités, le 15 octobre 1979, le maire se félicite de diminuer la densité de population

[249] On trouve néanmoins un salarié agricole, trois commerçants, un employé, un domestique et un « chômeur ».
[250] Arch. mun. Grasse, fonds « vieille ville » 91 W 31, procès verbal de la réunion du 11 octobre 1979.
[251] *Nice-Matin*, édition de Grasse, 7 novembre 1980.
[252] Voir la thèse de Marc Bernardot pour une étude à l'échelle nationale, publiée sous le titre *Loger les immigrés. La Sonacotra (1956-2006)*, Paris, Éditions du Croquant, 2008.
[253] Géré par l'Adoma, ce foyer propose aujourd'hui plus de 200 logements pour tous les publics. Nous adressons nos plus vifs remerciements à Farid Brachemi pour son aide et sa disponibilité à nous présenter ce foyer.
[254] Arch. mun. Grasse, fonds « vieille ville » 91 W 31, procès verbal de la réunion du 26 juin 1979.
[255] Arch. mun. Grasse, fonds « vieille ville » 91 W 31, lettre du 1er avril 1980 de M. Guglieri chargé des opérations à la Sonacotra au maire de Grasse.
[256] Arch. mun. Grasse, fonds « vieille ville » 91 W 31, lettre du 15 janvier 1980 de M. Guglieri chargé des opérations à la Sonacotra au maire de Grasse.

dans le centre tout en offrant aux travailleurs maghrébins des conditions de logement décentes[257].

Cependant, les archives du Centre communal d'action sociale révèlent toutes les difficultés qui ont jalonné cette nouvelle donne urbaine, entre « *transferts* » et destructions, en 1980 et 1981 : au cas par cas, les services municipaux (qui bien souvent découvrent des situations sociales compliquées chez les immigrés) sont confrontés à de nombreuses vicissitudes entre difficultés de relogement mais aussi refus de quitter les lieux[258]. En effet, certains immigrés se montrent parfois récalcitrants à l'idée d'un relogement invoquant diverses raisons, notamment l'absence de proximité des commerces[259]. Ainsi deux travailleurs isolés, habitant dans le même logement au 4e étage du n° 2 rue Sans-Peur sont sommés par lettre recommandée de leur propriétaire de quitter les lieux[260].

Dans la mesure où certains travailleurs « isolés » contraints de quitter leur logement de la vieille ville ne trouvent aucune solution de logement, la mairie n'a d'autre solution que d'en loger quelques dizaines dans des « algécos » au Plan de Grasse mis en place par la société GAT (Groupe d'assistance technique) basée à Marseille. Cette situation se prolonge tout au long des années 1981 et 1982 en attendant que des solutions se présentent pour les « sinistrés », principalement de nationalité tunisienne[261].

La période de « transfert » des populations immigrées vers le foyer Saint-Exupéry correspond également à une action de l'Administration contre l'immigration clandestine principalement venue du Maghreb. À partir du début des années 1980, des enquêteurs sont envoyés par la préfecture auprès des travailleurs immigrés en situation illégale et qui demandent une régularisation[262]. Des informations sont ainsi apportées sur des cas particuliers comme celui, en 1984, de Saïd. S, Algérien né en 1938, arrivé en France en 1955, vivant au n° 8 rue Goby, employé comme maçon dans l'entreprise Mistral Travaux et n'ayant pas gardé d'attache avec le pays d'origine. Son épouse et ses cinq enfants nés entre 1966 et 1984 vivent avec lui dans le logement qui est jugé « *en très bon état* », bien aéré avec salle de bain : la régularisation reçoit un avis favorable[263]. Il est intéressant de noter qu'il n'existe pas de formulaire pour ces enquêtes et que, dans les archives, ce sont des notes écrites à la main sur papier libre qui font office de rapport. Ainsi entre 1980 et 1983, un agent contrôle 124 Tunisiens, 44 Algériens et 20 Marocains à Grasse[264].

Destinée à favoriser le « *vivre ensemble* » dans la cité des parfums, l'opération de réhabilitation n'a pas servi les intérêts politiques de la municipalité communiste qui est battue lors des élections municipales de 1983.

En 2009, à l'heure où un Plan de rénovation urbaine (PRU) sur cinq ans vient d'être lancé par la ville avec de nombreux partenaires, *Nice-Matin* titre « Grasse, le centre historique ne tourne pas rond »[265], faisant état du « *dépérissement* » de la vieille ville et du désarroi qui anime les habitants à son sujet. Malgré les efforts des municipalités, le problème reste entier…

La continuité apparaît comme le maître mot de l'historien qui s'interroge sur la manière dont la ville de Grasse a accueilli les travailleurs migrants à travers l'époque

---

[257] *Nice Matin*, édition de Grasse, 16 octobre 1980.
[258] Arch. mun. Grasse, fonds « vieille ville » 91 W 2 et 91 W 3.
[259] Arch. mun. Grasse, fonds « vieille ville » 91 W 31, rapport de la Sonacotra au maire de Grasse, 25 janvier 1980.
[260] Arch. mun. Grasse, fonds « vieille ville » 91 W 3, lettre du 14 mars 1981.
[261] Arch. mun. Grasse, 91 W 6 « Algécos du Plan ».
[262] Arch. mun. Grasse, 94 W 15 « situations irrégulières ».
[263] Arch. mun. Grasse, 94 W 15, dossier étudié et régularisé avec certificat de logement, le 22 février 1985.
[264] Arch. mun. Grasse, voir la constitution du 94 W 15 « situations irrégulières ». Et voir le rapport manuscrit du 26 mai 1983 recensant chacun des immigrés contrôlés en livrant des informations (parfois lacunaires) les concernant.
[265] *Nice-Matin*, 1er décembre 2009.

contemporaine et plus particulièrement après 1945. Continuité dans l'attractivité : ville industrielle mais aussi ville en plein développement urbain, Grasse a constamment représenté un pôle d'emploi pour des populations laborieuses venues de tous horizons. Continuité dans la localisation des populations immigrées s'employant dans le secteur industriel : le centre historique (ou plutôt le bas du centre historique se distinguant du haut plus soigné, voire touristique) insalubre, dégradé. Continuité dans la fragilité sociale des migrants qui s'installent : des Italiens aux Maghrébins en passant par les Espagnols, travailleurs « isolés » ou famille vivent dans des conditions précaires et difficiles. Continuité dans le regard inquiet d'une partie de l'opinion locale voyant ces migrants mais aussi leurs descendants (bien que de nationalité française et nés à Grasse pour la plupart) comme un danger potentiel en raison des « *problèmes* » de mode de vie, d'hygiène, d'insécurité susceptible de nuire à l'attractivité touristique de la cité des parfums. Continuité enfin, dans le souhait des édiles de résoudre le problème de la bipolarisation de la ville, hautement touristique et hautement industrielle dans des politiques de réhabilitation qui, malgré une bonne volonté et des évolutions notables – qu'il s'agirait de mettre en valeur – ne sont jamais parvenues à résoudre définitivement les difficultés.

Après 1945, la question de l'immigration de main-d'œuvre se pose avec acuité en France, dans les Alpes-Maritimes et dans des villes comme Grasse en particulier, en raison de sa tradition industrielle et migratoire et de son bassin d'activité mais aussi des importants besoins à venir. Cette question se pose de manière consciente avec la persistance d'une présence d'Italiens, l'arrivée massive d'Espagnols à partir de la fin des années 1950 puis celle des Maghrébins à partir des années 1960. Ces trois grandes nationalités présentes sur le sol grassois sont le fruit de l'arrivée et de l'installation durable de ces travailleurs qui répondent à l'appel à la main-d'œuvre des Trente Glorieuses. Les hommes sont les plus nombreux mais la migration féminine revêt aussi une grande importance : que ce soit dans le cadre d'une immigration familiale ou dans le cadre d'un regroupement, les femmes italiennes, espagnoles, algériennes ou tunisiennes ou plutôt les « conjointes » – car elles migrent rarement célibataires – animent le monde du travail grassois mais aussi la vie quotidienne de la vieille ville.

En deux décennies, le paysage du centre historique de la sous-préfecture a donc changé : des migrants plus nombreux et différents y logent. Si les Espagnols ne retiennent guère l'attention malgré leur importance numérique consignée dans les recensements, les Maghrébins, au contraire, sont placés sur le devant de la scène avec comme point d'acmé du difficile rapport avec cette population, les événements de 1973. À partir des années 1990 et 2000, apportant une complexité supplémentaire, de nouvelles immigrations comme celle des Capverdiens, s'implantent à leur tour dans le centre historique, notamment place aux Herbes, avec le lot d'inquiétudes qu'elles engendrent.

Mais la question du « rapport à l'Autre » se pose également de manière inconsciente indirecte ou larvée : comment vivre à Grasse avec ce noyau urbain si richement doté culturellement, si touristique mais aussi dégradée avec en filigrane la question des différences culturelles qui se pose ? Tel a été et tel reste l'enjeu du « *vivre ensemble* » à Grasse : cet enjeu existait déjà dans l'Entre-Deux-Guerres ou à la charnière des années 1970 à 1980. Il le reste aujourd'hui le même, malgré des réalités différentes.

Mais, chose nouvelle, à la différence du passé, avec la présence des enfants et petits-enfants de migrants, devenus français et grassois, se pose la question des héritages et des mémoires et de la reconstitution des itinéraires. Ces immigrations ont chacune laissé des traces devenues, qu'on le veuille ou non, constitutives de l'identité locale. L'enjeu réside sans doute dans la valorisation de ces traces en donnant à ce riche « *mille feuille* » mémoriel toute sa place dans l'histoire locale mais aussi dans le patrimoine local, sous des formes qui restent à inventer.

LES TUNISIENS À GRASSE : AUTOUR D'UNE ENQUÊTE À PARTIR DE TÉMOIGNAGES ORAUX

Sophie PINÈS

Les recherches présentées lors de cette intervention portent sur les immigrés et fils d'immigrés maghrébins autour d'une question sur le lien aux origines. Réalisées sous la direction de Monsieur Ralph Schor entre 2008 et 2009 dans le cadre d'un master 2 en histoire, elles consistent en une enquête concernant les immigrés maghrébins installés à Grasse dans leur ensemble, ressortissants des pays du Petit Maghreb c'est-à-dire Algérie, Tunisie, Maroc. Les témoignages de personnes d'origine tunisienne sont les plus présents, cette communauté étant la plus représentée à Grasse, ce qui n'est pas spécifique à la ville[266]. Elles sont fondées sur la collecte de témoignages oraux.

Le témoignage oral, pourtant utilisé par les historiens depuis l'Antiquité (Hérodote, Thucydide) est une source avec laquelle les étudiants en histoire, durant leur cursus universitaire, ne sont que très peu familiarisés. Et pour cause : elle a été vivement critiquée et écartée de la boîte à outils de l'historien à la fin du XIXe siècle, quand l'Histoire, se constituant comme science, a vu se développer le courant dit « méthodique » ou « positiviste » qui a écarté de ses possibles sources tout ce qu'il considérait comme imprécis ou trop vague. Ainsi, au moment où d'autres sciences humaines et sociales forgeaient leurs doctrines, leurs outils, mettaient au point les premières méthodes d'enquête et découvraient toute la richesse de l'oralité, l'histoire refusait catégoriquement de prendre en compte le témoignage oral comme une source fiable. C'est seulement à la fin des années 1970 et dans les années 1980, grâce au rapprochement entre les disciplines, entre sciences humaines et sociales, et face à une application parfois trop restrictive de la loi protectrice du 3 janvier 1979 qui complique l'accès des historiens contemporains à certaines archives, que sous l'influence américaine et européenne, l'histoire orale pénètre peu à peu en France.

Ce retour de la source orale va de pair avec le développement, en France, d'un mouvement qu'on appelle « histoire du temps présent » et la création, en 1979, d'un laboratoire spécifique du CNRS, l'IHTP ou Institut d'Histoire du Temps présent qui impose le témoin oculaire comme une figure majeure de notre temps et de l'écriture de l'histoire. Ces nouvelles « traces » que constituent les témoignages oraux viennent compléter ou remplacer les sources écrites parfois trop rares, trop lacunaires, trop partielles ou trop partiales. La technologie aidant, grâce aux caméras, désormais le témoin n'a plus seulement une voix, mais aussi un visage, et l'Histoire a ainsi progressivement vu ses champs d'investigation se multiplier, s'allonger, se diversifier. C'est dans cette mouvance que s'inscrit l'enquête menée, et dans ces nouveaux champs d'étude où l'histoire s'est découverte il y a de cela à peine quelques décennies et continue de se découvrir chaque jour.

La source orale, puisque cette recherche menée sous forme d'enquête devait porter sur un vécu, sur un ressenti, sur des comportements, sur une perception, semblait donc bien être la plus adaptée. Il s'agissait de s'intéresser aux manifestations, dans la vie de tous les jours, d'une culture[267], et au lien qu'entretenaient ou non les témoins avec leur pays d'origine et le pays d'origine de leurs parents. Comment vivaient-ils le fait d'être français ? Ou étrangers ?

---

[266] Nadhem Yousfi, dans *Des Tunisiens dans les Alpes-Maritimes : une histoire locale et nationale de la migration transméditerranéenne (1956-1984)*, Paris, L'Harmattan, 2013, 206 p., explique que sa recherche « *sur la colonie tunisienne des Alpes-Maritimes au XXe siècle, découle d'un double constat : celui de sa relative importance numérique par rapport aux autres colonies étrangères vivant sur la Côte d'Azur, mais aussi par rapport aux autres communautés tunisiennes de France* ».

[267] Par le terme de culture, est ici désigné « *l'ensemble des mœurs, des traditions, des valeurs et des normes formelles et informelles influençant la façon de percevoir et d'agir sur le monde, caractérisant un groupe particulier de personnes et lié à une région géographique* ».

Ou les deux ? De vivre entre deux pays, entre deux continents, mais aussi entre deux cultures ? Aucune source écrite n'aurait pu donner la moindre information, ou des informations trop froides, trop générales, trop distantes d'une réalité qui ne pouvait percer par le biais d'aucun document officiel. Les témoins étaient les seuls à pouvoir apporter des réponses à ces questions.

L'objectif de l'enquête était, dans un premier temps, de retracer le parcours suivi par les immigrés de la première génération, avant de s'intéresser à la deuxième.

Au total, elle concerne 16 témoignages, 6 d'adultes immigrés (cinq que l'on peut considérer comme appartenant à la première génération et un cas particulier), et 10 de fils d'immigrés, tous résidant ou ayant grandi à Grasse.

À propos des immigrés de la première génération

Concernant les immigrés de la première génération, pour enrichir les informations recueillies par les cinq témoignages d'adultes, les enfants d'immigrés ont été systématiquement questionnés à propos de ce qu'ils savent de l'histoire et du parcours de leurs parents.

Sans surprise, la première vague est masculine. Hormis quelques exceptions, notamment parmi les Algériens, dont certains étaient présents sur le territoire français dès les années 1950, la majorité de nos témoins arrivent dans les années 1970 ou 1980. Assez jeunes, aux alentours de 20 ans dans la plupart des cas, parfois mineurs, ils viennent seuls, ou avec des amis, cousins, voisins, des personnes originaires de la même ville, très rarement avec leurs parents, en l'occurrence leur père. Ils sont d'origine très modeste, mais ont suivi pour la plupart d'entre eux une scolarité parfois poussée dans leur pays d'origine (collège, lycée). L'absence de travail, le chômage, les pousse à fuir et à rejoindre la France, où des membres de leurs familles, des voisins, des amis ont parfois déjà trouvé à s'employer. Des réseaux se créent, ceux déjà installés obtiennent pour les autres des contrats de travail, font venir les amis, les voisins, les cousins, les frères. Un des témoins nous a affirmé estimer avoir facilité l'arrivée en France à l'époque d'une cinquantaine de personnes.

Avant le départ, ils ont une image fantasmée de la France. Elle est perçue comme un « eldorado » : on y trouve du travail, les conditions de vie sont meilleures, et puis ceux qui reviennent au pays ont l'air de s'être enrichis. Les aînés de certaines familles sont ainsi parfois d'office destinés à la migration, et sont poussés et aidés financièrement par leurs familles.

Certains partent avec un contrat de travail assuré, d'autres seulement avec un passeport, quelques affaires et un peu d'argent. Une fois arrivés en France les parcours sont variés. Ceux qui arrivent à Grasse sont ceux qui ont de la famille ou des amis déjà installés, des contacts, et ils bénéficient des réseaux de solidarité communautaires déjà en place. Les hommes s'organisent, ils vivent en collocation à cinq ou six, parfois jusqu'à dix, dans la vieille ville de Grasse. Mais tous n'arrivent pas à Grasse de suite. Beaucoup d'entre eux errent de région en région, de ville en ville, au gré des offres d'emploi, avant de se fixer à Grasse. Malgré les études que certains ont faites dans leur pays d'origine, aucun d'entre eux n'a de qualification particulière, et ils s'emploient un peu dans tout ce qui passe, là où il y a de la possibilité. La plupart commencent dans le bâtiment, où on a toujours besoin de main-d'œuvre. Certains passent par la branche agricole, ou par les usines de parfum grassoises. Ils ne se stabilisent et ne se fixent dans un métier que bien des années après leur arrivée ou en montant leur propre entreprise, leur propre commerce. Le mariage, la majeure partie du temps avec une femme de leur pays d'origine, est en général l'élément déclencheur de stabilité.

Les femmes sont les grandes absentes de cette enquête. Seulement deux d'entre elles ont été interrogées de manière directe, et la majorité des informations recueillies à leur sujet l'ont été par le biais des enfants. Pour une grande partie, elles arrivent après les hommes, une

fois adultes et mariées, dans le cadre du regroupement familial. Elles sont souvent déjà enceintes ou mères d'un ou plusieurs enfants. Au pays, quasiment aucune d'entre elles n'a suivi d'études. Elles ne parlent pas le français, ne savent ni lire ni écrire. Si certaines, sans qualification et totalement illettrées, en France ne travailleront jamais, resteront toute leur vie mères au foyer, d'autres trouvent à s'employer dans divers domaines : service aux personnes, notamment le ménage, milieu associatif. Certaines décrivent le fait de travailler comme un facteur qui facilite l'apprentissage de la langue française, comme aussi ce qui permet de tisser des liens en dehors de la communauté maghrébine, et des simples relations de voisinage. Certaines femmes, salariées ou non, ont suivi des cours de français par le biais de l'association Harjès. S'y rendant entre amies, entre voisines, elles évoquent comme une nouvelle jeunesse, l'impression de vivre une vie d'étudiantes qu'elles n'ont jamais vécue. La barrière de la langue n'a parfois pas empêché certaines d'entre elles d'obtenir un permis de conduire, et celles qui l'ont obtenu le vivent comme une fierté. À l'inverse, certaines d'entre elles sont restées confinées sur leur couple, leur famille, leur communauté, nouant très peu de relations avec les Français de souche et les autres Grassois.

Ce sont ces femmes, par leurs pratiques quotidiennes, cuisine, langue, religion, fréquentations, qui semblent avoir servi, pour la majorité d'entre elles, de pilier pour entretenir la relation entre le pays et la culture d'origine. L'une d'entre elle explique être allée jusqu'à dissuader pendant longtemps son époux d'investir en France dans l'immobilier, refusant l'installation définitive, leur désir le plus cher étant un retour au pays, où elles ont laissé familles et amis. Pour d'autres, c'est la crainte d'un possible retour forcé organisé par l'État français qui les a poussées à y renoncer.

Les relations avec le pays et la famille restée là-bas sont entretenues de manière régulière. En moyenne tous les étés, ou tous les deux ans, le retour au pays se veut familial. Le lien avec la famille restée au pays apparaît comme primordial. Même si d'autres membres de la famille sont également installés en France, elle n'est jamais reconstituée au complet. La fréquence des allers-retours est cependant variable selon les familles, si certains rentrent tous les étés, d'autres ont des retours plus espacés, pour des raisons financières ou professionnelles principalement. Ce mythe du retour définitif de la famille au complet, voulu ou même forcé par les autorités, est entretenu pendant des années, voire des décennies, et finit peu à peu par s'éloigner.

C'est là que la naturalisation tardive des immigrés de la première génération trouve son explication. Beaucoup déclarent ne pas avoir ressenti sa nécessité tant que, dans leur esprit, ils s'imaginaient de toute façon rentrer tôt ou tard, volontairement, ou de manière forcée, au pays. Dans la plupart des cas, pour ceux qui l'ont demandée, leur naturalisation se fait dans les années 2000. Certaines femmes, ne parlant toujours pas le français, ont pu se voir refuser, dans de rares cas, la nationalité française alors même que leurs époux et tous leurs enfants possèdent cette nationalité.

C'est encore dans ce mythe du retour définitif de la famille au complet que l'investissement immobilier, la construction de maisons familiales au pays, alors même que certains vivent en France dans des appartements minuscules et parfois délabrés, trouve son explication.

La majorité de ces familles a habité les immeubles de la vieille ville de Grasse, qui rue Charles Nègre, qui Rue-Droite. Mais progressivement, les familles ont tendu à sortir de la vieille ville de Grasse pour s'installer dans les grands ensembles sociaux en périphérie, La Blaquière, le Plan de Grasse, le Richelieu, le Carré Est, les Jasmins, et quelques-uns ont tout de même accédé à la propriété à Grasse ou ailleurs dans la région.

C'est finalement la prise de conscience de l'impossibilité d'un retour définitif pour des enfants d'immigrés désormais devenus adultes, qui ont grandi et se sont construits sur le territoire français et dans la culture française, qui a poussé les immigrés de la première génération à revoir leur position, même si une fois les enfants installés et mariés, les parents

ont tendance à effectuer des séjours de plus en plus longs au pays, en dehors des périodes de vacances scolaires, et continuent à envisager un retour définitif mais qui n'inclut plus leurs enfants. Pour certains d'entre eux, il y a une appréhension grandissante désormais quant à un retour définitif, car après tant d'années passées en France, avec seulement des retours ponctuels, les pays qu'ils ont quittés il y a maintenant plusieurs décennies ont changé, les sociétés ont évolué, et ils ont désormais presque l'impression d'être des étrangers dans leur propre pays. Des pays dont ils ne savent finalement plus grand chose du système, n'ayant que très peu recours à l'administration.

À propos des enfants d'immigrés

Les fils d'immigrés, à la suite de leurs parents, entretiennent très tôt des relations avec le pays d'origine de ces derniers. Il faut tout d'abord souligner qu'ils ne sont pas tous nés en France. En effet, certains d'entre eux sont nés dans le pays d'origine de leurs parents et sont arrivés très jeunes. Sur les dix interrogés, trois appartiennent à ce cas. Cependant, la quasi totalité d'entre eux a acquis la nationalité française par la « *manifestation de volonté* »[268], parfois avant même d'avoir atteint l'âge de la majorité. Pour les autres, dès leur naissance ils ont tous été enregistrés aux consulats et sur les passeports de leurs parents, ce qui leur a conféré d'emblée la même nationalité que ces derniers. À leur majorité, ils ont tous opté pour une double nationalité[269], et la considèrent comme une richesse.

Dans le cadre du foyer et de l'environnement familial, ces enfants d'immigrés évoluent dès leur plus jeune âge dans la culture d'origine de leurs parents (langue, cuisine, coutumes, traditions). Et ils font très tôt également connaissance avec le pays d'origine de leurs parents où ils découvrent famille, maison et vie parallèle par le biais des retours estivaux. Certains garçons, dans leur jeunesse, ont parfois participé, pendant ces retours, à l'avancement des travaux de construction des maisons familiales lancés par leur père dans le cadre de leur projet de retour définitif au pays. Ce projet de retour incluant initialement les enfants, certains immigrés maghrébins installés à Grasse ont donc tenu à ce que leurs enfants, et notamment les garçons, soient élevés et éduqués au pays. Plusieurs de nos témoins, toujours des aînés de sexe masculin, ont ainsi évoqué ces années d'école passées au pays, les conditions de leur accueil chez des membres de la famille proches, oncles, tantes, grands parents, pendant que leurs parents vivaient et travaillaient en France. Cette pratique a cependant eu tendance à s'estomper et même à disparaître avec le recul de la perspective du retour. Les cas où les petits frères ont également suivi une scolarité au pays sont très rares.

---

[268] La loi n° 93-933 du 22 juillet 1993 a réformé le droit de la nationalité avec une mesure introduisant, pour les enfants nés en France de parents étrangers, la demande de nationalité française à effectuer entre 16 et 21 ans, pour remplacer l'acquisition automatique à la majorité. La loi érige « *la manifestation de volonté* » en une condition nécessaire à l'acquisition de la nationalité française au titre de la naissance et de la résidence en France.
En 1998, la loi n° 98-170 du 16 mars relative à la nationalité supprime la manifestation de volonté. L'enfant né en France de parents étrangers nés à l'étranger acquiert automatiquement la nationalité française à sa majorité, sans avoir à en manifester la volonté dès lors qu'il réside en France à cette date et qu'il a eu sa résidence habituelle en France pendant une période continue ou discontinue d'au moins cinq années entre l'âge de 11 ans et de 18 ans. Pour ce même enfant, il devient possible de demander l'acquisition de la nationalité française de façon anticipée : soit à 16 ans, de sa propre initiative, soit dès l'âge de 13 ans si ses parents en prennent l'initiative avec son consentement.

[269] Depuis 1973, l'acquisition de la nationalité française n'est plus subordonnée à la renonciation à la nationalité étrangère. En effet, certains États, comme par exemple le Maroc, ou encore Israël, n'autorisent pas la renonciation à cette nationalité. Considérant que la nationalité est d'abord une question de souveraineté, la France accepte traditionnellement la binationalité afin que sa décision d'accorder ou non la nationalité à un individu ne soit pas suspendue à la loi d'un autre pays. Cependant, la binationalité est un sujet qui fait régulièrement débat depuis quelques années dans la société française.

Qu'ils aient suivi ou non des cours dans le pays d'origine, la majorité des fils et filles d'immigrés, s'ils ne lisent et n'écrivent pas l'arabe littéral, comprennent et parlent le dialectal, qui est pratiqué quotidiennement à la maison, en France, et ce depuis l'enfance. On peut encore cependant noter ici une différence de maîtrise de cette langue entre les aînés et les benjamins.

Pour ceux qui ont suivi, petits, un cursus de plusieurs années à l'étranger, la réintégration dans le système français a parfois été difficile. Mais la réussite scolaire des enfants semble avoir été un souci majeur pour les immigrés de la première génération. Et c'est d'abord par le biais de l'école que ces fils d'immigrés se confrontent à la société et à la culture française[270], en même temps que se créent des liens avec les jeunes français de souche de leur âge. C'est à l'extérieur du foyer familial que les fils et filles d'immigrés se confrontent avec la société française et avec sa culture. D'abord par le biais du voisinage et de l'école, puis plus tard par celui du travail, ils tissent des liens nombreux et sincères d'amitiés avec les Français de souche. La chose devient plus compliquée quand il s'agit des relations amoureuses. L'avis des parents concernant les choix amoureux reste très important pour les enfants d'immigrés maghrébins. Si certains garçons réussissent à briser le communautarisme et les appréhensions de leurs parents, pour des questions de religion concernant les filles il n'est pas question d'épouser un non musulman.

D'après certains jeunes, on fait des parents heureux en se mariant dans la communauté maghrébine, particulièrement entre Grassois, si possible originaires de la même ville ou du même village au pays. Les liens entre les membres de la communauté maghrébine grassoise sont entretenus par les retrouvailles lors des fêtes religieuses ou encore les mariages partagés, auxquelles les différentes familles s'invitent. Des unions se font également avec des enfants d'immigrés maghrébins des communes et des villes proches de Grasse.

La mixité existe, mais elle se fait surtout par le biais des garçons, car pour les filles qui veulent garder des liens avec leurs familles, elle est quasiment impossible.

Contrairement à leurs parents, ces fils d'immigrés accèdent en France à la propriété rapidement une fois adultes, seuls ou en couple. Cette accession à la propriété fait partie de leurs projets d'adultes. Ayant obtenu des diplômes en France, trouvé un emploi en France, il semble logique pour eux d'accéder à un logement en France, un logement qui leur appartienne. Car c'est en France qu'ils ont décidé de s'établir et de construire leur vie, de fonder leur famille. Pas nécessairement à Grasse en revanche. Certains d'entre eux expliquent même chercher à fuir cette ville, elle et la pression que représente le regard éventuel de la communauté maghrébine de Grasse sur leur vie.

Quelques-uns de ces jeunes ont investi à Grasse en montant leurs propres entreprises, dans des domaines aussi variés que les assurances ou le commerce.

Aucun des fils d'immigrés interrogés n'envisage, en tout cas à court terme, de retourner vivre à temps plein dans le pays d'origine de ses parents. Ils perpétuent en revanche les allers-retours réguliers au pays et les liens avec la famille restée là-bas. Leurs séjours sont décrits comme des moments de repos, de bien-être, parfois de rupture avec la routine de la vie en France, dans le cadre de vacances quelques fois dépeintes comme idylliques. Ils revendiquent tous un attachement à la France, et expriment pour certains la même appréhension que leurs parents concernant un pays d'origine qu'ils ne connaissent que par des retours ponctuels, ce qui ne leur permet pas une maîtrise complète de l'ensemble des rouages de la société et de l'administration de ces pays. En France, ils utilisent majoritairement le droit de vote que leur confère leur nationalité française, et affirment tous avoir une opinion

[270] Gérard Noiriel, dans *État, nation et immigration : vers une histoire du pouvoir*, Paris, Belin, 2001, 399 p., à propos de l'enseignement, explique que « *quel que soit le contenu des programmes, le simple fait de créer une éducation « nationale », diffusant dans l'ensemble de la population vivant sur le territoire le même programme scolaire, la même langue, la même histoire, la même littérature, ne pouvait que favoriser chez les individus concernés le sentiment d'appartenir à une même communauté de référence* ».

politique. Concernant leur pays d'origine, la plupart d'entre eux n'utilise pas le droit de vote que leur confère pourtant la double nationalité. Ils ne s'intéressent dans l'ensemble que très succinctement à la politique dans ces pays.

Quelques-uns ont également rapporté comment le comportement des autres Maghrébins à leur égard, lorsqu'ils retournent au pays, a peu à peu engendré chez eux des vexations, et un sentiment de rejet. Les maghrébins de France sont par exemple regroupés, en Tunisie, sous une appellation nouvelle, on les appelle les « *chez-nous-là-bas* ». Ce terme est considéré par les enfants d'immigrés tunisiens auxquels il s'adresse comme une insulte, quelque chose de péjoratif. De même, du fait de leur statut de Français, certains expliquent avoir eu affaire de manière ponctuelle au chantage de policiers peu scrupuleux, ou aux remarques désagréables de douaniers lorsqu'ils utilisent leurs papiers d'identité ou passeports français pendant leurs séjours. À tel point que certains d'entre eux en sont venus à ne plus utiliser que leurs passeports et papiers du pays d'origine.

Les enfants d'immigrés maghrébins, dans leurs pays d'origine, sont donc parfois l'objet de moqueries, de quolibets et de préjugés. Ils développent un sentiment de rejet, qu'ils ont l'impression de subir des deux côtés, aussi bien en France que dans le pays d'origine. En France, le rejet viendrait surtout, d'après eux, de leur religion, l'Islam. Le rejet qu'ils évoquent ne viendrait pas spécifiquement des Grassois mais de la société française dans son ensemble.

La religion musulmane, le sunnisme plus particulièrement, caractérise la quasi totalité des membres de la communauté maghrébine de Grasse, et c'est le trait principal, avec la langue arabe, qui est transmis aux enfants d'immigrés par leurs parents. Parmi les fils d'immigrés interviewés, un seul sur les dix se revendique athée. Tous les autres se revendiquent musulmans, même s'ils pratiquent leur religion à différents degrés. L'Islam est une religion avec laquelle on naît, et qu'on ne renie pas. Et c'est le trait de la culture et des origines de leurs parents, qui leur a été systématiquement transmis, auquel la plupart des enfants d'immigrés maghrébins sont le plus attachés.

Une courte enquête comme celle-ci permet de mettre à nouveau en exergue toute la diversité des trajectoires de l'immigration en général, diversité qui caractérise donc également celles des immigrés maghrébins installés à Grasse. Depuis leur établissement, les liens au pays et à la culture d'origine sont entretenus par différents biais : des allers-retours réguliers, une langue, une religion partagées, des habitudes alimentaires, des traditions ; pour un petit groupe, une certaine forme de communautarisme également, quelques familles d'immigrés maghrébins grassois qui se fréquentent régulièrement, et se lient parfois par le mariage de leurs enfants, même si beaucoup de ces derniers se marient désormais également avec d'autres enfants d'immigrés maghrébins extérieurs à la communauté grassoise, et que la mixité, elle aussi, existe.

Sur le plan de la nationalité, on a des immigrés de la première génération à la demande de naturalisation tardive qui ont pourtant tous incité leurs enfants à acquérir la nationalité française dès leur majorité, parfois même avant. La binationalité des enfants est perçue comme une richesse, mais également pour certains comme une façon de faciliter les allers-retours, élément principal du maintien du lien avec le pays d'origine et la famille. Si on s'intéresse aux projets de vie actuels de ces descendants d'immigrés, le mythe du retour définitif au pays qu'avaient nourri leurs parents n'existe plus, tout du moins pas à court terme. C'est en France qu'ils construisent, investissent, et se projettent en tant qu'adultes. Les liens avec le pays d'origine et la famille restée là-bas sont néanmoins perpétués, notamment par le biais des retours, qu'ils soient estivaux ou non. La religion musulmane apparaît à leurs yeux comme l'héritage le plus important qui leur ait été transmis par leurs parents.

Enfin, concernant le sentiment d'appartenance, il est multiple : il peut être en rapport avec un pays, une nation (être français, tunisien, marocain ou algérien), mais il peut aussi être en rapport avec une ville (être grassois, être originaire de Sousse, de Meknès, d'Oran), ou

encore avec une communauté (être maghrébin, être musulman). L'étude de ses manifestations nécessite une démarche de recherche élargie et fondée sur des sources plus nombreuses.

Bibliographie

Weil (Patrick), *Qu'est ce qu'un Français ? Histoire de la nationalité française depuis la Révolution*, Paris, Grasset, 2002, 401 p.

Nadhem (Yousfi), *Des Tunisiens dans les Alpes-Maritimes : une histoire locale et nationale de la migration transméditerranéenne (1956-1984)*, Paris, L'Harmattan, 2013, 206 p.

UN LIEU DE PATRIMOINE.
LE COMMERCE DE RAVIOLI DANS LA VIEILLE VILLE DE GRASSE

Chiara PAGNOTTA

L'acte de manger ne signifie pas seulement calmer sa faim, mais implique aussi de savourer des aliments en fonction du goût et des habitudes que nous avons acquises et qui nous ont été transmises.

À travers cet article, nous entendons nous concentrer sur une typologie d'aliments, sur la diffusion et la commercialisation d'un produit fini particulier parmi les immigrés italiens à Grasse. Pour ce faire, nous nous sommes appuyés sur l'histoire orale d'une famille des producteurs et commerçants de ravioli dans la vieille ville de Grasse, et sur quelques autres *interviews* réalisées auprès d'Italiens arrivés en ville au cours de différentes périodes d'immigration. Notre objectif est celui de montrer brièvement les habitudes culinaires des immigrés italiens à Grasse[271].

Comme il arrive souvent dans le cas de l'immigration italienne en France, la nourriture consommée par les immigrés symbolise une frontière impliquant une distinction entre « nous » et « eux » ; elle revêt la forme d'un marqueur ethnique et représente ce que l'on est.

Les immigrés sont souvent représentés par des clichés, définis par la nourriture qu'ils mangent : des pâtes, des pizzas, des tomates cultivées dans les jardins souvent emblématiques de toute une vie. « *L'homme est ce qu'il mange* » écrivait Ludwig Feuerbach, et les Italiens sont définis à travers de nombreuses formes de pâtes dont ils se nourrissent. Macaroni et ravioli notamment deviennent des signes extérieurs de l'italianité.

Les « macaroni » sont le symbole de la migration en provenance de l'Italie du sud, alors que les ravioli, typiques de Grasse, ont été amenés dans la ville française par l'immigration piémontaise.

Nous savons, grâce à certaines recherches[272], que l'immigration italienne à Grasse au XIXe siècle provient de certaines vallées du Piémont, ce qui nous a été confirmé par les habitudes alimentaires des immigrés italiens durant cette période. Les ravioli, en effet, par leurs formes et leurs farces, sont un plat typique de la cuisine de l'Italie du Nord : ils prendraient leur origine en particulier à Gavi vers 1200[273].

Le magasin de pâtes situé rue Mougins-Roquefort a ouvert à Grasse au début du XXe siècle comme boutique de commercialisation et de production de pâtes artisanales. Au moment où l'émigration était à son apogée, durant le XXe siècle, il existait au sein du centre historique de la ville trois boutiques de fabrication de pâtes qui se sont toutes les trois transformées en même temps que la vieille ville s'est dépeuplée, et une d'entre elles est devenue une épicerie. Nous devons aussi son origine à l'émigration en Argentine de l'arrière-grand-père du propriétaire actuel. Grâce aux gains qu'il avait obtenus avec cette émigration temporaire en Argentine (qui a eu lieu deux fois à deux moments différents, sa femme étant restée à Grasse, la première fois parce qu'elle était enceinte et la seconde pour s'occuper du magasin), le reste de la famille avait pu ouvrir et continuer de s'occuper du magasin.

À travers les *interviews*, nous observons que la clientèle du magasin a changé aussi au cours des années : si les clients ont été d'abord piémontais, puis calabrais, actuellement beaucoup de Français et d'étrangers vont faire leurs courses chez eux. Le changement de la

[271] Nous ne parlerons pas de l'immigration italienne à Grasse, ni du point de vue historique, ni du point de vue quantitatif, étant donné que le thème est déjà abordé dans un autre article de cette revue.

[272] P. Corti, R. Schor (dir.), « *L'esodo frontaliero : gli Italiani nella Francia meridionale* », numéro monographique de *Recherches régionales*, 3e trimestre 1995 ; D. Albera, P. Corti, (dir.), *La montagna mediterranea una fabbrica d'uomini ?*, Cavallermaggiore, Gribaudo, 2000.

[273] Gavi est une petite ville du Piémont située au niveau des Apennins entre Gênes et Alexandrie.

clientèle semble refléter celui de la composition des flux migratoires : les Piémontais sont arrivés à la fin du XIXe siècle, alors que les Calabrais sont venus au milieu du XXe siècle.

La préparation des produits semble un savoir davantage transmis de génération en génération qu'hérité d'un savoir traditionnel. C'est l'arrière-grand-mère du propriétaire actuel qui a ouvert le commerce et la transmission du savoir culinaire s'est réalisée toujours à l'intérieur du même noyau familial, et ce, de la fabrication des pâtes jusqu'à la préparation des sauces d'accompagnement. La première propriétaire, en effet, était une paysanne dont la famille était originaire d'une vallée située à côté de Coni[274]. Elle avait ouvert son activité en utilisant les recettes que lui avait transmises sa famille, sans toutefois avoir jamais fait de la cuisine sa profession. L'hérédité s'est transmise jusqu'à aujourd'hui. Voilà le témoignage du petit-fils : « *C'est moi qui ai la science familiale. Pas nécessairement la recette italienne, mais la façon de faire que j'ai apprise dans ma famille* ».

Grâce à la préparation de certains plats, selon des recettes apprises en famille, il y a résurgence des liens avec les ancêtres et avec les lieux d'origine de ces derniers. À travers le récit, la relation des immigrés avec les aliments typiques du territoire est récurrente et continue au point qu'elle semble être la garante des secrets de la réussite de la préparation culinaire.

[274] Cuneo en Italie, ville du Piémont.

GRASSE, UN CAS D'ÉTUDE SUR LES THÉMATIQUES « MIGRATIONS », « GENRE » ET « RÉSEAUX TRANSNATIONAUX »

Paola CORTI et Augusta MOLINARI

Les femmes italiennes à Grasse : analyses quantitatives et réflexions méthodologiques

Notre intervention se déroulera autour de la question quand, comment et pourquoi la ville de Grasse est devenue une étude de cas et, en particulier, pourquoi elle est devenue un échantillon d'analyses des recherches qui ont allié le paradigme de genre à celui de l'histoire des migrations. Les auteurs de cet écrit, en collaboration avec le professeur Ralph Schor de l'université de Nice Sophia-Antipolis, ont été les coordinatrices des recherches qui ont contribué à souligner l'importance de Grasse dans le cadre des études internationales liées aux thèmes des migrations et des relations transnationales. Il est important de souligner que la première recherche, explicitement concentrée sur Grasse, est celle de Renata Allio, historienne de l'économie auprès de l'université de Turin. Elle s'est appuyée sur les études menées dans les universités d'Aix-Marseille, Nice et Grenoble, qui se sont déroulées durant les années 1980[275].

La seconde recherche s'est déroulée dans le cadre d'un premier appel à projet Interreg. Il s'agit d'une recherche internationale qui associe différents centres de recherches transfrontaliers, proposée au départ par les Archives de l'émigration de la province de Coni, aujourd'hui fermées, et dirigées par Maria Josefina Cerutti. Cette recherche est le résultat de la rencontre entre l'université de Turin, représentée par Paola Corti, l'université de Gênes, représentée par Augusta Molinari, l'université de Nice Sophia Antipolis, représentée par Ralph Schor et les Archives départementales des Alpes-Maritimes, alors dirigées par Jean-Bernard Lacroix. Cette recherche a duré plusieurs années, puis a été l'objet de plusieurs publications.

Voici en résumé la description des deux recherches : en ce qui concerne la première, nous avons été particulièrement intéressés par le fait quelle soit d'abord partie de Roccabruna, communauté possédant un fort taux d'émigration, dans la province de Coni, puis qu'elle se soit ensuite concentrée sur Grasse, une des destinations préférées des émigrants de la petite communauté piémontaise. Cela est dû au fait que les données statistiques françaises (en particulier les listes des ressortissants, les recensements, les registres de naturalisation) plus régulières et continues dans le temps, permettaient de localiser les émigrants italiens, même s'il se révélait pratiquement impossible de retrouver leur lieu de départ. Le travail de Renata Allio, particulièrement riche en données statistiques, a eu le mérite de mettre en relief, pour la première fois, le fort taux de participation féminine à l'émigration au départ du Piémont vers Grasse. Elle a aussi montré que de nombreuses femmes enregistrées sur les documents de demande de résidence dans la commune de Grasse, dont 58 % étaient célibataires, chiffre supérieur à celui des hommes, détenaient aussi le rôle formel de chef de famille.

[275] R. Allio, *Da Roccabruna a Grasse. Contributo per una storia dell'emigrazione cuneese nel Sud-Est della Francia*, Rome, Bonacci editore, 1984.

Tableau 1. État civil des personnes citées dans les documents ?

	Hommes		Femmes	
	Nbre	%	Nbre	%
Célibataires	413	47,75	130	58,30
Mariés	418	48,32	43	19,28
Veufs	34	3,93	50	22,42
	865	**100**	**223**	**100**

Source : Renata Allio, p. 97.

Tableau 2. Hommes cités dans les documents : parents à charge ?

Sans personnes à charge	
Célibataires	412
Veufs	16
Mariés avec femme restée en Italie	1
	429
Avec personnes à charge	
Mariés avec femme italienne	158
Mariés avec femme italienne et enfants mineurs	250
Veufs avec enfants mineurs	18
Célibataires avec frères / sœurs mineurs à charge	1
Mariés avec femme française	2
Mariés avec femme française et enfants de nationalité italienne	7
	436

Tableau 3. Femmes citées dans les documents : parents à charge ?

Sans personnes à charge	
Célibataires	125
Veuves	18
Mariées	8
	151
Avec personnes à charge	
Mariées avec homme italien à charge	13
Mariées avec homme italien à charge et enfants mineurs	15
Veuves avec enfants mineurs	32
Célibataires avec enfants mineurs	5
Mariées avec homme résidant ailleurs et enfants mineurs	7
	72

Source : Renata Allio, *op. cit.*, p. 98.

La recherche suivante, présentée dans deux revues différentes[276], s'est d'abord appuyée sur des données générales puis s'est concentrée sur les femmes. Ici, surtout dans le

[276] Pour la publication dans la première revue, P. Corti, « *I movimenti frontalieri al femminile. Percorsi tradizionali ed emigrazione di mestiere dalle valli cuneesi alla Francia meridionale* », dans P. Corti, R. Schor dir., *L'esodo frontaliero : gli italiani nella Francia meridionale / L'émigration transfrontalière : les Italiens dans la France méridionale*, numéro spécial de *Recherches régionales*, 3e trimestre 1995, p. 65-90 ; S. Corazza, *Itinerari professionali femminili : le setaiole di una comunità manifatturiera nella Francia meridionale*, Ivi,

premier essai, nous avons voulu montrer que la même méthode de recherche, fondée non pas sur les données statistiques nationales mais sur les statistiques des micro-réalités, de villes françaises prises individuellement, permettait de mettre en exergue la présence de femmes, ignorées ou restées totalement invisibles dans les statistiques centrales italiennes[277].

Tableau 4. Présence des Italiens dans quelques localités du département des Alpes-Maritimes (1870)

Localité	Total	H	F	H	F
				%	%
Nice ville	9 336	4 747	4 589	50,84	49,15
Grasse	860	506	354	58,83	41,16
Villefranche	202	92	110	45,50	54,45
Antibes	290	157	132	54,13	45,51
Menton	1 352	673	679	49,77	50,22
Autres communes	3 720	2 357	1 363	63,36	36,63

Source : S*tatistica generale del Regno d'Italia, Censimento degli italiani all'estero* (31 décembre 1871), Roma, Stamperia reale, 1874, p. LXXXVII.

Donc, en suivant cette méthode, il a été possible d'apporter une contribution à la recherche sur les femmes dans les migrations et ce, en soulignant deux éléments fondamentaux qui n'avaient pas encore été observés par les recherches concentrées sur les grandes migrations italiennes à l'étranger, mais qui en revanche étaient bien connus au sein d'autres régions européennes depuis l'époque moderne. Et nous le savons grâce entre autres aux études réalisées sur le travail des femmes en Europe, aux recherches de Leslie Page Moch et aux analyses sur le *life-servant-cycle* réalisées par Laslett dans le cadre de l'école économique de l'université de Cambridge[278].

Quels sont ces éléments ?

- L'apport autonome des femmes aux migrations, en opposition à la conviction que la présence féminine n'est qu'un indice de l'émigration familiale ;

- La participation des femmes au marché international du travail, jusqu'alors seule prérogative masculine, justifiée par le fait que les statistiques nationales de l'émigration, en Italie, enregistraient toujours une majorité de présence masculine dans les flux migratoires du pays, proche de 80 %.

Les sources qualitative : les témoignages

Cette double présence des femmes a pu être observée grâce aussi aux études menées sur la ville de Grasse, et pas seulement grâce à celle que nous avons déjà citée qui était de type quantitatif et fondée sur des documents français mais aussi aux études de type qualitatif à travers les témoignages classiques recueillis dans le Piémont au cours des années 1960 et

p. 107-135. Pour la publication dans la deuxième revue, voir : K. Lambert, V. Piétri, « La route de la soie », dans *Mémoire et identité de la frontière*, numéro spécial des *Cahiers de la Méditerranée*, n° 58, juin 1999, p. 99-118.

[277] Corti, *I movimenti frontalieri al femminile. Percorsi tradizionali ed emigrazione di mestiere dalle valli cuneesi alla Francia meridionale*, cit., p. 68.

[278] L. Page Moch, *Moving Europeans. Migrations in Western Europe since 1650*, Bloomington-Indianpolis, 1995 ; P. Laslett, *Family and household as work group and kin group : areas of traditional Europe compared* dans R. Wall, J Robin, P. Laslett, Edts, *Family forms in historic Europe*, Cambridge, Cambridge University Press, 1983, p. 513-563. Pour l'Italie : M. Palazzi, *Donne sole. Storia dell'altra faccia dell'Italia tra antico regime e società contemporanea*, Milan, Bruno Mondadori, 1997 ; A. Arru A., F. Ramella (dir.), *L'Italia delle migrazioni interne. Donne, uomini, mobilità in età preindustriale*, Rome, Donzelli, 2003, p. 163-206.

1970 par Nuto Revelli. La plupart des *interviews* effectuées auprès des femmes s'appuient justement sur l'expérience de l'émigration féminine au départ de la montagne piémontaise en direction de Hyères, Grasse et d'autres localités des Alpes-Maritimes[279].

Les témoignages autobiographiques ont été d'ailleurs utilisés dans d'autres essais de cette recherche. Notamment les sources d'écriture populaire (lettres, journaux intimes, mémoires) nous ont donné la possibilité d'aller au-delà du silence que semblait revêtir les données statistiques[280]. La correspondance des émigrés représente une source privilégiée qui permet non seulement de connaître les expériences des femmes dans les pays d'immigration mais aussi d'affronter des problématiques plus complexes : le caractère transnational des structures et des relations familiales, la redéfinition des hiérarchies économiques et de genre aussi bien au niveau familial que social. En outre, c'est souvent à travers la correspondance que se constituent les « chaînes migratoires ». La correspondance familiale devient ainsi partie intégrante des dynamiques du marché du travail[281]. Les lettres, ainsi que tout le matériel conservé au sein des archives familiales (photographies, différents types de documents relatifs aux expériences migratoires), fournissent des éléments importants pour reconstituer la complexité des événements, des expériences, des sentiments qui représentent symboliquement encore aujourd'hui, le « bagage » de l'émigrant. Nous voyons notamment émerger de ces sources la dimension transnationale de la figure du migrant aussi bien dans un sens positif comme représentant le résultat d'une expérience entrecroisant des « mondes différents » (transnationalisme)[282] que dans un sens négatif comme « condition de suspension »[283] entre la société d'appartenance et celle de destination. Le « bagage » apparaît à la fois une ressource et un fardeau[284].

Cette double valence qu'assume le bagage est particulièrement évidente à travers l'exemple des femmes qui émigrent vers le sud-est de la France pour servir de nourrices. D'un côté, elles vivent dans des conditions socio-économiques supérieures à celles de la société d'origine, et de l'autre, comme nous l'avons déjà fait remarquer, elles subissent le traumatisme dû à l'obligation de renoncer à s'occuper de leurs propres enfants pour « nourrir » les enfants des autres[285].

Nous n'avons trouvé aux archives familiales italiennes que peu de traces des migrations féminines vers le sud-est de la France. D'abord parce que contrairement aux migrations transocéaniques, les migrations continentales transfrontalières ne prennent pas le caractère d'une séparation et les rapports des migrants avec leur famille restent plus fréquents. Ensuite et surtout, parce que pendant longtemps l'historiographie italienne a privilégié l'étude

---

[279] N. Revelli, *Il mondo dei vinti. Testimonianze di vita contadina*, Turin, Einaudi, 1977, 2 vol. ; Id., *L'anello forte. Le donne storie di vita contadina*, Turin, Einaudi, 1985.

[280] A. Molinari, *Storia e storie di emigrazione dal ponente Ligure. Alcuni percorsi di ricerca*, dans P. Corti, R. Schor, cit., p. 137-160 ; Id., « *L'emigrazione ligure : fonti autobiografiche* », dans *Mémoire et identité de la frontière*, cit., p. 7-17.

[281] S. Baily, « *Transnazionalismo e diaspora in America latina* », dans M. Tirabassi (dir.), *Itinera. Paradigmi delle migrazioni italiane*, Turin, Fondazione Giovanni Agnelli, p. 43-69.

[282] Sur le trans-nationalisme voir, entre autres : P. Levitt, N. Glick Schiller, « *Conceptualizing Simultaneity : A Transnational Social Field Perspective on Society* », *International migration review*, 38, 3, 2004, p. 1002-1039 ; A. Portes, C. Escobar, A. W. Radford, « *Immigrant Transnational Organizations and Development. A Comparative Study* », *International migration Review*, 41, 1, 2007, p. 242-281.

[283] A. Fayad, *La Double Absence : des illusions de l'émigré aux souffrances de l'immigré*, Paris, Seuil, 1999.

[284] F. Gambino, « *Sulla cittadinanza proprietaria. Dai bagagli appresso all'investimento anticipato* », dans A. Dal Lago (dir.), *Lo straniero e il nemico. Materiali per l etnografia contemporanea*, Gênes, Costa & Nolan, 1997, p. 187-209.

[285] A. Dadà, « *Partire per un figlio altrui. Racconti di balie del Novecento* », dans D. Corsi, *Viaggi di donne dall'antichità al Novecento*, Rome, Viella, p. 1999, p. 111-135.

des migrations transocéaniques. En outre, nous pouvons ajouter que l'intérêt porté à l'étude des documents d'« écriture populaire » est relativement récent[286].

Pendant longtemps on a pensé que les classes sociales inférieures, surtout les femmes, ne savaient pas écrire et que, dans les rares cas où il leur arrivait de le faire, leur faible niveau d'instruction les empêchait de communiquer des éléments pouvant se révéler importants pour l'enquête historique. Ce sont les historiens de l'émigration eux-mêmes qui ont été les premiers à mettre en valeur ces sources, aussi bien en Italie qu'à l'étranger[287]. Parmi les centres italiens les plus importants de conservation des sources autobiographiques populaires de l'émigration, nous citerons : l'Archivio ligure della scrittura popolare - ALSP - (Archives ligures de l'écriture populaire) de l'université de Gênes et l'Archivio diaristico (Archives des journaux intimes) de Pieve Santo Stefano (Arezzo). Aux ALSP de Gênes, nous trouvons des témoignages des migrations transfrontalières de familles ligures. Parmi les documents conservés dans ces archives, il y a notamment les échanges épistolaires de la famille Roggerone di Cervo (un pays de montagne de la province d'Imperia) dont les membres ont émigré en alternant la migration transocéanique et la migration transfrontalière, d'abord à Marseille puis à Manoir[288].

Les sources nominatives et les représentations visuelles

Des éléments importants sur la condition féminine dans l'émigration vers la France ont été observés ensuite dans le cadre de la recherche Interreg, aussi bien du point de vue des études des sources nominatives des manufactures réalisées dans d'autres localités du sud-ouest de la France qu'à partir de l'observation des images photographiques liées à Grasse et à Trans-en-Provence, près de Marseille[289].

Quatre photographies montrent des groupes de femmes[290] : dans le premier cas, nous les voyons récolter les fleurs à Grasse puis dans l'usine de fabrication des parfums. Ces femmes proviennent de l'Ombrie : il faut rappeler que Pérouse était après Coni et Imperia, une des provinces les plus représentées à Grasse quant à la présence italienne. Dans le second cas, nous voyons des femmes travaillant dans l'usine de Trans-en-Provence, près de Marseille. Dans les deux cas, ces photos sont un témoignage visuel de cette présence de

---

[286] E. Franzina, *Merica ! Merica ! Emigrazione e colonizzazione nelle lettere dei contadini veneti in America Latina 1876-1902*, Milan, Feltrinelli, 1979.

[287] Parmi les recherches en Italie qui ont le mieux utilisé les écritures populaires d'émigration comme source historique, voir : A. Franzina, *L'Immaginario degli emigranti. Miti e raffigurazioni dell'esperienza italiana all'estero tra due secoli*, Pagus, Treviso, 1992 ; Id, *Traversate. Le grandi migrazioni transatlantiche e i racconti del viaggio per mare*, Foligno, Editoriale Umbro, 2003, C. Brezzi, A. Iuso (dir.), *Esuli pensieri. Scritture migranti*, Bologne, Clue, 2005 ; G. Franchini, *Relazioni familiari e genere nella corrispondenza di emigrazione*, dans F. Caffarena, L. Martinez Martin (dir.), *Scritture migranti uno sguardo italo-spagnolo*, Milan, Franco Angeli, 2012.

[288] A. Molinari, *Storia e storie di emigrazione dal Ponente Ligure*, cit.

[289] P. Corti, « *L'Emigrazione stagionale italiana nel Midi attraverso la fonte fotografica : appunti di lettura* » dans *Mémoire et identité de la frontière*, cit., p. 19-38. Sur la photographie et l'émigration italienne voir aussi : P. Ortoleva, « *Una fonte difficile. La fotografia e la storia dell'emigrazione* », dans *Altreitalie*, n° 5, 1991, p. 120-131 ; P. Corti, *L'emigrazione*, vol. de G. De Luna et D. Mormorio dir., *Storia fotografica della società italiana*, Rome, Editori riuniti, 1999 ; Id., *Percorsi familiari e grande emigrazione transoceanica nel primo trentennio del Novecento*, dans G. De Luna, G. D'Autila, et L. Criscenti, (dir.), *L'Italia del Novecento. Le fotografie e la storia*, vol. III, Turin, Einaudi, 2006, p. 255-283 ; Id., *Emigranti e immigrati nelle rappresentazioni di fotografi e fotogiornalisti*, Foligno. Editoriale umbra, 2010.

[290] Dans L. Tosi, *La Terra delle promesse. Immagini e documenti dell'emigrazione umbra all'estero*, Electa, Editori umbri associati, 1989, p. 46 et 47 et dans K. Lambert K., V. Piétri, « La route de la soie », dans *Mémoire et identité de la frontière*, cit., p. 119.

femmes migrantes exerçant deux types de travail salarié, dont un en particulier, à l'usine[291]. À Trans-en-Provence, près de Marseille, la soierie Garnier a été étudiée par l'Italienne Silvia Corazza et les Françaises Lambert et Piétri, dont les essais ont déjà été cités. Et c'est l'analyse croisée des documents de l'usine avec ceux des archives des communes italiennes et des témoignages oraux qui a permis de trouver de nouveaux résultats importants concernant les femmes immigrées italiennes au-delà de la simple présence féminine.

Le travail migrant féminin et son organisation

Le premier résultat nous permet d'apporter des précisions sur la présence des femmes sur le marché du travail des migrants[292]. Nous remarquons que les femmes n'étaient pas seulement recrutées pour accomplir des travaux domestiques, à savoir le travail féminin, le plus étudié jusqu'à présent[293], mais aussi pour travailler dans les champs et à l'usine. Certes la présence des femmes à l'usine avait déjà été observée en dehors des recherches déjà citées sur les femmes à l'époque moderne. Par exemple, nous les trouvons dans des études dédiées aux activités typiquement féminines, à savoir le travail dans les usines de tabac au début du XXe siècle. Les études sur les cigarières ont mis en exergue que, s'agissant de travail industriel dans une entreprise publique, donc protégées au point de vue du salaire et de la stabilité professionnelle, ces femmes avaient un salaire souvent supérieur à ceux des hommes travaillant dans le secteur industriel et jouait, *de facto*, le rôle de chef de famille[294]. Cependant, nous soulignerons le fait que ces données sont apparues dans une étude dédiée à la grande émigration italienne, dans laquelle, comme nous l'avons déjà dit, les femmes étaient toujours considérées comme faisant seulement partie de l'émigration familiale[295].

Le deuxième résultat important sur les filatures est l'existence de chaînes migratoires féminines organisées, comme celles des hommes, autour du recrutement au niveau territorial et en hiérarchies internes rigides. Ici aussi, les études s'avèrent beaucoup plus développées autour de l'analyse des chaînes professionnelles masculines. Elles sont en revanche pratiquement inexistantes en ce qui concerne les femmes, exception faite au niveau des études conduites sur la frontière orientale italienne par Casimira Grandi sur les « *ciode* » et sur d'autres types de travail des migrantes sans qualification, et des analyses sur les réseaux migratoires en direction des usines suisses[296].

---

[291] Sur la presence de femmes italiennes dans le travail à l'usine en France voir : A. Miranda dir., « Femmes italiennes en France. L'émigration féminine entre passé, présent et futur / Donne italiane in Francia. L'emigrazione femminile tra passato, presente e futuro », *Migrations Société*, n° 78, 2001.

[292] B. Bianchi, *Lavoro ed emigrazione femminile (1880-1915)*, dans P. Bevilacqua, A. De Clementi, E. Franzina, (dir.), *Storia dell'emigrazione italiana. Partenze*, Rome, Donzelli, 2001, p. 257-274 ; C. Grandi, *Donne fuori posto. L'emigrazione femminile rurale dell'Italia postunitaria*, Rome, Carocci, 2007. A. Miranda, *Migrare al femminile. Appartenenza di genere e situazioni migratorie in movimento*, Milan, Mcgraw-Hill, 2008, p. 2-11 ; A. Dadà, *Serve, balie, tessitrici*, dans P. Corti, M. Sanfilippo (dir.), *Storia d'Italia. Annali 24. Migrazioni*, Turin, Einaudi, 2009, p. 107-121 ; M.S. Garroni, E. Vezzosi, *Italiane migranti*, Ivi, p. 449-466.

[293] Sur le travail domestique en Italie voir : A. Arru, « *Protezione e legittimazione : come si usa il mestiere di serva nell'800* », dans L. Ferrante, M. Palazzi, G. Pomata (dir.), *Ragnatele di rapporti. Patronage e reti di relazione nella storia delle donne*, Turin, Rosenberg & Sellier, 1988, p. 273-306 ; R. Sarti, « *Noi abbiamo visto tante città, abbiamo un'altra cultura* » : *servizio domestico, migrazioni e identità di genere in Italia : uno sguardo di lungo periodo* », dans *Polis*, 2004, n° 1, p. 17-46 ; Id., *Vita di casa*, Bari-Rome, Laterza, 2006.

[294] A. Dal Lago, A. Molinari, *Ragazze di fabbrica. Il lavoro industriale a Genova nel primo Novecento*, Gênes, DPS Edizioni, 2007 ; E. Benenati, M.C. Lamberti (dir.), *Impresa e lavoro in una manifattura di stato : la manifattura tabacchi tra Ottocento e Novecento*, Turin, Rosenberg & Sellier, 1999.

[295] A. Martellini, « *Da comparse a comprimarie. Le donne marchigiane nella grande emigrazione* », dans *Proposte e ricerche*, n° 50, 2003, p. 252 et suivantes.

[296] C. Grandi, « *L'Emigrazione femminile italiana in Germania : il perché di una scelta 1870-1914* », dans *Studi Emigrazione*, n° 142, 2001, p. 346-374 ; C. Grandi, « *Le "ciode" : una corrente migratoria femminile tra Austria e Italia (1870-1915)* », dans *Bollettino di demografia storica*, n° 19, 1993, p. 145-160.

Le troisième résultat, encore plus intéressant, sur le travail des femmes dans les filatures, est la mise en valeur de l'apport des femmes non seulement dans les travaux domestiques classiques, agricoles, ou peu qualifiés comme le travail à l'usine mais aussi dans un travail plus « élitaire » comme celui des ouvrières dans les filatures. Travail qui permettait aux femmes migrantes d'accéder à une certaine mobilité hiérarchique interne, qui leur offrait parfois la possibilité d'arriver à des postes de chef. Ces aspects sont très bien illustrés dans les archives des entreprises et dans la correspondance que le propriétaire de l'usine Garnier entretenait avec les ouvrières. Nous avons des lettres et des télégrammes, qui enregistrent le recrutement de la main-d'œuvre. Ces informations sont très intéressantes dans le contexte de la main-d'œuvre migrante féminine297. On peut observer une situation semblable dans le cas singulier des ouvrières engagées dans le travail de la fabrique de dynamite Nobel d'Avigliana, dans le Piémont, puis émigrées en Afrique-du-Sud comme la maîtrise de la même usine. Dans ce cas aussi le métier de « cas cartouche » impliquait des groupes de sœurs, amis et collègues villageois qui enseignaient aux jeunes apprentis un travail manuel délicat298. Ce cas révèle la qualification des femmes observé dans d'autres types de travail industriel. C'est encore une fois le cas des ouvrières des usines de tabac de Gênes. Les recherches sur ce thème ont démontré que les femmes avaient des salaires plus élevés que les hommes, parce que plus qualifiées, et étaient « seules ». En parcourant les documents des archives de l'usine de tabac de Gênes, nous nous apercevons que durant la période 1900-1920, un grand nombre de cigarières étaient célibataires299.

L'émancipation économique dont jouissaient ces femmes les soumettait à un imposant contrôle social. Cela n'a cessé de nourrir un stéréotype de la cigarière perçue comme une femme transgressive et peu adaptée au mariage. Récemment encore, on pouvait trouver a Sestri Ponente, près de Gênes, une personne se souvenant des cigarières de la manufacture de tabac qui fréquentaient les auberges et fumaient en public. « Légende urbaine » qui reflète surtout l'hostilité des hommes envers l'insertion des femmes dans le travail industriel. La raison de la diffusion du célibat parmi les femmes travaillant dans l'usine de tabac, à Gênes comme à Turin et à Modène, semble plutôt résider dans les conditions de travail. Par exemple, dans les manufactures, on obligeait les femmes à travailler à la pièce, travail très exténuant et inconciliable avec la vie de famille, surtout avec l'éducation des enfants.

Revenus domestiques et rôle féminin : genre et dimension transnationale

La comparaison avec le travail des cigarières montre les nombreuses affinités de rôles qui nous invitent à approfondir l'exemple du sud-est de la France en jetant un regard particulier sur le travail à l'usine. Il est nécessaire de souligner un dernier élément important mis en exergue dans la recherche commencée à Grasse puis qui s'est développée dans d'autres réalités du sud-est de la France. Ici, nous nous référons à la contribution des femmes italiennes au revenu familial. Nous soulignons de nouveau, qu'ici aussi la conviction était très répandue dans un grand nombre d'études sur la condition des femmes et sur le travail même des immigrés, que les femmes ne produisaient pas de revenus et que le travail était limité à la sphère domestique. Dans ce sens, nous soulignerons l'importance du débat qui a commencé il y a longtemps sur la position des femmes italiennes sur le marché du travail américain et le renversement de certaines positions obtenu grâce à de nouvelles recherches. Aux États-Unis, pays pionnier quant aux études sur le genre, le familisme appliqué par les chercheurs aux Italiens a eu pour conséquence de reléguer la contribution des femmes italiennes à un rôle

[297] S. Corazza, *Itinerari professionali femminili : le setaiole di una comunità manifatturiera nella Francia meridionale*, cit., p. 115.
[298] V. Iacoponi, *Campi d'oro e strade di ferro. Il Sudafrica e l'immigrazione italiana tra Ottocento e Novecento*, Rome, edizioni Sas di Stefania Bonura, 2013, p. 130.
[299] A. Dal Lago, A. Molinari, *op. cit*., p. 67.

purement domestique du travail à domicile. Mais par la suite, les travaux de Ramella sur les usines de tissu du New Jersey et ceux de Donna Gabaccia, et bien d'autres encore, ont permis de montrer que les femmes italiennes travaillaient aussi bien à l'usine qu'en dehors de leur domicile, et qu'elles étaient rétribuées[300].

Ces résultats sont confirmés par les travaux réalisés auprès des usines du sud-est de la France et montrent encore une fois que les femmes recevaient des rétributions. Des moyens qui allaient sûrement s'ajouter à ceux de la famille restée en Italie. Ce dernier aspect s'avère important, comme nous le verrons, dans le débat international des études du genre et de l'émigration. Les recherches sur Grasse et le sud-est de la France ont été prises en considération dans les études internationales, en particulier grâce à un essai déjà cité dans le livre dirigé par Gabaccia et Iacovetta[301]. En dehors des aspects que nous avons déjà mis en exergue, ce qui nous intéresse particulièrement dans les analyses conduites dans le sud-est de la France (en comparaison avec d'autres études conduites en Italie), se situe au niveau de la dimension précocement transnationale revêtue par les femmes italiennes dans la production de revenus familiaux. Cela se produisait aussi bien pour les femmes qui restaient à la maison (tandis que les maris et les autres hommes de la famille émigraient) que pour les femmes qui émigraient, comme cela arrivait justement dans le cas des Italiennes qui se trouvaient dans le sud-est de la France. Cela créait des bilans familiaux reposant sur des revenus provenant à la fois de branches masculines et féminines éparpillées dans des zones géographiques très éloignées, comme c'est souvent le cas aujourd'hui[302].

Il s'agit d'aspects qui revêtent aussi un grand intérêt pour établir une comparaison avec les migrations féminines contemporaines. Dans le cadre des flux migratoires actuels, les femmes constituent souvent une composante égale ou supérieure en nombre à celle des hommes. Mais ce sont aussi des « *mères et des épouses transnationales* » qui envoient leur propre salaire aux familles restées au pays[303]. Ces comportements, comme l'a fait remarquer Adelina Miranda, sont perçus à mauvais escient comme étant tout à fait nouveau et entraînent souvent la création d'une opposition entre le passé des migrations italiennes, au cours desquelles les femmes ne participaient pas aux migrations, et le présent, dans lequel les femmes étrangères jouent en revanche souvent le premier rôle[304]. Cet exposé nous montre le contraire et cela nous pousse à approfondir cette réalité, comme à Grasse, où nous avons noté une présence féminine précoce dans les migrations au départ de l'Italie. Notamment, il nous semble important de faire remarquer ce qui pour le moment nous est révélé par un document photographique que nous avons déjà eu l'occasion de montrer mais qui mériterait un travail de recherche approfondi : le travail manufacturier des femmes dans les usines de parfum.

Nous pouvons émettre l'hypothèse que la recherche aux archives des usines et aux archives municipales locales, croisées à celles des communes d'origine, peut nous apporter

---

[300] F. Ramella, « *In fabbrica e in famiglia : le operaie italiane a Paterson, New Jersey* », dans *Quaderni storici*, 1998, XXXIII, p. 389 ; D. Gabaccia, F. Jacovetta (dir.), *Women, gender and transnational lives. Italian workers in the world*, 2002, Londres, Buffalo, Toronto, University of Toronto Press, *Introduction*, p. 3-41.

[301] P. Corti, « *Women were labour migrants too : tracing late-nineteenth-century female migration from Northern Italy to France* », dans D. Gabaccia, F. Jacovetta (dir.), *Women, gender and transnational lives. Italian workers in the world*, cit., p. 133-160.

[302] D. Albera, P. Audenino P. Corti, « *Percorsi dell'identità maschile nell'emigrazione. Dinamiche collettive e ciclo di vita individuale* », dans *Rivista di storia contemporanea*, n° 1, 1991, p. 69-87 ; L. Reeder, *Widows in White : migration and transformation of rural Italian women. Sicily, 1880-1920*, 2003, Toronto, University of Toronto Press ; P. Corti, « *Famiglie transnazionali* », dans P. Corti, M. Sanfilippo (dir.), *Storia d Italia. Annali 24. Migrazioni*, Turin, Einaudi, 2009, p. 303-316.

[303] A. Miranda, « *Le Donne italiane in emigrazione tra passato e presente* », dans *Fondazione Migrantes, Rapporto italiani nel mondo 2007*, Rome, Idos, 2007, p. 133-144. P. Corti, « *I ruoli delle donne nelle migrazioni italiane* », dans S. Casmirri (dir.), *L'Emigrazione italiana in 150 anni di storia unitaria*, Cassino, Università degli studi di Cassino e del Lazio meridionale, Dipartimento di Lettere e Filosofia, 2013, p. 79-104 ; Id., *Temi e problemi di storia delle migrazioni italiane*, Viterbe, Sette città, 2013, chap. III.

[304] A. Miranda, « *Le donne italiane in emigrazione tra passato e presente* », cit., p. 133-144.

des éléments concernant l'organisation et le résultat social des migrations féminines tout aussi intéressantes que celles des usines de filature. Du point de vue méthodologique, il a été démontré, à travers notamment des recherches beaucoup plus récentes sur le rôle des femmes dans les migrations internes italiennes, que l'absence du travail des femmes dans les données statistiques, considérée comme étant la preuve de la non-participation des femmes au marché du travail, est démentie justement par l'utilisation des sources démographiques et autobiographiques plus ciblées[305].

Des nouveaux objectifs

Pour conclure, la recherche locale sur Grasse nous a permis non seulement d'arriver aux sujets féminins mais s'est révélée aussi importante au niveau international et nous fait réfléchir sur l'importance de l'approche méthodologique quant à l'examen de l'émigration des femmes. Les recherches successives qui ont obtenu des résultats non négligeables sur le plan des connaissances des dynamiques migratoires et du travail des femmes ont en effet suivi la même méthodologie, à savoir l'utilisation des sources nominatives, des témoignages et des archives familiales. À ce propos, il serait intéressant, dans le cas où cela n'aurait pas déjà été fait, de procéder à une récupération des archives familiales à Grasse auprès des descendants de familles italiennes immigrées. Car bien que les archives traditionnelles restent une base de recherche indispensable, les sources traditionnelles ne peuvent pas révéler la complexité de l'expérience migratoire, surtout celle des femmes. Le « bagage » des femmes, indépendamment des résultats du projet migratoire, est marqué par une composante de subalternité de genre qui conditionne l'événement migratoire. La récupération des sources autobiographiques orales et écrites apparaît plus importante pour les migrations des femmes que pour celles des hommes. Si, en effet, les informations tirées des sources archivistiques institutionnelles (recensements), et des archives des entreprises peuvent fournir des éléments qui permettraient d'illustrer le rôle joué par les femmes immigrées dans les économies familiales et donc dans les dynamiques des économies familiales transnationales, il s'avère plus difficile, sans le secours des archives privées, de comprendre combien l'expérience migratoire a redéfini les hiérarchies de genre dans le cadre familial et social. Comme le montre, par exemple, l'étude épistolographie populaire des migrations transocéaniques, se séparer de la famille pour les femmes qui émigraient « seules » était un processus long et compliqué[306].

Nous pouvons supposer que cela l'était encore plus pour les femmes qui vivaient « seules » et pas très loin de leur pays d'origine. De ces parcours, et plus en général, des effets émancipatoires que le travail industriel a eu sur les femmes émigrées, les recherches qui se sont déroulées à Grasse représentent une première grande étape, parce qu'elles illustrent la précocité d'une entrée des femmes sur le marché du travail qui favorise les processus d'autonomie économique. Dans quelle mesure et comment ces nouvelles entrées dans le monde du travail redéfinissent les hiérarchies de genre dans le cadre familial et social peut être un nouveau terrain de recherche à explorer. Grasse revêt, de ce point de vue, un intérêt particulier pour différentes raisons : la présence importante d'une main-d'œuvre féminine industrielle immigrée, le caractère homogène du travail féminin, la dimension du domaine de la recherche définie dans un espace spécifique et dans des temps définis.

[305] A. Badino, *Tutte a casa ? Donne tra migrazione e lavoro nella Torino degli anni Sessanta*, Rome, Viella, 2008 ; Id. *Strade in salita. Figlie e figli dell'immigrazione meridionale al Nord, Rome*, Carocci, 2012.
[306] A. Molinari, *Traversate. Vite e viaggi dell'emigrazione transoceanica italiana*, Milan, Selene, 2005.

IN THE PERFUMED LAND, FILM D'ENTREPRISE RÉALISÉ PAR MAX DIANVILLE, ANNÉES 1920

Mathilde COCOUAL (CMMC/ Université Nice Sophia Antipolis)

***In the Perfumed land*, cueillette au domaine du Vignal, 01'00''**

La scène illustrant cette introduction est la première image du film *In the perfumed land*[307]. À l'aurore, les cueilleuses s'activent pour récolter les fleurs épanouies et encore chargées de la rosée du matin sur un domaine des Établissements Antoine Chiris dans la région de Grasse. En jouant des nuances de gris et de lumières capturées une première fois par la bobine et transposées une seconde fois sur le support numérique, il a été possible de faire réapparaître les couleurs d'antan[308]. C'est avec stupeur et plaisir que l'on redécouvre à la fois l'image de ces champs s'étendant à l'horizon et la nuance des couleurs, retranscrivant simultanément la pâleur bleue de l'aurore du mois de mai, le vert des prairies et des feuillages des rosiers et les pointes de jaune qui annoncent les premières chaleurs de la saison.

Film d'entreprise et support promotionnel, il fait en réalité partie d'un ensemble de bobines 35 mm au nombre de huit mais dont une partie a été perdue[309] et une autre récupérée dans un état de conservation dégradé[310]. Les cinq autres films sont en revanche bien conservés. Sur ce corpus, trois sont consacrés à la culture de la rose de mai, deux en français intitulés[311] *Au pays des parfums* et un en anglais, *In the perfumed land*. Les deux derniers

[307] Arch. dép. Alpes-Maritimes, 32 J 183, bobine VIII.
[308] Interprétation du photographe Martin Court à partir du logiciel Adobe Lightroom.
[309] Bobines I et VI.
[310] Arch. dép. Alpes-Maritimes, 32 J 182, les bobines IV et IV bis.
[311] Arch. dép. Alpes-Maritimes, 32 J 180, bobine III ; 32 J 181, bobine V.

concernent les exploitations Outre-mer des Établissements Antoine Chiris[312]. « Sauvés » en 1995-1996 à l'occasion de la destruction de l'usine de Grasse par les membres de la conservation du Musée international de la Parfumerie, ces films témoignent de l'importance industrielle des parfumeurs grassois à l'aube du XXe siècle et de la suprématie des Établissements Antoine Chiris sur ce secteur d'activité.

Le recours à l'invention cinématographique n'est, pour autant, pas spécifique à la parfumerie. Nombreux sont les secteurs industriels français[313] à avoir mobilisé cet outil dans un objectif promotionnel, reprenant, pour la plupart, la célèbre sortie d'usine des frères Lumière. Industrie textile, métallurgique ou encore alimentaire ; toutes ont utilisé le cinéma comme témoin privilégié de la dynamique industrielle. Ces films, qualifiés d'institutionnels, ont une vocation pédagogique – comprendre le cheminement industriel qui mène à l'objet – créant de la sorte « *une résonnance particulière entre enregistrement mécanique de la réalité et mécanisation des processus de fabrication* »[314].

Cet enregistrement mécanique obéit à une uniformisation des procédés au cours des années 1920. Ainsi, le format 35 mm s'impose comme le format standard des documentaires industriels. De même, la durée de ces films d'entreprise est plus ou moins constante, ne dépassant que très rarement la quinzaine de minutes.

Le réalisateur de *In the perfumed land*, Max Dianville est essentiellement connu pour ses réalisations[315] pour le grand public au cours des années 1930. Cette ascension dans le monde du cinéma lui a été permise par la création dans les années 1920 de la société de production « *Les films documentaires de Max Dianville* »[316]. En effet, ce dernier, après s'être intéressé au cinéma burlesque au début du siècle, se spécialise peu à peu dans le secteur plus lucratif du film d'entreprise. Il présente ainsi successivement les savoir-faire liés aux savonneries de Marseille, à l'industrie textile lyonnaise, aux usines de fil à coudre de Saint-Étienne et le sujet même de cette étude, aux transformations de matière première du bassin grassois. Est-il le réalisateur des huit autres films des Établissements Antoine Chiris ? Cette hypothèse est plausible tout du moins pour les bobines concernant Grasse.

Au sein de cet ensemble cinématographique, *In the perfumed land* occupe une place particulière. En effet, hormis sa qualité de conservation, c'est le film le plus abouti des Établissements Antoine Chiris. Destiné à une clientèle anglophone, il retrace de manière scénarisée les processus d'entretien des plantations, de cueillette et de transformations des roses au mois de mai. Le montage de ce film regroupe certaines images des bobines III et V *Au pays des parfums* auxquelles ont été ajoutées de nouvelles vues jugées plus pertinentes dans l'objectif promotionnel de cette production. La comparaison de ces deux premières bobines avec le résultat final permet, tout au long de cette étude, de scruter les manières différenciées de s'adresser à un public français, tout du moins grassois, ou à un public international.

Peu de sources nous renseignent sur les relais de diffusion de cette œuvre. On peut supposer que celui-ci servait de support promotionnel dans les salons dédiés à la parfumerie. La seule diffusion attestée par une source archivistique s'est déroulée à l'occasion d'une conférence de Paul Langlais sur « *L'état actuel de nos connaissances sur les parfums et leur*

---

[312] Arch. dép. Alpes-Maritimes, 32 J 179, bobine II.
[313] Métallurgie, métier à tisser, fabrique de fil à coudre…
[314] Anonyme, « Les films industriels », www.cnc-aff.fr, consulté le 15 janvier 2014.
[315] Réalisateur de *La Cure sentimentale*, 1932, co-réalisée avec Pierre Weill, scénariste et dialoguiste pour *L'Affaire Blaireau*, 1931, Henri Wulschleger et co-scénariste avec Georges Lacombe pour *Ce cochon de Morin*, 1932.
[316] www.cnc-aff.fr, consulté le 15 janvier 2014.

industrie »[317] organisée par le syndicat professionnel des ingénieurs chimistes français à Nice en 1926.

Réactualisé par la numérisation et la mise en ligne du film sur le portail du Conseil général des Alpes-Maritimes par le service des Archives départementales, *In the perfumed land* apporte un témoignage vivant et novateur sur la parfumerie grassoise. Quel intérêt représente une telle production cinématographique pour les Établissements Antoine Chiris ? Quels enseignements peut-on extraire de ce documentaire sur l'organisation du travail dans le secteur de la parfumerie grassoise au début du XXe siècle ? En suivant le fil conducteur tracé par Max Dianville, cette étude questionne le cheminement qui mène de la plante au parfum en prêtant une attention particulière aux dynamiques industrielles, aux caractéristiques promotionnelles et aux modalités sociales.

La culture des roses de mai

• La cueillette

Sous-titrée en anglais, la première séquence introduit le film par quatre cartons explicatifs. Le premier comporte le titre *In the perfumed land*. Les trois cartons suivants sont également rédigés en anglais. Nous nous sommes permis de les traduire en français « *Dans la région de Grasse, une des plus belles villes de la Provence, un grand nombre de travailleurs sont occupés dans les champs durant le printemps et l'été* » ; « *Sous un ciel chaud et lumineux, ces travailleurs prennent soin des roses, fleurs d'orangers, jasmin, violettes, narcisses, tubéreuses et la finesse de ces fleurs font ces parfums délicieux si célèbres dans le monde* », « *En mai, ils cueillent la rose et cultivent également le sol* ».

Les premiers clichés présentent la cueillette de la rose sur un des domaines privés des Établissement Antoine Chiris, le domaine du Vignal près de Châteauneuf.

***In the Perfumed land*, cueillette au domaine du Vignal, 01'32''**

[317] Paul Langlais, *L'état actuel de nos connaissances sur les parfums et leur industrie*, conférence organisée par le syndicat professionnel des ingénieurs chimistes français le 27 février 1926 dans la salle d'honneur du palais de la chambre de commerce de Nice.

Jusqu'au début du XXe siècle, seuls les cultivateurs fournissent aux parfumeurs la matière première nécessaire à la production d'essence, de concrète et d'absolu. Face aux problèmes de pénurie de main-d'œuvre et dans un souci d'abaissement éventuel du prix de revient, Georges Chiris a l'idée d'une exploitation rationnelle des plantes à parfums de la région. Il met en place 300 hectares de plantation répartis en quatre domaines et quelques jardins annexes, de moindre importance[318]. Ceux-ci sont répartis entre les régions de Grasse, de Cannes et des Basses-Alpes suivant les essences concernées. Le domaine du Vignal illustré dans cette première séquence couvre 52 hectares de superficie. Acquis en 1919, celui-ci était complètement abandonné au pâturage des bovins et au parcours des ovins[319]. À partir de 1920, le domaine est entièrement défoncé en vue de la culture du rosier. Ainsi, entre 1920 et 1922, 200 000 rosiers à parfums y sont plantés, principalement la rose centifolia, vieille variété française connue pour être à l'origine des essences de meilleure qualité, mais d'autres sont également soumises à essais comme les roses de Bulgarie et d'Égypte[320]. Cette exploitation agricole s'écarte ainsi du modèle traditionnel d'approvisionnement en matières premières naturelles auprès des cultivateurs ou distillateurs environnants au profit d'une conception industrielle de production par le recours à de grandes superficies de plantations et à une main-d'œuvre temporaire nombreuse.

Il est intéressant de noter que le choix du scénariste porte sur l'exploitation de la rose et non de la fleur d'oranger. Celle-ci occupe également une place prépondérante durant les récoltes du mois de mai et constitue, jusqu'au XIXe siècle, la fleur la plus célèbre de la Provence et de Grasse. Cet effacement volontaire dans le choix du sujet témoigne de l'évolution du système de représentation symbolique locale où les cultures traditionnelles du blé, de l'olivier et de l'oranger sont supplantées par la rose, le jasmin et la tubéreuse, nouvelles variétés emblématiques de la ville de Grasse, désormais renommée capitale des parfums.

Tout au long de la séquence, les cueilleuses avancent rapidement sous l'œil vigilant du chef de chantier fumant sa pipe. L'habillement apprêté des jeunes filles témoigne de la théâtralisation voulue par les commanditaires. La comparaison avec *Au pays des parfums* est flagrante. Aux cueilleuses à robes taillées, chemisiers blancs et chapeaux ornés se substituent des femmes en robes noires, tabliers sales et sans chapeaux. Cet écart à la norme, entre mise en scène et réalité, ne se limite pas aux habitudes vestimentaires. Le profil type de la cueilleuse – la jeune fille aux doigts de fée – mérite d'être redéfini à la lumière du film *Au pays des parfums*. En effet, les séquences offrent à la vue des spectateurs une population hétéroclite, en grande partie féminine, mais où les hommes et les jeunes garçons ont également leur place. L'unité ne s'incarne alors pas dans la féminité mais se structure autour du noyau familial. Cette mise en scène se ressent également dans le comportement des personnes filmées. Dans la version anglaise, les cueilleuses et travailleurs sont concentrés et ne regardent pas la caméra. Au contraire, dans la version française, les jeunes filles sont intriguées par le spectacle qui leur est donné. Dans le champ, un attroupement se forme autour de la famille qui rit à la vue de l'objectif. Le second *opus* anglais apparaît dès lors comme l'aboutissement du premier film français où les imperfections du quotidien et la transgression de la hiérarchie des genres sont gommées pour offrir aux spectateurs une vision idéalisée du progrès industriel et de son modèle d'organisation du travail.

---

[318] Jean Faure, « Les cultures à parfums, les initiatives de Georges Chiris – Un exemple à suivre », *Les Parfums de France*, n° 83, janvier 1930, p. 5-10.
[319] *Ibid.*
[320] Jean Faure, « Les cultures à parfums… », p. 5-10.

- **Le travail du sol**

Hormis la cueillette, le mois de mai voit la creusée des sillons entre les plantations, dur labeur réservé aux hommes et objet de cette troisième séquence.

***In the Perfumed land*, labour au domaine du Vignal, 01'47''**

Le labour à cheval qui sera plus tard mécanisé permet d'entretenir les sillons entre les rangs de rosier et d'éviter toute irrigation artificielle. Dans un article de 1923 de la revue *Les Parfums de France*, le directeur des services agricoles des Établissements Chiris vante les mérites de la mécanisation de son domaine : « *Si l'on a de l'eau à sa disposition, il sera facile de le faire à l'aide de quelques rares irrigations données en temps opportun. Toutefois, étant donnée la dépense supplémentaire nécessitée par cette pratique et l'usage immodéré que l'on est par trop souvent tenté d'en faire, nous préférons cultiver le rosier sans irrigation. On lui applique judicieusement le procédé dit de « dry farming »*[321] *pratiqué depuis très longtemps par nos horticulteurs et c'est encore ici que l'on comprendra tout l'intérêt de la culture industrialisée* »[322].

La mécanisation du travail agricole, associée à l'apport d'une main-d'œuvre étrangère, principalement italienne, permet aux Établissements Antoine Chiris de traiter une quantité colossale de roses : en 1923, 1 600 000 kilogrammes de roses sont traités à Grasse où la parfumerie Chiris transforme la quantité la plus importante de matières premières naturelles.

[321] Cette techniques du *dry farming* est une méthode de culture normalement appropriée aux régions semi-désertiques permettant d'éviter le recours à l'irrigation en labourant très profondément pour atteindre les couches humides du sol.
[322] Karlinski, « La culture du rosier », *Les Parfums de France*, n° 4, mai 1923, p. 29-35.

- **Le transport des roses à l'usine**

« *Les roses sont mises en sacs et transportées à l'usine dans de grands camions* ».

***In the Perfumed land*, arrivée des camions dans la cour de l'usine Chiris, 02'22''**

Les roses ainsi récoltées sont alors mises dans des sacs et emmenées à l'usine dans des camions. Cette vue présente l'arrivée des camions chargés des sacs de fleurs. Le champ illustre la cour de l'usine ornée d'un palmier.

Le bâtiment comme les camions témoignent à nouveau de la dynamique industrielle.

La mention « *Établissement Antoine Chiris* » renforce quant à elle la visibilité de l'entreprise. Ces camions ont, au préalable, chargé leurs marchandises dans des hangars temporaires placés à proximité des champs. Absents de la version anglaise, ces lieux de transition offrent à la matière première un repos frais avant leur acheminement à l'usine de Grasse en vue de leur transformation.

La transformation de la matière première naturelle.

- **Déchargement des roses.**

***In the Perfumed land*, déchargement des camions à l'usine, 02'28''**

Ce nouveau champ présente l'arrivée et le déchargement des camions à l'usine. Il met en scène le défilé des ouvriers chargés de décharger les sacs de roses et insiste ainsi sur la division du travail et la mécanique implacable du système organisationnel de l'usine. Le court délai de traitement imposé par la rose et sa perte d'odeur au fil du temps implique un réseau de transport à la fois rapide et fiable. Grasse voit ainsi son environnement se modifier par la construction de routes reliant les différents pôles d'approvisionnement (Peymeinade, Mouans-Sartoux, Auribeau, la plaine de Cannes dans les Alpes-Maritimes ; la plaine de Montauroux à Seillans, Comps dans le Var, Barrême dans les Hautes-Alpes). Au réseau routier s'ajoute, à partir des années 1890, la mise en service des lignes de chemins de fer Grasse-Cannes, Grasse-Nice et Grasse-Seillans qui favorise l'acheminement en amont de la matière première vers la cité des parfums et, en aval, des produits parfumés vers les ports de Cannes et de Nice. « *La ligne de chemin de fer du Sud ? Est-il besoin de dire tous les grands et petits services qu'elle rend à des populations laborieuses qui étaient privées de tous moyens de locomotion rapides et économiques pour l'écoulement de leurs produits ? Grasse était pour ainsi dire isolée à l'est et à l'ouest. Depuis 1890, la ligne de chemin de fer du Sud permet aux populations du delà de la Siagne d'alimenter notre ville et de s'y alimenter. Le même bénéfice*

est procuré aux habitants de l'Est de notre arrondissement »[323]. Le dossier de construction de la ligne PLM[324] passant par Grasse est d'ailleurs défendu au Sénat par Léon Chiris, propriétaire des Établissements Antoine Chiris jusqu'en 1900 et sénateur des Alpes-Maritimes de 1882 à 1900[325].

Après la chaleur du transport ferroviaire ou routier, les fleurs sont entreposées dans l'usine avant de subir différents traitements physiques. Ces processus de transformation sont introduits par différents cartons.

- **L'étalement des roses**

« *À l'usine on étale les fleurs afin qu'elles ne pourrissent pas.* »

Le *cameraman* a choisi, dans cet extrait, une profondeur de champ laissant entrevoir l'intérieur de l'usine « *la Mosquée* », construite en 1899 et surnommée ainsi en référence à son architecture arabe. En effet, celle-ci est inspirée d'une usine construite en 1896 à Boufarik en Algérie au sein du domaine Sainte-Marguerite, propriété des Établissements Antoine Chiris depuis 1868. Cette architecture permet, par sa capacité d'aération, de réduire les risques d'incendie dus aux nombreux solvants utilisés.

***In the Perfumed land*, étalement des roses, 03'07''**

[323] Anonyme, « Inauguration du monument Chiris et l'Exposition horticole, le monument Chiris, la vie publique de Léon Chiris, cérémonie », *Le Petit Niçois*, 29 mars 1914, p. 5.
[324] Paris-Lyon-Méditerranée.
[325] Mathilde Cocoual, *Les Établissements Antoine Chiris dans le monde, 1899-1939*, mémoire de Master 2 sous la direction de Xavier Huetz de Lemps, université de Nice, 2011-2012.

La scène ci-dessus illustre l'étalement des roses pour éviter leur fermentation. En effet, la rose doit être traitée dans les 24 heures pour ne pas perdre son parfum et obtenir une essence de faible qualité.

La caméra s'arrête quelques secondes sur cette femme et cet homme au travail avant d'élargir son champ sur la grande salle des extracteurs.

- **L'extraction par solvants volatils**

Dans la scène suivante, les ouvriers s'affairent autour des extracteurs sur la gauche sous le regard vigilant des patrons et contre-maîtres.

Suite à cette séquence, un carton précise « *10 000 livres soit environ 4 500 kilos de roses sont traités par jour dans ces appareils* » avant de revenir plus en détail sur ces machines.

La nouvelle séquence filme en plan serré les extracteurs par solvants volatils.

***In the Perfumed land*, salle des extracteurs, 03'41''**

Cette technique d'extraction a été brevetée en 1864 par Naudin et Massignon. Le brevet a ensuite été racheté par les Établissements Antoine Chiris en vue d'une utilisation industrielle. Ce procédé, couplé aux innovations de la chimie et de la synthèse, annoncent l'avènement de la parfumerie moderne. En effet, cette technique nouvelle, permettant d'obtenir des produits différents de ceux issus de la distillation, et son application concernent les substances végétales fraîchement cueillies, comme celles desséchées, les épices végétales et les drogues sèches. La machine est construite sur le modèle d'une lessiveuse. Les roses sont déposées et étalées par les ouvriers dans le compartiment principal et par couches successives, séparées par des grilles, afin de laisser un vide entre les pétales.

Les ouvriers chargent ainsi 125 kg de fleurs dans chaque extracteur. La machine est ensuite fermée hermétiquement. L'ouvrier actionne l'envoi du gaz – l'hexane pour la rose mais le solvant peut être différent suivant les essences concernées – et le laisse infuser durant 30 minutes. Un deuxième lavage est effectué ainsi qu'une seconde infusion avant de récupérer la solution et de la retourner dans la citerne à solvant. Le produit obtenu après séparation du solvant, appelé concrète, contient des substances neutres (cires, graisses, etc.) dans des proportions pouvant atteindre 35 à 40 %, qui rendent difficiles l'utilisation de ces extraits.

***In the Perfumed land*, ouvriers remplissant un extracteur, 04'20''**

Il subit donc une nouvelle transformation dans une batteuse/glaceuse permettant de récupérer l'absolue, qui servira ensuite à enrichir la palette du parfumeur.

- **La distillation**

« *Puis la Reine de mai est sacrifiée dans les alambics pour extraire sa précieuse essence.* »

Après l'extraction par solvants volatils, le documentaire présente la distillation à vapeur d'eau. Ce procédé inventé par les Arabes au IVe siècle, redécouvert par les alchimistes au Moyen Âge, est perfectionné par les Grassois au cours du XIXe siècle.

La distillation est une méthode de séparation fondée sur les différences de volatilité des constituants d'un mélange. La vapeur entraîne ainsi les constituants volatils de la rose et permet, par fractionnement, d'en récupérer le parfum.

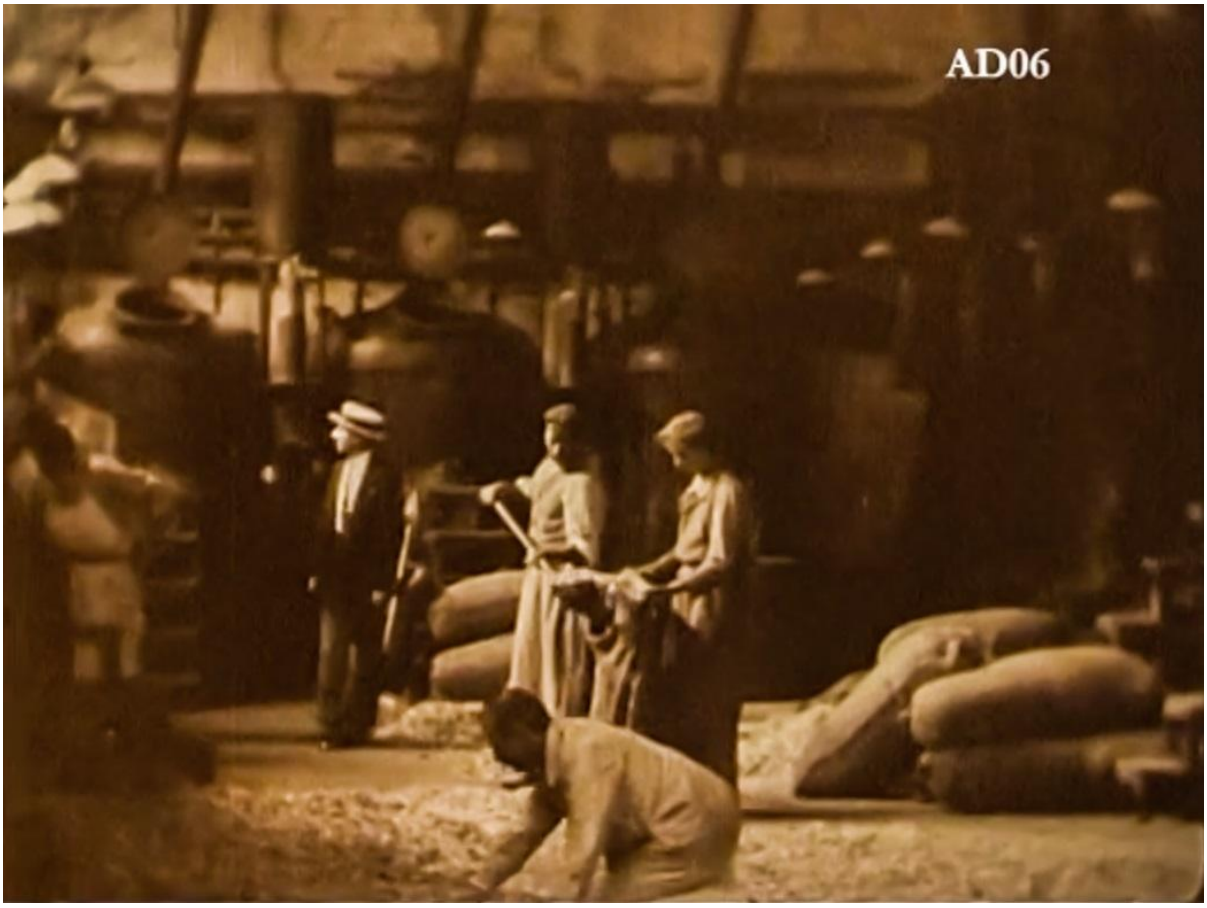

***In the Perfumed land*, salle des distillateurs, 04'52''**

La scène ci-dessus illustre la salle des distillateurs. La vue en profondeur permet de voir, à l'arrière-plan, trois machines à distiller, apparaissant démesurées par rapport à la taille des hommes, impression renforcée par la présence d'escabeaux pour atteindre l'ouverture du distillateur. Le choix de l'angle de vue, tout comme dans la salle des extracteurs, témoigne de l'industrialisation de ce secteur d'activité, par le recours à des machines imposantes et nombreuses.

Au premier plan, un ouvrier en blouse étale les roses au sol tandis que deux autres, derrière lui, chargent les sacs destinés à être vidés dans les distillateurs. Tout comme dans la salle des extracteurs, le patron, au troisième plan, s'assure du bon déroulement des opérations. Cette hiérarchie au travail transparaît à travers le prisme cinématographique dans les modalités d'habillement (blouse et béret / costume et chapeau) comme dans le comportement de chaque protagoniste (action-contrôle). Cette répartition des attributs de travail et de pouvoir se décline selon les mêmes modalités que dans d'autres supports promotionnels des Établissements Antoine Chiris en particulier et de la parfumerie grassoise en général, notamment au travers des photographies illustrant les cartes postales grassoises[326].

- **« *La rectification des essences* »**

Le terme rectification fait référence à une distillation dont les opérations sont plus complexes que pour la distillation simple décrite précédemment. Tout comme le glaçage à l'alcool permet d'extraire les éléments indésirables de la concrète, la rectification élimine les

[326] Coline Zellal, *À l'ombre des usines en fleurs. Genre et travail dans la parfumerie grassoise, 1900-1950*, . Penser le genre, Presses universitaires de Provence, 2013.

constituants les plus légers de l'essence pour parfaire son odeur. La rectification est ainsi destinée à recueillir les fractions les plus pures possibles de tous les constituants du mélange. Les codes visuels du documentaire se répètent dans cette nouvelle séquence : ouverture du champ sur la salle des machines, dur labeur des ouvriers sur le côté droit qui s'attèlent à la rectification des essences tandis que le patron contrôle la qualité des essences sur le côté gauche.

***In the Perfumed land*, salle de rectification, 05'09''**

- **La fabrique des pommades**

« *La fabrique des pommades : la fleur est mélangée avec de la graisse qui en absorbe le parfum* ».

***In the Perfumed land*, atelier des pommades, 05'37''**

La fabrique des pommades est le dernier atelier de transformation présenté dans *In the perfumed land*. La pommade, préparée au mois de mai, revêt deux utilisations différentes dans l'industrie de la matière première naturelle. Elle peut être utilisée à chaud selon la technique de la macération ou digestion. La rose, mais également le cassis, la violette, la fleur d'oranger, les gommes et résines sont brassées dans la pommade, préalablement chauffée au bain-marie à 50-70° C durant une à deux heures et ensuite renouvelées. On peut ainsi épuiser 5 à 10 kg de fleurs par kilo de pommade[327]. Cette pommade peut également être utilisée à froid selon la méthode de l'enfleurage : « *La pommade, préparée à partir de morceaux de gras de bœuf et de porc broyés et lavés à l'eau froide, chauffés à feu nu avec de l'eau de fleur d'oranger, est fabriquée par les usines en mai. Mise en réserve jusqu'à juin, elle est ensuite étalée sur des châssis et utilisée pour l'enfleurage du jasmin à partir de juillet – cette fleur étant trop fragile pour supporter l'extraction* »[328].

La séquence de la préparation des pommades est originale dans le sens où l'enfleurage à froid constitue traditionnellement l' « *image d'Épinal* » du travail de la matière grasse. Le tournage du documentaire s'effectuant en mai, la macération à chaud fait l'objet de cette mise en scène des ateliers strictement féminins. Les femmes s'affairent ici à tourner le mélange tandis que le maître d'œuvre reprend les bras faibles. Il est intéressant de noter que dans les ateliers masculins précédents – l'extraction, la distillation, la rectification – le chef ou le directeur contrôle autant la machine et le produit fini que l'homme et apparaît alors comme la figure de l'expert. Au contraire, à la cueillette et dans les ateliers féminins, la présence du patron s'efface derrière celle du contremaître chargé de surveiller l'inattention féminine.

[327] Établissements Payan Bertrand SA, *Production des matières aromatiques : sources-procédés*, ASFO Grasse, Technologie des appareillages production, 2006-2007.
[328] Coline Zellal, *op. cit.*

- **L'emballage**

Précédé d'un carton explicatif : « *Ces précieux produits sont ensuite envoyés partout dans le monde pour servir de base aux plus célèbres parfums* », la séquence suivante met à l'honneur l'atelier d'emballage. L'agitation de cet extrait participe à l'effet de fourmillement des ouvriers, présent tout au long du documentaire et renforcé par l'accélération du mouvement réel, nécessaire pour faire tenir chaque séquence sur la bobine. Au sein de cet atelier mixte, le personnel s'affaire à conditionner puis à charger les essences, résinoïdes et absolues dans les camions.

Les Établissements Antoine Chiris, comme de nombreuses entreprises européennes et américaines, adoptent une conception économique verticale qui est à l'œuvre tout au long du documentaire. En effet, ils contrôlent l'ensemble des services de production, transformation et commercialisation de leurs produits. Cette vision repose sur une volonté d'abaissement des coûts, mais surtout sur une volonté d'accès permanent aux compétences humaines et de coordination de la production[329].

***In the Perfumed land*, atelier d'emballage, 05'56''**

Les produits ainsi emballés sont envoyés aux clients français et internationaux de l'entreprise parmi lesquels figurent de nombreuses filiales des Établissements Antoine Chiris.

[329] Michael Dietrich, Jackie Krafft, *À la recherche d'une théorie de la firme pertinente historiquement - Retour sur le cas d'intégration verticale General Motors - Fisher Body (1926)*, Cahiers économiques de l'innovation, 2007-2008.

La vie d'usine

- **Panorama au-dessus de l'usine**

L'avant-dernière séquence du film quitte le domaine strictement industriel et plonge le spectateur hors de l'usine. Le mouvement de caméra présente le panorama vu depuis la rue supérieure de l'usine et s'attarde successivement sur l'architecture mauresque de la salle des extractions, une vue de la cheminée, permettant le reflux des fumées industrielles, et un aperçu des annexes et laboratoire[330]. La séquence laisse apercevoir, en arrière-plan, le paysage grassois dont les champs commencent déjà à reculer derrière l'urbanisation des collines adjacentes à la ville. La hauteur privilégiée par le *cameraman* expose le relief arpenté de Grasse et sa physionomie villageoise avant de revenir sur l'usine Chiris.

***In the Perfumed land*, vue sur l'extérieur de la Mosquée, 06'29''**

[330] L'usine couvre une superficie de 4 582 m^2. Anonyme, *Visite de l'usine*, coll. Musée international de la Parfumerie.

***In the Perfumed land*, vue sur la cheminée de l'usine, 06'34''**

- **La sortie d'usine**

Introduit par un carton : « *Quand ils sortent, les employés rentrent chez eux dans l'atmosphère parfumée de cette belle Provence* », cette dernière séquence parodie la sortie d'usine des frères Lumière, respectant la hiérarchie des genres et des classes établie précédemment. Sortent en premier lieu les dirigeants, un groupe d'hommes suivi ensuite d'un groupe de femmes, dans une ambiance chaleureuse et joviale. Le reste des ouvriers, femmes et hommes mélangés, termine la mise en scène. Le premier personnage de cette sortie d'usine, qui n'apparaît pas tout au long du film est également présent dans *Au pays des parfums*. Sans pouvoir l'identifier, il occupe sans nul doute un poste à responsabilité au sein des Établissements Antoine Chiris. Sur la façade du bâtiment, une banderole « *Antoine Chiris* » habille la scène et renforce le glissement du film documentaire vers le film promotionnel.

D'une durée de sept minutes et cinquante secondes, le film se termine par le traditionnel carton « *The End* » et la mention légale « *Instructives film. Max Dianville. Series B. French industries* ».

***In the Perfumed land*, sortie des dirigeants et hommes de l'usine, 07'07''**

***In the Perfumed land*, sortie des femmes de l'usine, 07'12''**

In the perfumed land, pièce d'archives originale, peut être lu, ou plus justement regardé sous des angles d'approches différents.

C'est, avant toute chose, un documentaire pédagogique, visant à informer le spectateur sur le parcours industriel qui transforme la rose en parfum. Le rythme rapide du film, les

codes visuels mobilisés, les instructions données aux « *acteurs* » jouant leur propre rôle, glorifient la mécanique industrielle, source de progrès, selon une mise en scène savamment orchestrée.

Au-delà de cet enjeu pédagogique, le documentaire peut être redéfini comme un support promotionnel par le recours à une publicité ponctuelle au travers des banderoles et des mentions « *Établissements Antoine Chiris* » ou « *Antoine Chiris* » dans les champs du Vignal, sur les camions d'approvisionnement ou au mur de l'usine Chiris, à l'occasion de la sortie d'usine. Cette promotion transparaît également dans la valorisation des infrastructures de l'usine, véritable atout technologique en ce début de XXe siècle. La notoriété du film est rehaussée par le recours à un réalisateur prometteur, Max Dianville, engagé dans d'autres productions pour des secteurs industriels français moteurs de l'économie nationale. Ce recours aux milieux artistiques comme support publicitaire est un élément majeur de la politique promotionnelle des Établissements Antoine Chiris. Georges Chiris a ainsi recours en 1930 à un dessinateur célèbre[331], Lucien Boucher, pour illustrer l'ouvrage de G. Mazuyer, « *Les Établissements Antoine Chiris dans le monde* »[332].

Enfin, la comparaison entre les bobines de la version française et celles de la version anglaise invite à relativiser les cadres rigides d'organisation, de répartition et de représentation du travail. Les notions de transgression et de construction des représentations symboliques et collectives soulevées par ce documentaire rejoignent les constats établis par Coline Zellal[333] dans ses travaux sur le genre et le travail au sein des parfumeries grassoises dans la première moitié du XXe siècle. Son étude fine des rapports de travail homme-femme ouvre la voie nouvelle de la question du genre dans ce secteur d'activité. Histoire récente et tourmentée par l'actualité, les pistes de recherches récemment mises en évidence à l'occasion du séminaire « *Travailler en Parfumerie : normes et pratiques, 1900-1950* »[334] à la MMSH d'Aix-en Provence le 13 février dernier, sont néanmoins nombreuses et prometteuses.

[331] Mathilde Cocoual, mémoire cité.
[332] Gabriel Mazuyer, *Les Établissements Antoine Chiris dans le monde*, 1931.
[333] Coline Zellal, *op. cit.*
[334] Séminaire GEFEM organisé par Karine Lambert et Anne Montebach le 13 février 2014 à la MMSH d'Aix-en-Provence.

COMPTES-RENDUS BIBLIOGRAPHIQUES

Avondo (Gian Vittorio), Comello (Marco), ***Frontiere contese tra Italia e Francia. 1947 ; le valli perdute del Piemonte***, Capricorno, 2012, 157 pages.

L'ouvrage retrace, autour de l'annexion des dernières communes à la France, en 1947 (Tende et La Brigue), l'histoire complexe des frontières entre France et Italie. C'est à Maurice Guido qu'appartint l'épilogue d'une longue histoire en hissant le drapeau tricolore à Tende le 16 septembre 1947. La Bévéra avait tenu lieu de communication entre l'ancien département des Alpes-Maritimes créé en 1792 et le Val de Suse dans la province Cuneo rattaché dès 1244 au Dauphiné. Après 1831, les villages du massif de l'Oisans ont inversé leur solde démographique et leur population atteint un sommet en 1846 après lequel la chute s'avère brutale. D'après les registres de conscription de Grenoble, à partir de 1867, leur émigration temporaire est liée à l'essor du métier itinérant de colporteur avant d'être supplantée en 1896 par le développement du métier d'horticulteur. L'idiome des Gavots n'était ni aussi riche, ni aussi doux que celui des rives du Rhône et du littoral où de bonne heure la fréquentation des Italiens et des Catalans comme le mélange des Grecs et des Français a rompu la langue des Marseillais et des Languedociens à l'usage de la *lingua franca*. D'après l'enquête d'Emmanuel Fodéré, en 1803 encore, la population employait des formes dialectales apparentées aux pays d'oc. La frontière trouva une sanction politique le 4 octobre 1761, lorsque le commissariat général fit état d'un procès-verbal rédigé en français pour le plantement et le rétablissement des bornes. La frontière devenait une réalité géographique suivant la ligne de partage des eaux et les lignes de crêtes. Après le soulèvement de Menton et Roquebrune en 1848, en attendant le plébiscite qui les rattacha à la France, l'enclave de la principauté de Monaco se trouva réduite. Tous les efforts des tenants d'un Midi méditerranéen ont consisté à arrimer le petit pays niçois à sa contiguïté provençale. Ce monde conservait encore tenacement les valeurs altières de la *patria*. Ce fut l'ultime combat contre le cours de la modernité.

Thierry Couzin

Jeanneney (Jean-Noël) et Sirinelli (Jean-François), ***René Rémond historien,*** Paris, Presses de sciences po, 2014, 152 pages.

Le Centre d'histoire de sciences politiques a organisé en 2010 un colloque rendant hommage à René Rémond (1918-2007). Les historiens qui l'ont côtoyé ont voulu retracer son itinéraire intellectuel et scientifique. Le portrait, corroboré par l'auteur des présentes lignes qui eut le privilège de connaître René Rémond, montre un homme pudique, clairvoyant, confiant dans les forces de la raison, catholique engagé, accomplissant un brillant *cursus honorum* : agrégé répétiteur à l'École normale supérieure, assistant à la Sorbonne en 1949, à la fois directeur d'études et de recherches à la Fondation nationale des sciences politiques et professeur à l'Université de Nanterre qu'il présida de 1969 à 1976, journaliste intermittent, chargé de missions officielles importantes. L'une des forces de René Rémond fut qu'il sut très bien utiliser son expérience professionnelle, sa connaissance des idéologies et des comportements politiques pour remplir avec succès ses fonctions d'analyste du contemporain, de doyen et de président d'université, surtout dans la période troublée de l'après 1968. Caractérisé par une honnêteté intellectuelle fondamentale, ce catholique pratiquant, apprécié à Rome, garda sa liberté de jugement à l'égard de l'Église et étudia le cas Touvier avec impartialité.

Sur le plan de la recherche, René Rémond s'attacha au temps long. Il comprit fort bien le XXe siècle car il connaissait parfaitement le XIXe. De même il sut franchir les frontières disciplinaires en utilisant toutes les ressources de la science politique, de l'histoire littéraire, l'apport des essayistes, notamment Daniel Halévy et Albert Thibaudet. Pragmatique, il savait

se mettre en cause ; ainsi, dans ses derniers travaux, il compléta les conclusions de son maître livre sur *Les Droites en France* en admettant l'existence d'une quatrième droite, extrême, intermittente, idéologiquement peu consistante. Novateur, il contesta les analyses présentées par les marxistes et l'École des Annales en mettant en valeur l'autonomie du politique et le poids du culturel.

L'ouvrage refuse toute forme d'hagiographie et montre quelques limites de la méthode rémondienne, un peu courte sur la notion d'opinion publique ou discrète sur l'antisémitisme de Vichy, bien que l'homme fût parfaitement philosémite. Ces réserves, ajoutées à l'apport considérable de René Rémond à l'historiographie française, forment un hommage supplémentaire adressé à un grand historien qui se caractérisait par la lucidité et l'honnêteté.

Ralph Schor

Ory (Pascal) (dir), *Dictionnaire des étrangers qui ont fait la France*, coll. Bouquins, Robert Laffont, Paris, 2013, 953 pages.

Les historiens savent ce que la France a reçu comme apports étrangers au cours des siècles. Aussi la publication d'un dictionnaire des personnalités et communautés qui, d'une manière ou d'une autre, dans les domaines les plus variés, politique, économie, culture, sciences, sports… ont contribué à construire leur pays d'adoption est-elle la bienvenue. A l'appel ce Pascal Ory, une soixantaine de contributeurs ont rédigé près de 1 200 notices individuelles, une vingtaine de notices collectives comme celle qui est consacrée à l'Ecole de Paris, et une cinquantaine de notices étudiant une communauté nationale. La période couverte va de la Révolution française à nos jours. Les personnalités vivantes sont comprises, comme Anne Hidalgo, candidate à la mairie ce Paris au moment où paraît l'ouvrage. Les critères juridiques, linguistiques, voire éthiques, qui ont présidé au choix des entrées sont clairement présentés.

Dans une telle masse d'informations, les erreurs apparaissent rares (Henry Miller est confondu avec Arthur Miller, page 49). On pourrait discuter à l'infini sur la présence ou l'absence de telle personnalité. L'Historien, le curieux, l'amateur d'exhaustivité ne repousseront aucune notice, même celles qui évoquent Céline Dion, Lara Fabian ou Julio Iglesias. En revanche, pour se limiter aux écrivains, on peut regretter qu'aux côtés d'auteurs estimables, mais d'importance moyenne, ne figurent pas de grands créateurs comme Klaus Mann, Joseph Roth, Marina Tsvetaeva, Ivan Bounine, Somerset Maugham, Zoé Oldenbourg, Edith Wharton…

Il faut surtout souligner la richesse de l'ouvrage et le plaisir de la découverte car, vraisemblablement, aucun lecteur ne maîtrise la totalité du champ analysé. Ceux qui s'étonneront de trouver, à leur place alphabétique, Omar Raddad et l'assassin en série Eugen Weidmann comprendront qu'à travers le premier est posée la question du racisme contemporain et apprendront que l'exécution du deuxième, qui éveilla une curiosité malsaine, fut en 1939 la dernière à être effectuée en public. On peut conseiller au lecteur non pressé de lire ce dictionnaire dans l'ordre des notices. Ainsi il enrichira ses connaissances, mesurera à sa juste valeur la contribution des étrangers à la formation de l'identité française et comprendra les singulières facultés d'intégration de ce pays qui a autant reçu que donné.

Ralph Schor

Sereni (Emilio), *Storia del paesaggio agrario italiano*, Laterza, Bari, 2011, 500 pages.

Encore au haut Moyen Âge pour faire face aux razzias des peuples venus de la mer s'était poursuivie la construction sur les sites d'anciens *oppida* romains des Castellaras le long

de baous provençaux, sur les hauteurs du pays niçois et les contreforts ligures des Apennins. En somme les processus d'accumulation d'hommages et de fiefs constituèrent des entités politiques dans lesquels le droit féodal n'a pas été un moyen de gouvernement. Ce fut le cas dans les pays de droit écrit en Provence, en Dauphiné et en Savoie jusqu'au XIVe siècle. Lorsque Flavio Biondo dans son *Italia illustrata* publiée à Venise en 1503 affronta le problème du découpage de l'espace, il conclut que celui construit par Pline l'Ancien dans ses *Naturalis Historiae* en 37 livres, calqué sur l'organisation voulue par Auguste, ne correspondait plus à la réalité de son temps sinon dans le paysage. Ce qui est certain c'est que les villes constituent, de manière différente selon qu'il s'agisse d'une ville de l'intérieur ou d'une ville côtière, les points de force de leurs articulations.

Le bois était une matière première indispensable à la construction des maisons, des chariots, des bateaux, à la fabrication de la pâte à papier, on extrayait sa résine pour le collage et il était utilisé comme chauffage et comme combustible, ce dernier usage énergétique se développa considérablement et passa de 2 800 quintaux en 1820 à 64 121 quintaux en 1844. Dès lors la quantité de bois nécessaire progressa régulièrement pour atteindre 190 166 quintaux en 1848 et imposa donc une multiplication des fourneaux, avec obligation de mise à feu à au moins 150 mètres de la forêt, et des chaudières, dont l'établissement fut interdit dans la ville de Turin en 1832. Il est vrai que les incendies comptaient dans le processus de rejuvénation du *saltus* pour les bergers et contrôlait l'extension de la *sylva* au détriment de laquelle terrains de parcours et terres de cultures se sont étendus rendant nécessaire l'intervention de l'administration afin d'équilibrer le pastoralisme et la paysannerie. Le gouvernement se préoccupa d'enclore en Sardaigne afin de limiter la dispersion pastorale qui quoique nourricière était peu rentable du point de vue alors seulement mercantile d'une fiscalité sans quotité et sans doute par voie de conséquence réputée subversive. Toutes choses qui témoignent en 1822 d'une véritable politique d'ensemble mais fort éloignée encore du *Code forestier* qui sera promulgué en France dès 1827. Ainsi dès 1823 fut permise l'exportation des bois de la province de Nice à destination de la France dont les rondins descendaient le long des affluents du Var, assortie d'une baisse des droits de douanes en 1831. Terrain, terroir et territoire sont les trois entités communes aux pays méditerranéens. Au début du XIXe siècle, la législation sarde les fit apparaître en situation de variation synchrone en terme d'exploitation du milieu forestier et de l'ensemble arpenté regroupant le *saltus* pastoral, l'*ager* cultivé et l'*hortus*, cependant que se mit en place un processus d'effet de domination du territoire comme espace de sécurité civile défini par le réseau des routes, un maillage en cellules aux superficies différenciées selon l'usage envisagé, l'utilisation d'un matériel lourd, autant que par des modes de gestions particuliers. L'exploitation des mines d'asphalte se faisait uniquement par concession à des entrepreneurs. La collecte et la fabrication du salpêtre était au contraire un monopole d'État. Au total, c'était en 1825 242 personnes qui étaient employées dans l'administration centrale des forêts et 260 pour le corps du génie civil. La compression du personnel, respectivement à 154 employés et 131 à partir de 1835, indiquait une délégation de ces fonctionnaires au rang communal pour le couvert forestier et une décentralisation par arrondissement avec à la tête de chacun un ingénieur en chef. Les facilités accordées à ce secrétariat s'étendirent en 1829 aux abus des arpenteurs dans les mutations de propriétés. Les ressources minières furent réunies en une seule loi en 1840 qui divisa les substances minérales en quatre catégories, matières minérales proprement dites comme les métaux et le charbon, tourbes et sables aurifères, carrières et sel commun.

Thierry Couzin

Vigreux (Jean), ***Histoire de la France contemporaine. Croissance et contestations, 1958-1981,*** l'Univers historique, Paris, le Seuil, 2014, 472 pages.

Jean Vigreux publie une étude sur la France de 1958 à 1981. Il embrasse ainsi une période cruciale qui commence à la mort de la IVe République, bien analysée. Il montre ensuite l'évolution politique, le principat du général De Gaulle jusqu'en 1969, les années Pompidou appuyées sur une majorité toujours gaulliste de 1969 à 1974, le passage à une autre majorité conservatrice durant le septennat de Valéry Giscard d'Estaing entre 1974 et 1981, date de l'élection d'un président socialiste. Au-delà de ces coupures évidentes, l'auteur propose ponctuellement des chronologies plus fines, notamment dans le déroulement, fort bien caractérisé, des événements de mai 1968.

L'ouvrage offre une histoire totale de la période dans ses aspects politiques, diplomatiques, économiques, sociaux, culturels. Cette dernière dimension est bien présente grâce à des développements nourris consacrés au rôle des intellectuels, à l'évocation des films marquants et même des artistes de variétés. Jean Vigreux ouvre des parenthèses intéressantes, ainsi le sous-chapitre intitulé « La fin du mythe résistantialiste » dans lequel il analyse le rôle du livre pionnier de Robert Paxton, *La France de Vichy*, publié en 1973. On retiendra aussi les éclairages donnés sur les partis et les petits groupes extrémistes, de gauche et de droite, dans les années 1970.

Le livre n'appelle pas de réserve majeure. Tout au plus peut-on regretter la quasi-absence de notes, remplacées par l'énumération, dans le corps du texte, des auteurs consultés, ce qui alourdit un peu le propos. Mais il s'agit peut-être d'un choix éditorial imposé à l'auteur. Au total, on, appréciera cette étude sûre, bien informée, offrant les développements nécessaires et attendus, accompagnés par des précisons originales, voire inattendues. Cette singularité, jointe à la clarté et à la précision de l'étude font tout le prix de celle-ci.

Ralph Schor

RECHERCHES RÉGIONALES

se propose de faire mieux connaître les Alpes-Maritimes et les contrées limitrophes telles qu'elles apparaissent au travers des recherches en sciences humaines et sociales.

La revue publie, dans un esprit multidisciplinaire, des travaux originaux, des résumés de thèses ou de mémoires de maîtrise, des documents d'archives, des données statistiques, des notes de lecture, toutes les informations qui font progresser la connaissance ou facilitent les études ultérieures.

En assurant ce périodique, la Direction des Archives du Conseil général des Alpes-Maritimes reste fidèle à sa mission qui est essentiellement de fournir aux chercheurs les instruments de documentation indispensables à la réalisation de leur œuvre.

FONDATEURS
Etienne Dalmasso
Andrée Devun

COMITÉ DE RÉDACTION
Hélène Cavalié
Yves Kinossian
Ralph Schor

CONSEIL GÉNÉRAL
ALPES-MARITIMES

ARCHIVES DÉPARTEMENTALES
CENTRE ADMINISTRATIF DÉPARTEMENTAL
06206 NICE CEDEX 3 - TÉL. 04 97 18 61 71

ISSN 2105 - 2891